

SOMMAIRE

F.E.R.T.	p. 3
Ivresse interne	p. 4
1815 - 1860	p. 5
Classe 29	p. 12
Cartes des Soldats	p. 13
Nos anciens	p. 15
Journées mémorables	p. 19
Quand les Savoyards..	p. 22
La fruitière	p. 23
Le père Moget	p. 28
Charles Verdan	p. 31
Eau	p. 36
Cousinade	p. 38
Ecole de Peillonex	p. 40
Les Dégerine	p. 42
Le pont Jacob	p. 43
Tragique accident en 30	p. 47
Renault NN	p. 50
Apprentissage	p. 52
Coin des botanistes	p. 62
Recettes	p. 64
Chappaz	p. 66
Ivoray	p. 70
Recueil de Médecine	p. 73
Duchesse Anne d'Este	p. 74

Fillinges m'apparut cette fois, encore plus attrayant qu'auparavant parce que j'avais lu le magnifique ouvrage de Lucien Bajulaz dont nous avons salué la parution il y a un an, et qui m'avait fait découvrir ce patrimoine local si impressionnant dans ce petit coin de Savoie. Mais au-delà des vestiges et des lectures, j'ai rencontré des gens si sympathiques au cours de ma tournée de photographe. Ce fut le sourire étonnant de l'hôtesse d'accueil à la mairie. Au Club des Anciens, j'ai vu des joueurs et joueuses de cartes si joyeux cet après-midi-là à la Sapinière. Quant aux enfants des écoles et leurs maîtres, ils se prêtèrent de bonne grâce à la corvée du portrait. J'ai fait une heureuse rencontre au moulin de Couvette, avec Mme Dégerine, qui fut pleine de souvenirs en fouillant dans la boîte à photos. À la boulangerie du Pont-de-Fillinges, je dois un grand merci à la famille Calendrier pour la diffusion de la revue. Vous verrez les visages de tous ces gens-là sur la dernière page du Petit Colporteur. Fillinges demeure une oasis de paix largement rurale encore aujourd'hui malgré l'urbanisme qui s'étale de plus en plus dans nos vallées savoyardes. Il suffit de marcher, de regarder, d'écouter pour retrouver un air de campagne d'autrefois. Se mettre à aller à l'unisson de la nature est un bonheur de vivre.

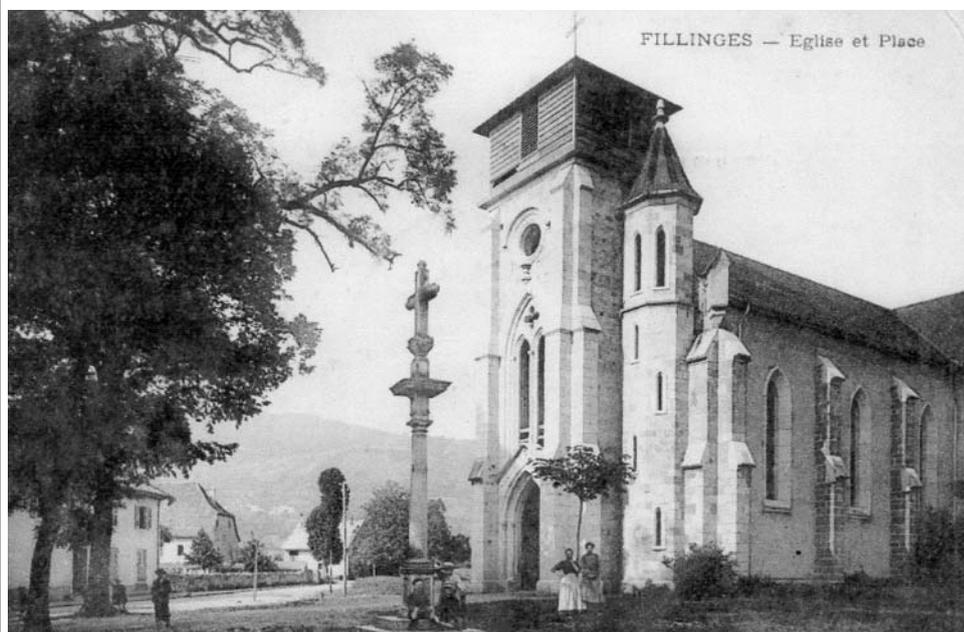
Si parfois, nous sommes pris dans la tourmente du pessimisme, du catastrophisme qu'utilisent de nombreux journalistes pour retenir l'attention du public, alors jugeons bien. Nous connaissons en Europe et dans notre Pays de Savoie une paix durable, un niveau de vie inégalable, un confort qui globalement ne cesse de s'améliorer, une durée de vie et des conditions de vieillissement qui n'ont jamais été meilleures.

Si la morosité nous envahit, prenons notre bâton de marcheurs et partons à la recherche des coins merveilleux du

Le Petit Colporteur
Revue d'histoire locale

Le Presbytère
74130 FAUCIGNY
Directeur de la publication :
PESSEY-MAGNIFIQUE
Michel

n° I.S.S.N. : 1271 - 3864



village ; c'est le quartier de Couvette, la pimpante place de l'église ornée de son grand tilleul, sa mairie abondamment fleurie, les moulins du pont Morand, les champs et les bois. Il y a de beaux horizons et au printemps qui arrive, écoutons l'oiseau qui gazouille, le ruisseau qui murmure, cueillons la fraise des bois, la noisette qui craque sous la dent, goûtons la bonne saveur des champignons, mais il faudra connaître aussi le plaisir de s'asseoir sur un banc avec pour voisin un ami.

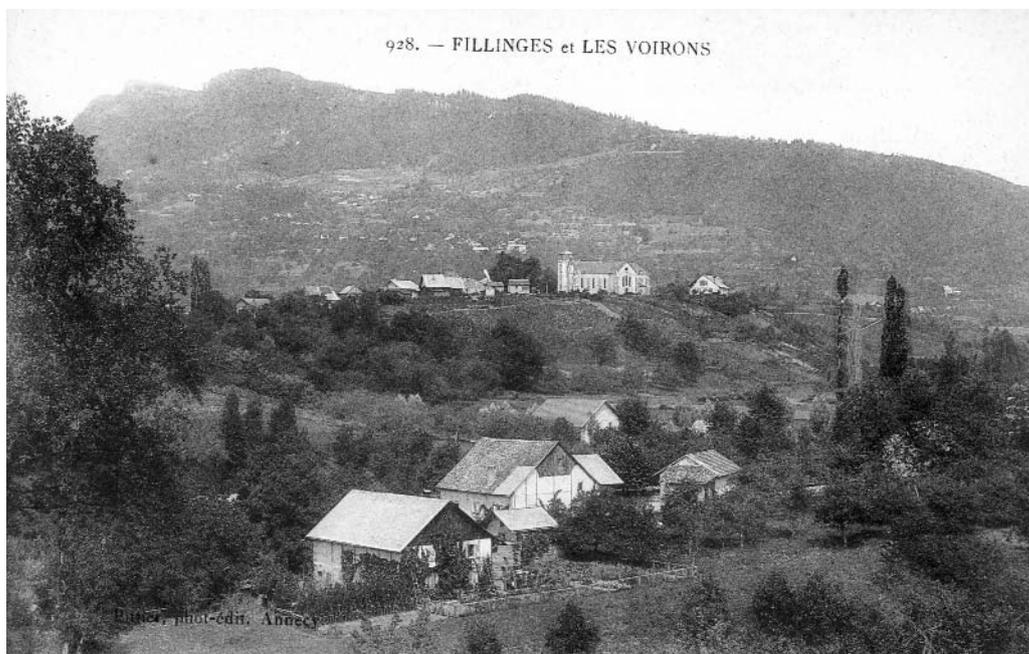
Depuis l'aube de l'humanité, il aurait suffi que chacun cultive un peu plus de sagesse dans son jardin intérieur, alors tout aurait pu être autrement et les cuirasses de Fillinges n'auraient jamais existé.

Je souhaite que le Petit Colporteur se fasse encore le bon messager du patrimoine et qu'il vous apporte de bons moments de lecture.

Je remercie toutes celles et ceux qui collaborent à cette revue, par leurs recherches, leurs articles, à la rédaction et participent à la diffusion.

Merci à eux tous. N'hésitez pas à nous formuler vos souhaits, vos observations, pour cela vous avez une adresse (ci-contre) et faites connaître la revue autour de vous. À bientôt.

Michel Pessey-Magnifique



Andrée BLANC
Solange BROUSSOULOUX
François CHAMBET
Claude CONSTANTIN de MAGNY
Pierre DUPONT-GONIN
Florence GAY
François GAY
Marie Dominique GEVAUX
René HUSTACHE

Gilbert MAURICE - DEMOURIOUX
Laurent MONTFORT
Michel PESSEY - MAGNIFIQUE
Sandrine POYET
Noël ROCHON du VERDIER
Denis THEVENOD
Colette VERDAN

Avvertissement : Les auteurs rapportent des faits, écrits, rapports, etc. qu'ils trouvent dans les archives. Ils reprennent l'orthographe ancienne, aussi ne vous étonnez pas de trouver des "fautes".

F.E.R.T.

Une devise de la Maison de Savoie qui devient un casse tête chinois

Cet anagramme a donné lieu à de nombreuses interprétations, parfois sérieuses, souvent fantaisistes, mais jamais admises par l'ensemble de nos érudits savoyards.

Ce signe qui figure toujours aux frontons de la chapelle du Saint-Suaire de Chambéry, ou bien sur le collier de l'ordre de l'Annonciade, ou encore sur les vitraux de la collégiale de Romont en Suisse, marque bien la volonté de la Maison de Savoie d'afficher sa présence chaque fois qu'elle le peut. Mais la difficulté demeure dans sa traduction et vouloir en donner un sens précis relève du casse tête. Guichenon traduit tout simplement l'anagramme F.E.R.T. par : Frappez, entrez, remportez tout. Il n'y va pas par quatre chemins.

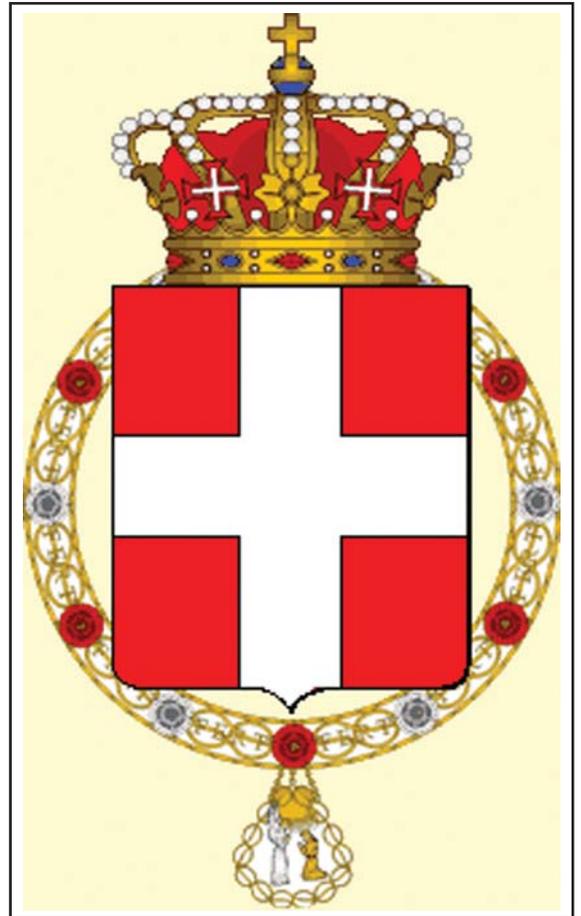
Mais celle qui apparaît peut-être la plus judicieuse fait allusion à un événement historique mal connues des Savoyards.

FORTITUDO EJUS RODHAM TENUIT : *par son courage, il a défendu Rhodes.* Cette maxime illustre en réalité une « arrière croisade » qui se déroula au 14ème siècle. En effet, le comte Amédée V soucieux de préserver des liens avec Byzance, entama des pourparlers sérieux avec les empereurs orientaux, afin de les aider dans leur lutte contre les Musulmans et préserver l'unité des Chrétiens. Une des filles du comte, Anne de Savoie avait épousé Andronic III, empereur de Constantinople afin de sceller cette alliance. Mais la Grande Expédition en Orient fut entreprise par son fils le comte Amédée VI pour délivrer son neveu, l'empereur Jean V, fils de sa sœur Anne, en difficulté militaire et politique en son royaume.

Cette croisade rendit célèbre Amédée VI en raison de son succès remporté grâce à l'envoi d'une escadre de galères vénitiennes, génoises et même marseillaises placées sous la direction de grands seigneurs savoyards. L'expédition partie le 16 juin 1366 arriva en vue de Byzance le 14 septembre en ayant forcé la place de Gallipoli tenue par les Turcs. Les Croisés remontèrent les côtes de la mer Noire pour assiéger la ville de Varna, jusqu'à ce que Jean V soit délivré des Bulgares.

Ainsi Byzance se trouva dégagée de l'étau turc et l'empereur Jean, non seulement offrit au comte de Savoie des avantages sonnants et trébuchants, mais encore s'engagea à œuvrer hardiment pour la réconciliation des Eglises d'Orient et d'Occident qui vivaient une rupture. Le succès de cette expédition fit grand bruit dans le monde qui salua la victoire du comte de Savoie d'une grande reconnaissance.

Le schisme entre Chrétiens grecs et latins semblait effacé sinon atténué par l'action des Savoie. Si Rome et Byzance avaient poursuivi la coopération entre les deux petits fils d'Amédée V,



celui qui régnait à Chambéry et celui qui régnait à Constantinople, le sort de l'Eglise aurait été bien différent.

Amédée VI fut le seul prince de la fin du Moyen Age à assurer avec efficacité à la fois la défense de la chrétienté contre une menace musulmane, et l'unité des Chrétiens catholiques et orthodoxes. Avec beaucoup de courage, Amédée VI a fait honneur au blason à la croix d'argent ; c'est lui qui créa en 1364 l'ordre du collier destiné à maintenir un idéal chrétien et chevaleresque. «Par son courage, il a défendu Rhodes».

D'autres interprétations connurent des fortunes différentes, selon les événements ou les circonstances : FEMINA ERIT RUINA TUE, «une femme sera ta perte». Cette traduction semble être la plus connue du commun des mortels.

FILIUS EJUS RESTITUAT TOTEM, «son fils restaurera tout». On pourrait penser à une allusion biblique dans la mesure où le Christ est le restaurateur d'un monde nouveau. De même que le Royaume d'Israël fut restauré au temps des rois bibliques, de même le duché de Savoie par analogie sera restauré par la volonté divine ; il y a là de la fantaisie.

Une autre possibilité : FOEDERA ET RELIGIO TENEMUR, «nous tiendrons par le traité et la religion».

FRATRES ESTIS ROSES TENENTES, «vous qui tenez ces roses, soyez frères». Si on se rapporte à l'ordre du Collier sur lequel figurent les roses, on peut penser qu'il s'agit là d'affirmer dans un esprit chrétien et chevaleresque une fraternité entre tous les membres.

FERT est aussi le verbe latin «il porte» qui pourrait signifier que le chevalier endure toutes les peines pour l'objet de son amour. Pour d'autres, il soutient la croix du Christ représentée dans l'écu.

FIDES EST REGNI TUTELA, «la foi est la protection du pays».

Et oui, il y a les plus fantaisistes traductions :
FOEDERE ELEMOSINUM RUMILLICUS TERRES, «je tiens Rumilly et l'aumône dans l'union». A Rumilly, il y a une chapelle de l'aumône.
FELICES ERITIS REPERUM TEMPORE, «vous serez heureux à la récolte des raves».

Aussi, la traduction de cette énigme n'est pas aussi simple qu'il y paraît, mais laissons à nos érudits le soin d'apporter un éclairage plus précis qui après tout n'a pas besoin d'être définitif.

L'Etincelle du Volcan

Ivresse interne

Me perdre, m'effacer
Dans les brouillards de la nuit,
Me perdre, jusqu'à oublier
Mon nom, qui je suis,
Plonger dans l'enfer incandescent
Ne plus savoir, ne plus rien voir,
Effacer mes sentiments,
Briser tous les miroirs,
La fausse probité.
Tout oublier;
Un coup, un bruit:
Mon coeur, qui je suis.
Tout effacer...
Me perdre, m'éclipser

Dans les vapeurs du rêve,
Mettre mon esprit en grève
Plonger dans les flammes athées
Me perdre, m'effacer
Dans les brumes de l'oubli
Briser les images
La belle fausse société
Prendre la vie
Comme elle vient : à satiété
Mais pas plus, oublier
Tout de moi,
Oublier le plus, ailleurs
M'enivrer de l'inertie du bonheur..

Sandrine Poyet

1815 - 1860

Le dernier parcours de la Savoie dans le Royaume Piémont - Sarde

Après 23 ans d'occupation française (septembre 1792 à juin 1815) la débâcle de Napoléon à Waterloo, et le traité de Vienne qui s'en suivit, redonnèrent à Victor-Emmanuel 1er la Savoie dont il avait été dépossédé au temps de la Révolution française.

Le titre de roi de Sardaigne avait été donné au duc Victor-Amédée II en 1718 en échange avec l'île de la Sicile, et toutes les possessions de la Maison de Savoie furent désignées dans les actes diplomatiques comme Etat sarde. A partir de cette date on parla officiellement du royaume Piémont-Sarde dans lequel se trouvait la Savoie.

Revenu de Cagliari dans l'île de Sardaigne, où il tenait résidence, le 17 décembre 1815 à Buisson-Rond (près de Chambéry), le roi reçut les clefs de la ville de Chambéry sur un plateau d'argent, lors d'une cérémonie tout empruntée du Moyen Age.

C'est le retour à l'Ancien régime et à l'autorité piémontaise dépendante de l'Autriche. Les Royales Constitutions de 1770 étaient de nouveau en vigueur. Les nobles retrouvaient une partie de leurs privilèges et comblés de titres et de faveurs aussi bien dans l'armée que dans l'administration, ils pouvaient de nouveau parader. En plus, ils furent indemnisés des spoliations qu'ils avaient subies à la Révolution, et le vieux droit d'aînesse était rétabli ; c'était le retour à l'Ancien régime.

Le clergé retrouvait ses prérogatives, dans les actes civils dont il avait désormais la charge. Le mariage civil était supprimé. Les anciens évêchés de Maurienne et de Tarentaise étaient rétablis dans leur splendeur ; ainsi la Savoie avait quatre évêchés avec Chambéry et Annecy. Tous les évêques nommés étaient savoyards ; Charvoz, Thiollaz, Rey, Rendu, Magnin se succédèrent au siège épiscopal d'Annecy.

L'administration savoyarde conservait cependant le pouvoir central sur le modèle napoléonien pour gérer les provinces. Un intendant général siégeait à Chambéry, mais



Victor-Amédée II

chaque province avait son intendant qui se définissait comme étant le représentant du roi. Les maires n'étaient plus élus par le peuple mais nommés par le roi ou l'intendant.

La justice elle-même se réorganisa sur le modèle de l'Ancien régime.

Le roi Victor-Emmanuel, qu'on appelait le roi des marmottes parce qu'il avait osé dire en 1814, qu'il avait dormi pendant tout le temps du régime de Napoléon, et qui fut le champion de la réaction la plus maladroite de toute l'Europe,

rétablissait la censure, avec une inquisition cléricale et policière sur la vie publique et privée.

Finalement, ce roi du «Buon Governo», honnête et plein de bonne volonté, fut plutôt un homme du 18ème siècle égaré au 19ème siècle, mieux fait pour la vie privée que chef d'un Etat dont il n'avait pas compris le bouleversement.

Si la noblesse et le clergé apprécèrent ces mesures, si les paysans furent favorables à ce gouvernement grâce aux diminutions d'impôts, en revanche le gouvernement avait contre lui une partie de l'opinion. Les bourgeois, des chefs d'entreprise ou des capitaines d'industrie souhaitaient des mesures plus libérales avec un régime parlementaire qui leur permettrait de participer aux affaires publiques. Cette situation économique frileuse menée par une politique paralysante fut illustrée dans un mémoire en 1824 que Mr Covelle, chef d'une entreprise de filature à Contamine-sur-Arve adressait à l'intendant de Bonneville. Conscient de ses limites géographiques, l'Etat sarde, a joué à fond la carte du protectionnisme, mais ce même protectionnisme limitant les importations gênait aussi les exportations d'où la paralysie de certaines branches industrielles telles que le textile.

Covelle, dénonçait la chute des prix du coton dans les années 1826 et 1827, appauvrissant ses stocks. La concurrence

intérieure savoyarde surtout avec la Maison Duport d'Annecy lui causait bien des soucis financiers *“d'autres causes indépendantes de ma volonté, telles que tracasseries d'ouvriers, manque de conduite de la part du chef d'atelier; m'ont forcé de réduire ce travail à deux personnes”*. Par ailleurs, Covelle faisait remarquer que sa fabrique était équipée pour confectionner 7 à 800 pièces de toiles imprimées sur fond bleu, dont la moitié pouvait être tissée à Contamine et le surplus à Rumilly.

A Contamine on pouvait filer 50 livres de coton par jour. Plus loin Covelle porte un jugement curieux sur les Savoyards *“le Savoisien que l'on trouve si souvent dans l'étranger, actif intelligent, laborieux et économe, n'offre plus en général dans son pays les mêmes caractères. Le travail assidu le fatigue promptement; c'est toujours avec la plus grande peine qu'on peut le soumettre à la règle, rarement content de sa position, toujours agité par le désir de changer et par grand besoin de changement il n'a jamais le temps de rien perfectionner. Prompt à tout commencer à tout entreprendre, rien n'est pour lui plus difficile que de finir.”*

La question de la main-d'œuvre étrangère est abordée, et Covelle déplore qu'il faille faire appel à des ouvriers étrangers, considérant que toute entreprise doit être soutenue et alimentée par des ressources locales de tout genre et sur ce point l'autorité du gouvernement est sans force.

Dans la dernière partie de son mémoire Covelle revenait sur le protectionnisme de l'Etat sarde : *“Je le répète donc le gouvernement a tout fait ce qu'il pouvait en établissant des droits de douanes sur les produits étrangers. Il est vrai que la contrebande qui se fait sur quelques points des frontières, on ne peut guère estimer l'effet de ces droits que pour moitié et que dans ce cas l'avantage reste aux étrangers.»*

Le mémoire de Covelle est significatif de l'économie que l'Etat sarde a mis en place en cette première partie du 19^{ème} siècle. Un système vieillot, maladroit, confortable peut-être. Un Etat qui prône le protectionnisme, plus contrôleur qu'incitateur, plus fiscal qu'économiste.

Enfin, les libéraux reprochaient à «Buon Governo» son despotisme obstiné, et plutôt que d'apporter des réformes, le roi préféra abdiquer en faveur de son frère Charles-Félix (il n'avait pas d'héritiers), laissant la régence à son cousin éloigné : le prince Charles-Albert, en attendant le retour de Charles-Félix absent.

Le prince Charles-Albert qui avait fréquenté les milieux libéraux s'empessa de faire promulguer une constitution libérale, ce qui précipita le retour de Charles-Félix qui avec l'aide des Autrichiens rétablit son pouvoir et son règne commença par la



Charles-Félix

répression.

Charles-Félix n'avait pas plus que son frère les qualités pour s'imposer. Agé de 56 ans, de mauvaise santé, il n'avait pas voulu du trône et se révéla encore plus conservateur que son frère Victor-Emmanuel.

Cependant son règne apporta une certaine chaleur dans la mesure où il manifesta une affection particulière à la Savoie par ses présences fréquentes, son acharnement à sortir des ruines l'abbaye de Hautecombe. Sa volonté d'améliorer les voies de communications, l'endiguement de l'Arve (colonne image) furent des mesures positives ainsi que quelques petites réformes comme les chambres de Commerce de Chambéry. Mais l'agitation libérale ne faisait que grandir, menée par des faucignerands, Rulin, Frarin, les frères Foëx, qui se manifestaient chaque jour sous l'influence de la France.

Charles-Félix fit de Hautecombe le lieu de sa sépulture pour lui et son épouse la reine Marie Christine.

Dernier roi de la branche aînée de Savoie, chéri dans la mémoire collective savoyarde sauf chez les partisans du libéralisme piémontais, il fut un passionné de musique, un bigot réactionnaire, un souverain obsédé d'autorité comme son frère, plus homme de la religion que d'Etat. Il disait : «le trône n'est pas adverse à l'autel mais il en est devenu le marche pied».

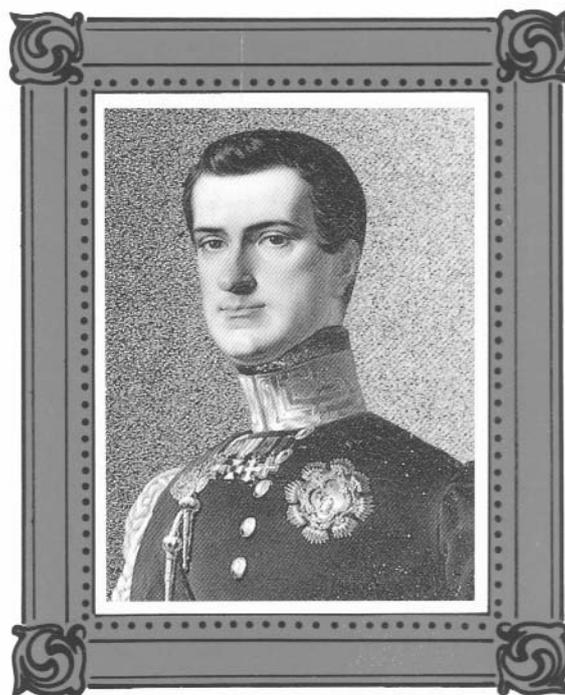
Son protectionnisme économique, l'isolement dans lequel il maintint l'industrie, ne furent pas de bon aloi.

Cependant malgré son obscurantisme officiel, il fut aimé du peuple ; il parlait patois, fréquentait les foires villageoises. C'était un homme du peuple. Il mourut en 1831 sans postérité. De grandioses cérémonies furent organisées pour sa

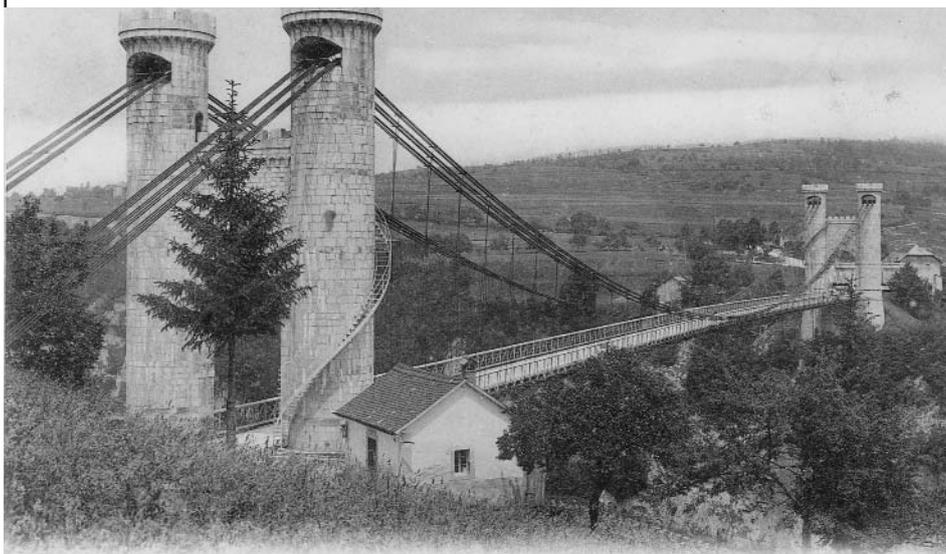
1831 – 1849 . Le Règne de Charles-Albert

sépulture à Hautecombe où il repose aujourd'hui avec son épouse Marie Christine morte en 1849.

Charles-Albert n'est pas le descendant direct de la branche aînée des Savoie ; il appartient à cette branche cadette dite des Carignan. C'est un homme physiquement très grand, presque deux mètres, un homme de contraste où chez lui se mêlaient autoritarisme et libéralités et ses rapports avec la Savoie, bien qu'il vécut sa jeunesse à Genève et ici en Savoie, ne cesseront de se distendre. Il déclarait publiquement : «Faites savoir à ces Messieurs d'Emilie et de Romagne que lorsque l'occasion s'en présentera, ma vie, celle de mes fils, mes armes, mon trésor, mon armée, tout sera consacré à la cause italienne». Toute son attention politique est déjà orientée vers l'unité italienne, et il est prêt à oublier la Savoie.



Le Pont de la Caille



Le pont de la Caille et la Médaille commémorative de son inauguration par Charles-Albert et de sa construction en 1839. Long de 192 m, surplombant les Usses de 147 m, il a été dessiné par l'ingénieur E. Belin.

C'est le 11 juillet 1839 qu'eut lieu l'inauguration officielle, sous la présidence de Monsieur le Gouverneur général Valmonte, représentant sa majesté le roi de Sardaigne.

Il était entouré de l'Intendant genevois Gian Francesco de Lensca, ingénieur en chef de la Province. On notait la présence du comte Paul François de Sales, du comte de Menthon et de Monseigneur Pierre Joseph Rey, évêque d'Annecy et ami personnel du roi.

On estima entre 10 et 12.000 personnes venues assister à l'événement. Cependant, ce ne fut que le 4 octobre de la même année que le roi Charles-Albert de Savoie Carignan découvrit, émerveillé, ce pont qui portait son nom.

Celui-ci est construit selon la technique nouvelle des ponts suspendus qui permet de franchir d'un seul jet des distances jusque là impossibles.

Au cours de ce même voyage, le roi inaugura la liaison entre Chambéry-Bourget du Lac et Lyon par bateau à vapeur.

La colonne Charles - Félix

La colonne fut construite par l'ingénieur Bard et l'entrepreneur Pélissier en 1826. Elle est haute de 21,40 m. La statue du roi et le bas-relief de l'Arve enchaînée, sur une des faces du piédestal, sont l'œuvre des frères Cacciatori, sculpteurs de Carrare. Les frais d'érection s'élevèrent à 24.639 livres. Ce monument, d'un bel effet, est le seul qui ait été érigé en Savoie à la mémoire de ses souverains.

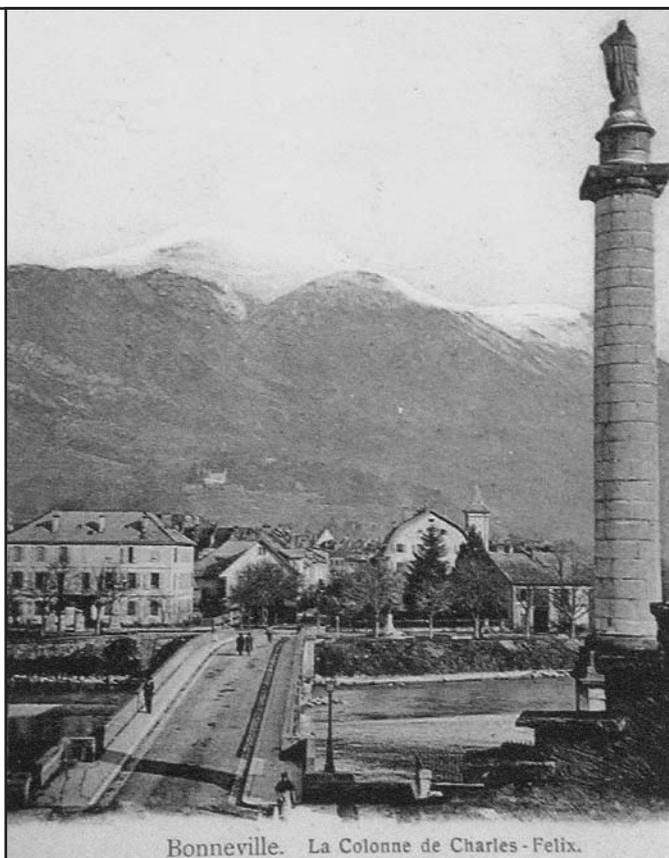
Les quatre faces du piédestal de la colonne portent des inscriptions en latin dont la traduction est assez malaisée ; nous donnons la version suivante :

I. — L'Arve, par ses inondations, dévastait les campagnes. Le roi Charles-Félix l'a contenue dans un lit régularisé par la construction de digues, en l'an 1824. Les Faucignerands à leur prince très bon et très sage.

II. — Les communes du Faucigny au roi Charles-Félix, au roi Victor-Amédée III, au roi Charles-Emmanuel IV, protecteurs des terres et des cultures. Elle a été érigée en souvenir du jour si heureux, le quatrième des ides d'août 1824, lequel jour sa présence a réjoui la province privée depuis 50 ans de la visite de ses rois.

III. — Ces mesures décrétées par la sagesse d'un excellent prince, pour la protection de la province et le bien être des populations, et qui ont été parfaitement réalisées par les soins et l'activité du comte Gaspard-Jérôme Roget de Cholex, fils de Jean, de Bonneville, grand-croix de l'Ordre de Saint-Maurice, ministre éminent chargé des affaires intérieures du royaume, leur concitoyen, promoteur des meilleurs projets, ont réjoui les Faucignerands.

Sources : "Inventaire général des richesses d'Art de la France", "Récit du voyage de leur majesté en Savoie, 1824".



La fracture est dans l'air, implicite, évidente.

Et puis il y avait la stratégie du système défensif sur les Alpes qui laissait la Savoie sans aucune défense.

Sur le plan politique, il continua celle de son prédécesseur : pas de parlement, pas de liberté de la presse, pas de liberté commerciale ; ce qui provoqua des mécontentements.

Les Savoyards se détournèrent de plus en plus de leur pays et avaient entamé une migration saisonnière pour trouver d'autres ressources parce que le sol natal ne suffisait plus. Les faibles rendements agricoles, les mauvaises récoltes, et un surpeuplement dans les vallées d'Abondance et du Chablais furent les éléments déclencheurs. Départ vers l'Argentine pour les uns, vers le Canada pour d'autres, à partir de 1840 – 50, ou encore, vers Paris qui devenait pour beaucoup un aspirateur d'emplois saisonniers ou définitifs.

Mgr Rendu dénonçait à Charles-Albert le sort des ouvriers : «Personne ne veut entendre le gémissement des ouvriers parce que l'on craint la puissance de ceux qui pressurent l'humanité pour faire sortir de l'or».

En 1833, une fronde des jeunes officiers piémontais en garnison à Chambéry aboutit à des troubles qui se terminèrent par des sanctions sévères, et après les agitations de Mazzini par des condamnations à mort. Finalement conscient du danger qu'il y avait à cultiver l'immobilisme politique et sous la poussée des libéraux européens, le roi promulgua en 1837 un code civil qui ne fut que l'adaptation du Code napoléonien.

En 1847, une série d'ordonnances abolit les tribunaux d'exception, permit des conseils élus aux communes, supprima les privilèges

des commandants en place. Charles-Albert publia le 4 mars 1848 le statut royal qui instituait une monarchie constitutionnelle, c'est à dire un partage du pouvoir entre le roi, le sénat et une chambre de députés. La loi électorale donnait le droit de vote à tout Savoyard qui payait 20 livres d'impôts directs ou 400 livres de loyer pour les industriels et commerçants. Les électeurs représentent moins de 3% de la population et 20 députés savoyards siégèrent à Turin.

L'Europe s'enthousiasma pour ce beau et grand colosse de prince si romantique, d'allure inquiète et triste. Obsédé par les dangers révolutionnaires qui montaient de toute part, il fut un attentiste politique docile à l'allié autrichien qu'il n'allait d'ailleurs pas tarder à combattre grâce aux visions d'une bonne équipe de techniciens et d'intellectuels qui pensaient à l'avenir d'un grand Etat italien.

Il dut s'entourer de ministres de plus en plus radicaux et se lança sans enthousiasme dans l'aventure guerrière contre l'Autriche en attaquant la Lombardie, dans l'été 1848, pour la libérer, mais la défaite de Custoza et de Novarre en 1849 le désempara totalement. Cet échec le conduisit à céder sa couronne à son fils Victor-Emmanuel II et pour ne pas gêner les négociations s'exila au Portugal où il mourut en juillet 1849. Son épouse le suivra dans la tombe six ans plus tard.

Une des plus anciennes troupes de la monarchie sarde était la **Brigade de Savoie**, reconnaissable à la cravate rouge de ses soldats, et composée entièrement de Savoyards. Sa bravoure était légendaire et

1849 – 1860 . La dernière ligne droite

Victor-Emmanuel II succéda à son père. Il lui ressemblait peu : petit, trapu, laid, mauvais mari, mauvais père, mais par dessus tout, très populaire dans ses défauts, enfin un roi humain ! On avait même fait courir le bruit qu'il n'était pas le fils du roi mais qu'on avait élevé le nouveau-né d'un boucher pour cacher la mort prématurée de l'enfant royal. D'une intelligence réaliste, il se rendit compte qu'il fallait jouer le jeu constitutionnel. Il sut s'entourer d'hommes compétents. Cavour sera son homme de confiance. Celui-ci, genevois par sa mère Adélaïde de Sellon et savoyard par

c'est elle qui, dans la malheureuse guerre de 1848, sauva l'honneur de l'armée. Avant la défaite de Custoza, elle se distingua particulièrement, le 30 avril, au combat de Pastrengo. La Brigade de Savoie eut les honneurs de la journée ; elle en fut récompensée par les éloges du souverain et les cris frénétiques de «Vive Savoie !» que poussaient les autres régiments en voyant ces «robustes enfants des Alpes neigeuses» revenir, couverts de poudre, de poussière et de sang. Quand ils défilèrent devant Charles-Albert, il répondit, lui aussi, par le cri de: «Vive Savoie ! » à leurs cris de : «Vive le Roi !».

La journée de Pastrengo fut marquée par de nombreuses actions d'éclat. On raconte qu'un brave Savoyard, qui venait de faire deux prisonniers, les fouillait avec rage ; les Autrichiens retournent eux-mêmes leurs poches et offrent leur argent, mais lui de s'écrier : «Gardez votre argent, bougres, je ne veux que vos cartouches!»

A la bataille de Sona, la Brigade supporta tout l'effort de la journée et l'on peut encore voir, sur le champ de bataille, une plaque avec l'inscription suivante: *«Sur cette colline, le 23 juillet 1848, le 2ème régiment de Savoie, formant une digue devant l'irruption de trois brigades autrichiennes, protégea, du commencement de la matinée à midi, la retraite des Italiens, prescrite par ordre supérieur, portant haut, fier et digne, le nouveau drapeau de Savoie et d'Italie. En souvenir, et pour l'exemple...».*

Les Savoyards avaient compris que ces guerres n'avaient qu'un seul objectif : former un royaume italien où la Savoie n'aurait pas sa place.

sa grand mère de Sales, le comte de Cavour, passionné de liberté et de modernisation, lança le Piémont dans la grande aventure du progrès économique et militaire avant de tenter la revanche de la mésaventure de 1848. La Savoie l'intéresse par son aide aux chemins de fer, par sa participation dans la compagnie du Bourget et dans la banque de Savoie.

Déçu par les conservateurs savoyards et soucieux de se rallier Napoléon III, il n'hésita pas à sacrifier le vieux duché en 1860.

En 1855, les troupes piémontaises dans lesquelles sont enrôlés des Savoyards,

Solférino

Y été tot sè dsu-dzo, Bon Diou ! Quinta fornaise !...
Pé l'damo, pé l'dava, lô canons ronfliivont
Partot, travé lô champs, les balles pioulivont,
S'plantivont diè l'képi, 'man d'ouépes mauvaises.

L'z'Autrichiens t'ont tô v'nu ! Na tropa d'Fazazhins
Cê n'cogniet pouè d'pédia, ni mâre, ni conchène,
La colère du Bon diu et l'resto d'sa méchène,
D'sauvazhes, a grouë brulâ as nê que d'pétazhins.

N'y allâve pas tot solet... avoué lô ju diè l'foa
Follè marçhi d'avant, d'borda jusqu'é patalles,
E l'zandè s'fassont grands ; lla partia z'è pardioa !
E fô s'attèdr'a a tot quand y'è l'diablo qu'tarballe.

Poué qu'fare, mô z'efants ?... avoué la bêda d'leu
On n'té prè cmé d'saillè diè l'cro d'na zharbonire.
Y è preu dè ! Ion dé dou : fallè passâ dzo l'zheu,
U tombâ par tieba, la téta la promire !

Lô p'lurons dé lurons parlivont d'drapeau blian...
Parè que l'Ré d'Pimont plieurave diè sô mostâche
Garibaldi, l'barbu n'è gemssive a plian,
D'etre pe l'promi cou, d'êtr'â nom sedâ lâche.

Tot d'on cu, diè lé gaude, avoué na vouè d'tonnero
On capitaine s'étouille, su la téta d'son çhevau :
« La brigâda d'Savoué ?... Yo tou qu'lé cré tonnero ?
Z'efants, fô pas capnâ : hardi ! amanâ vô !
On cou d'borè, carogne ! llo d'la Savoué
E fô lé manii l'pè, u crapi !... E Capoë ! »
E du fond dé çhamps d'riz, e du fond dé çhamps d'gades,
D'partot, on vè sorti, tot drè lô Savoyards.
Tô llo qu'n'son pas mô, qu'on lé piottes onco çhaudes,
Tô llo qu'non jamais chu c'que vu dire « Arnâclia » :
Vérons, chablaizins, Thounains, Faucignerans,
Capoë, Bojhus, Tarins, Maurianais, Seysselans,
Lô pattus d'la Semna, lô gulus du d'damo
Lô Cordani d'Arby, lô Bornè, lô Gavot...
Dè lô pesse d'Cordon é gorllie d'la Cheutagne...
E son tô venus !...

«Capitaine, on lé magniè !»

En avant ! la Savoué !... E lô Garibaldiens
Z'arguêtivont passâ, as drèta qu'na moraille
La pognia d'Savoyards contre lô Farazhins
S'lançim' d'bovets, drava diè la mitraille.

E n'on pa fé dou plii... E a l'ârba du zho,
Lô Farazhins laissè leu bâli, leu z' estricliè
Lé dou Couesses sarrées, s'éton netia de dzo
U gran décime galop, p'artornâ diè l' z' Hongrilliè.

Just Songeon

« Lo coups de mula du Ptiou de la Comba

Tout était bouleversé. Bon Dieu! quelle fournaise!
De çà, de là, les canons ronflaient.
Partout à travers champs, les balles sifflaient,
Se plantaient au képi comme des guêpes mauvaises.

Les Autrichiens étaient tous venus ! Une bande de Sarrazins,
Ça ne connaît point de pitié, ni mère, ni conscience,
La colère du Bon Dieu, le reste de sa vengeance,



Faut-il qu'ils soient bêtes, les Autrichiens, de se croire à l'abri dans les maisons, ils ne savent donc pas que la Savoie est la patrie des ramoneurs !

Des sauvages a face brûlée, noirs comme des mûres.

Ça n'allait pas tout seul... Avec les yeux dans le feu
Il fallait aller en avant, de la boue jusqu'aux cuisses.
Les andains grandissaient ; la partie est perdue
Il faut s'attendre à tout quand le diable s'en mêle.

Puis, que faire, mes enfants ?... Avec cette bande de loups
Nous étions des grillons pris dans un trou de taupe.
Assez dit ! Il fallait qu'un des deux passât sous le joug,
Ou tombât contre terre la tête la première

Les forts parmi les forts parlaient de drapeau blanc...
Le roi de Piémont, paraît-il, pleurait dans ses moustaches,
Garibaldi, le barbu, gémissait doucement
D'être pour la première fois pris pour un lâche.

Tout d'un coup, dans les maïs, d'une voix de tonnerre,
Un capitaine s'allonge sur la tête de son cheval
" La brigade de Savoie ! ... où est-elle, cré tonnerre ?
Enfants, ne reculez pas hardi ! arrivez tous
Un coup de collier, cré nom ! Hardi ceux de Savoie
Il faut leur faire le poil, ou mourir ! ... Et capoë ! "
Et du fond des champs de riz, et du fond des champs de maïs,
De partout, on voit sortir, tout droits, les Savoyards,
Tous ceux non encore morts, aux jambes encore chaudes.
Ceux qui n'ont jamais su ce que veut dire " renâcler "
Vérons, Chablaisiens, Thônains, Faucignerands,
Rumilliens, Beaujus, Tarins, Mauriannais, Seysselands,
Les patauds de la Semine, les francs buveurs de la Montagne,
Les cordonniers d'Alby, les Bornens, les Gavots...
Des sapins de Cordon aux vignes de la Chautagne,
Tous sont venus!

" Capitaine, on les secoue ! "

En avant ! la Savoie ! Et les Garibaldiens
Regardaient passer droits comme un muraille
La poignée de Savoyards contre les Sarrazins
Se lancer, tels des taureaux, au milieu de la mitraille.

Ils n'ont pas fait deux plis... A la pointe du jour
Les Sarrazins, laissant leurs canons, leurs cliéfoires,
Les deux cuisses serrées, étaient déjà partis,
Au grand galop, retourner en Hongrie.

participent au côté de la France et de l'Angleterre à la guerre de Crimée contre la Russie.

Le 20 juillet 1858, Cavour et Napoléon III se rencontrent à Plombières. Il s'agissait de savoir si la France s'engageait au côté du royaume pour combattre les Autrichiens. De toute l'Italie accourent des volontaires, 12.000, pour s'enrôler dans la Garde nationale sarde. Et le 24 avril 1859, c'est la déclaration de la guerre.

Les troupes franco-sardes l'emportent à Montbello, Plestro, Magenta le 4 juin. Les Savoyards entrent dans Milan libérée. La bataille décisive se passe à Villo Franco et Solferino, près du lac de Garde. Plus de 300.000 hommes participèrent à ce choc des armées. Finalement, les Autrichiens se retirent sans être écrasés. Par crainte d'une guerre longue et difficile, Napoléon III signe avec l'Autriche un armistice. La paix revenue, le Piémont ne gagne que la région de Milan. L'Italie n'est pas libérée, aussi l'empereur ne réclame ni la Savoie, ni le Comté de Nice. Cependant, les événements de politique interne se précipitent. La région Emilie, la Toscane, Parme, tombent aux mains de Victor Emmanuel II et en Savoie la population très perplexe sur son devenir, ne sait pas très bien quel est son intérêt majeur. Autant la Savoie du Sud est plus favorable à l'adhésion avec la France, autant la vallée de l'Arve, le val Montjoie et le Chablais manifestent une très grande froideur. Ceci fit penser à Napoléon III qu'un projet de partage de Savoie ou d'un transfert de territoire vers la Confédération helvétique pourrait s'envisager. Pour trancher, la consultation du 23 avril 1860 a proposé à 207 communes un statut un peu spécial avec les bulletins «Oui et Zone». Au soir du 23 avril 1860, la Savoie entrait dans l'Empire français et un nouveau destin des Savoyards s'annonçait : «Il faut aller là où coulent nos rivières».

Victor Emmanuel II devint le 1^{er} roi d'Italie. Si Turin fut la première capitale, Florence le fut ensuite et à partir de 1872 ce fut Rome. Victor Emmanuel, mort en 1878, est appelé le Père de la Nation et l'Italie le vénère dans cette paternité.

Ainsi, les Savoyards français depuis 1860 ne furent jamais italiens.

Michel Pessey-Magnifique

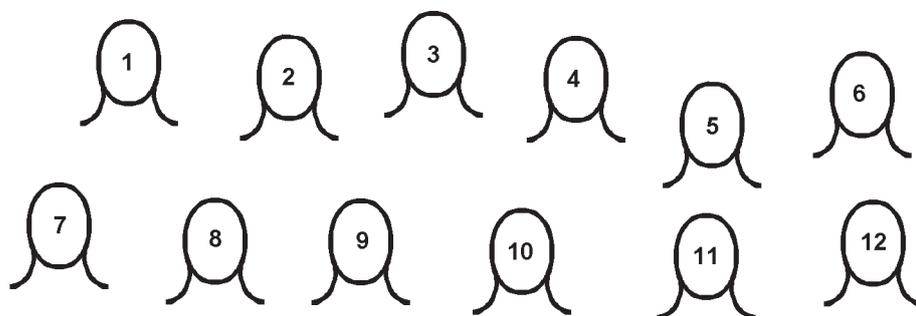


Victor-Emmanuel II

Le Royaume de Sardaigne de 1815 à 1837



La CLASSE 1929 de Saint-Jean-de-Tholome



- 1 - Roger AMOUDRUZ (chez nono)
- 2 - Louis MOSSUZ (Fourier)
- 3 - Gustave DETURCHE (Jean Marin)
- 4 - Félicien GEVAUX (Bottira)
- 5 - Fernand CHATEL (Romblaz)
- 6 - Frédéric MOREL (Romblaz)
- 7 - Albert MERMIN (Savernaz)
- 8 - Joseph GANTIN (Cannet)
- 9 - Robert METRAL (à l'Edmond) St-Jean
- 10 - François DONCHE (chez le Baron)
- 11 - François CHAFFARD (Vavau)
- 12 - Célestin VERDAN (Bodou)

Avec les remerciements aux familles Donche, Métral, Mermin et Gros, pour l'identification des conscrits.

Les Savoyards au front et la carte postale "fantaisie"

Un grand nombre d'éditeurs a imprimé des cartes postales dites de " *fantaisie* ". Il y en a pour tous les corps d'armée, de l'artillerie en passant par l'aviation, la marine, l'infanterie ou les Chasseurs alpins. Tous ces tirages sont visés, c'est-à-dire contrôlés par la censure.

Leurs couleurs polychromes, aux teintes douces, pourraient nous paraître désuètes aujourd'hui, mais en période de guerre cette correspondance, anodine au premier abord, conservait un fond très patriotique.

Des éditions comme Dix, EM-Furia, Revanche, Lux ou Fauvette ont tiré à des milliers d'exemplaires ces images. Certaines formaient des séries sur un thème bien précis, de même que leurs sœurs, les cartes dites humoristiques.

Les thèmes plus originaux, sans nul doute, sont ceux concernant l'aviation, aviation naissante bien sûr, où l'on voit nos aviateurs suspendus à un engin souvent moitié ballon, moitié planeur.

Les Savoyards étant enrôlés principalement dans les chasseurs alpins, nous suivrons leurs régiments avec les cartes aux couleurs de leurs armes.

Le premier document, deux cartes postales LVC, est un parfait montage, une suite construite avec les mêmes personnages féminins qui fait défiler soit le tirailleur, l'artilleur, le chasseur. L'une de ces cartes, écrite à Monastir en 1917, " où il fait très froid mais où tout va bien, " comme toujours, est une réponse aux parents qui viennent de perdre une vache de la tuberculose, pourtant, dit le texte, " ils l'avaient bien engraisée ". Chacun se rassure comme il peut dans les moments difficiles.

L'éditeur Fauvette, lui, cherche sans doute à fidéliser l'acheteur en créant des séries qui pouvaient comprendre plus d'une dizaine de cartes.





Denis THEVENOD



Toutes ces cartes, dites "fantaisie", ont été longtemps délaissées voire même méprisées par les collectionneurs d'ou leur disparition en grand nombre. Préservons celles qui restent, elles vont bientôt être centenaires.

A la rubrique : "Reconnaissez-vous ces visages ?", visages de militaires, parue dans le n°10, page 47, nous devons vous donner leur identité, dans la mesure du possible.

Nous pouvons aujourd'hui les identifier : de gauche à droite : Léon Granger, Joseph Besson, François Piccot et Hypolitte Freyre. Cette photo a été prise dans un centre de repos, à l'arrière du front.

Joseph Besson est tombé sur le front de Flandres le 20 juillet 1916.

Il semble que la photo ait été envoyée par Léon Granger quelques temps après, le 26 juillet.

Nos anciens (suite)
ils sont la mémoire
de nos villages



Dumont-Dayot Julia



Pinget Marguerite



Depigny Elie



Déturche Jean



Clavel Yvonne

PINGET Marguerite, née Gavard-Molliard

Marguerite est née à Viuz-en-Sallaz, le 8 décembre 1907, fille de Joseph, cultivateur à Viuz, et de Amélie Tournier de Ville-en-Sallaz.

Elle était la plus jeune d'une famille de huit enfants comprenant un frère Louis né en 1896, et six sœurs : Marie née en 1891, Félicie née en 1893, Berthe née en 1898, Clotilde née en 1900, Augustine née en 1904 et Eugénie née en 1905.

Ses parents partiront fermiers, à la Tour, où ils resteront jusqu'en 1921.

Marguerite rentre à l'école primaire à six ans, elle en sort âgée de douze ans, avec son certificat d'études.

A l'âge de treize ans, brillante élève, elle poursuit ses études au collège de Villard-sur-Boège, où elle se rend à pied, car elle demeure chez sa sœur à Bogève jusqu'à l'âge de dix sept ans.

Ses parents auraient voulu la voir travailler dans l'institut catholique, où sa sœur est religieuse, mais un peu rebelle, elle refuse. A la suite d'une annonce parue dans le journal, Marguerite part à Bordeaux, dans un château (la Montagne de Sauternes) où elle devra s'occuper des quatre enfants. Le personnel du château se compose de quatorze personnes.

Hélas la maladie de sa Maman la ramène au pays pour une simple visite, qui devient définitive, avec des aller et retour, entre Bogève et Viuz. L'hiver, Marguerite fait la saison dans les hôtels de Chamonix et Megève. Tous les grands champions de ski lui ont signé des autographes.

Chez sa sœur à Bogève, elle fait la connaissance de Roch Pinget. Il devint son mari l'année suivante ; le mariage eut lieu à Bogève, le 15 décembre 1938.

En 1939, son mari est mobilisé. Seule elle fait marcher la ferme, s'occupe des regains, des semailles, et l'automne arrache les pommes de terre. Roch est au front à Sedan. Pour avoir de ses nouvelles, elle devra faire appel à la Croix Rouge.

Après cette dure période, et le retour de Roch, la vie reprend à la ferme. La naissance d'une fille, Josette en 1942, sera la joie du foyer. Un garçon, Joseph naîtra en 1946.

Plus tard Roch travaillera à l'usine Gambin à Viuz. Leurs deux enfants feront de brillantes études.

Marguerite élèvera les petits-enfants, s'occupera du ménage et du bétail jusqu'à 65 ans. Hélas, elle perdra son mari en 1982. Depuis elle vit seule dans sa maison qui est mitoyenne de celle de son fils. Sa fille Josette réside au Chable-Beaumont, très loin de chez elle.

Marguerite est une Mémée très cultivée, âgée de 98 ans, elle s'intéresse à l'actualité, à la politique, à l'Europe. Elle lit l'Express. La famille compte beaucoup pour elle, et la visite des amis la remplit de joie.

Il faudrait des jours pour écouter tout ce que Marguerite pourrait nous dire.

Dans un an nous aurons une joyeuse centenaire.

DETURCHE Jean

Jean est né à Bovère au hameau de la commune de Saint-Jean-de-Tholome le 18 novembre 1907. Il est le fils de François Déturche, cultivateur à Saint-Jean, et de Cécile Chatel de Vers-Gevaux hameau de Saint-Jean. C'est le cadet d'une famille de quatre enfants comprenant : Léonie née en 1905, Jean né en 1907 et Gustave né en 1909.

Il rentre à l'école de Chez-Folliex, hameau de St-Jean, en 1913, pour en sortir à l'âge de 13 ans, avec son certificat d'études. Il aide alors ses parents dans la ferme familiale, jusqu'au service militaire à Lyon, où il restera 18 mois.

Le service terminé, il reprend le travail dans la ferme des parents à Saint-Jean.

En 1932, ses parents achètent une grande ferme à Massongy. Sa sœur Léonie est déjà mariée à La Tour ; mais avec sa petite famille elle vient habiter Massongy.

Hélas 1939, c'est le départ à la guerre ; il sera libéré fin 1940, avec le grade de sergent.

Dans la même rue du village, il remarque une jolie fille, Marguerite Mathieu. Deux ans plus tard, le 14 février 1946, elle deviendra son épouse.

Cinq enfants feront la joie du foyer, trois garçons et deux filles : Robert né en 1947, Henri né en 1948, Josette née en 1951, Anne-Marie née en 1957, et Jean-Claude né en 1962.

Son père étant décédé en 1946, avec l'aide de sa maman et des enfants, il exploite la grande ferme familiale. Outre la ferme, le travail de la vigne et de multiples occupations, comme la présidence de la Fruitière du Syndicat, la vie est bien remplie.

Jean est toujours très heureux de se rendre à Saint-Jean, faire une visite à la famille. Aujourd'hui avec la retraite, le jardin et la télévision occupent ses loisirs. Jean est bien choyé, entouré de Marguerite, leurs enfants et petits enfants.

DUMONT-DAYOT Julia, née Cavazza

Julia est née à Fillinges, le 4 avril 1914. C'est la fille de Roger Cavazza, né à Carpi près de Modène en Italie, commerçant en bestiaux, et de Marie Mieusset de Viuz-en-Sallaz.

Julia était la huitième d'une famille de huit enfants comprenant quatre frères et quatre sœurs : Ida née en 1903, Charles né en 1904, Emma née en 1906, Joseph né en 1907, Louis né en 1908, Jean né en 1911, Julia née en 1914 et Alice née en 1919.

Elle commence l'école à Borings, commune de Nangy, à l'âge de six ans. Elle y reste jusqu'au certificat d'études. En sortant de l'école, Julia élève des lapins pour se faire un peu d'argent personnel. A Findrol, elle garde des enfants dans une famille, plus tard, chez un notaire à Bonneville.

Le jour de la vogue de Contamine, elle rencontre un garçon, Mr Gustave Dumont-Dayot, de La Côte-d'Hyot. L'année suivante, ils se marient ; Julia a 21 ans. Malheureusement, ce couple n'aura pas d'enfants.

En 1939, Gustave part à la guerre. Il reste prisonnier en Allemagne pendant 5 ans. A son retour le couple sera gardien du château Barby à Contamine. Ils resteront 6 ans, dans le château de la Famille Guillermin. Ensuite Gustave travaille aux Ponts et Chaussées, à Bonneville où il reste jusqu'à la retraite. Julia continue à vendre ses légumes au marché de Bonneville ; elle s'y rend chaque semaine en vélo.

Gustave décède en 1995.

A présent Julia vit seule dans sa maison à Contamine. Elle occupe ses loisirs en regardant la télévision car ses yeux fatigués l'empêchent de lire. Mais son plus grand regret est ne plus pouvoir faire son jardin.

Julia est bien entourée, par ses neveux et nièces. La visite, quotidienne, de ses voisins, lui apporte beaucoup de joie.

CLAVEL Yvonne née Pel

Yvonne est née à Chatillon-sur-Cluses le 22 novembre 1913. c'était la fille d'Arsène Pel et de Dominique Gervaz. Elle est la dernière survivante, d'une famille de cinq enfants, Henri, Marie-Louise, Albert, et Fernande.

Yvonne rentre à l'école du village Vers-Bois à l'âge de 6 ans. De 10 à 13 ans, elle fréquente l'école communale de Chatillon-sur-Cluses.

Tout de suite, en sortant de l'école, elle monte au Praz-de-Lys, garder les vaches.

Quatre ans plus tard, au début de l'hiver, elle est placée chez la famille Berthet Marcellin, coquetier à Peillonex.

Dans cette commune, elle fait la connaissance de Joseph Clavel, de six ans son aîné. Il deviendra son mari, l'année suivante en 1933.

En 1934, vient au monde Lucette, leur premier enfant, et en 1938, c'est la naissance de François.

C'est une longue vie de travail à la ferme pour le couple. Plus tard, Joseph rentre à l'usine Gambin à Viuz-en-Sallaz, où il restera jusqu'à la retraite.

A partir de 1955, Yvonne commence un nouveau travail, dans l'hôpital Dufresne-Sommeiller. Au début elle est femme de chambre, mais ensuite elle sera aide soignante.

Joseph décède en 1985. Elle restera dans sa maison de sous-Peillonex, auprès de son fils. Elle passe une retraite heureuse La broderie, les mots croisés occupent en partie ses loisirs.

Quand l'hiver arrive, Yvonne part quelques mois, chez sa fille à Aix en Provence.

Si l'oreille est un peu dure, son regard est toujours souriant et malicieux.

Le Petit Colporteur lui souhaite bonne santé, et reviendra pour son centenaire.

DEPIGNY Elie, née Ducruet

Elie est née le 24 septembre 1914 à Choisy près d'Annecy. Elle est la fille de Pierre-Emile Ducruet, garde champêtre, et de Alphonsine Croset, de Villaz.

Elie est la quatrième d'une famille de onze enfants : Henri est né en 1909, Marie en 1910, Clotilde en 1913, Joseph en 1915, Thérèse en 1918, Marcel en 1919, Lydie en 1920, Jean-Marie en 1921, Geneviève en 1922 et Adèle en 1925.

Elie entre à l'école primaire de Choisy à l'âge de six ans. Elle en sort six ans plus tard pour aider ses Grands-Parents dans leur ferme familiale.

De dix huit à vingt un ans, elle retourne chez ses parents pour les aider à la ferme.

Chez sa sœur, Elie fait la connaissance d'un jeune garçon de Menthonex-sous-Clermont, Depigny Marcel. Le mariage a lieu le 16 mai 1936. Le couple viendra habiter à Mieussy, où Marcel sera facteur, ensuite St-Jeoire, St-Jean, Lucinges et Fillinges, jusqu'à la retraite en 1965.

Trois filles ont égayé leur foyer : Raymonde née en 1937, Geneviève née en 1940 et Danielle née en 1945.

Elle a partagé son temps à l'éducation des enfants, à l'entretien du jardin, et aux travaux dans sa maison.

Depuis le décès de son mari en 1989, Elie vit seule dans sa maison de Grand-Noix à Fillinges. Elle passe beaucoup de temps au jardin, à la lecture. Elle suit les actualités à la télévision, les jeux et les feuilletons.

Maurice-Demourieux Gilbert

Le Petit Colporteur promet de rendre visite à nos anciens pour leur centenaire.

Des JOURNEES MEMORABLES : les 6 - 7 et 8 juin 1883

Sous les gros tilleuls de la place de l'Eglise qui fut jadis le lieu de l'ancien cimetière de Contamine, une grande Croix de bronze posée sur un piédestal de granit est le témoin bien solitaire d'un temps qui n'intéresse aujourd'hui que bien peu de nos concitoyens. Et pourtant sa présence ici a été l'occasion de grandes fêtes telles que nous le relate le chroniqueur des Pères rédemptoristes dans le livre des annales en 1883.



L'ancienne Croix du cimetière de Contamine, près de la sépulture de nos Pères et Frères, étant toute vermoulue et prête à tomber en pièces, le R.P. Boulangeot, recteur de notre maison, conçut l'idée de la faire remplacer par une nouvelle Croix plus convenable, destinée en même temps à servir de monument commémoratif de nos confrères décédés. Après que Sa Rév. se fut concertée à cet effet, avec les autorités civiles et ecclésiastiques, cette Croix fut commandée et exécutée sur un plan fourni par le frère Gérard. Le Christ en fonte était le Christ qui durant de longues années avait abrité la tombe de nos confrères dans le jardin d'Avon, près d'Antony en région parisienne. Ce Christ, don du T.R.P. Desurmonde, Provincial, fut peint à neuf puis fixé à une magnifique Croix en bois de chêne

de forme gothique. Le piédestal, en granit, avait été préparé à l'avance. Sa face antérieure présente sur une plaque de marbre blanc incrustée les armoiries de la congrégation, sa face gauche, également sur une plaque de marbre blanc, les noms des frères servants décédés dans la Communauté, sa face postérieure les noms des Pères décédés. Enfin, la table de marbre blanc incrustée sur la face droite du piédestal reste en blanc pour recevoir les noms des défunts dans la suite des années.

Le samedi, 2 juin, après que tous ces préparatifs furent terminés, la nouvelle Croix fut hissée et solidement soudée dans le piédestal. Cette opération n'étant pas facile à cause du poids énorme de la Croix et du Christ, grâce à Dieu, elle réussit à la grande satisfaction de tous.

Enfin restait à procéder à la cérémonie de l'érection solennelle et de la bénédiction. Après un Triduum des prédications préparatoires données par le R.P. Nusbaum (Joseph), cette magnifique Croix fut solennellement bénie par le R.P. Recteur, qui y appliqua en même temps les indulgences accoutumées.

Voici comment s'est accomplie cette cérémonie. Le 6 juin, après la messe célébrée à 7 heures, à l'église paroissiale, par Monsieur le curé de Contamine, une bonne partie de la population de la paroisse, suivie des Pères et Frères de la Communauté, de Monsieur le curé, ainsi que du R.P. Recteur en chape, avec Diacre et Sous-Diacre, s'est rendue processionnellement, d'abord à la nouvelle Croix, érigée à l'entrée du village par les soins de Mesdames Jacquier. Ensuite la procession est revenue au cimetière, au chant des cantiques. Là, après la bénédiction solennelle donnée à la Croix par le R.P. Recteur, le P. Nusbaum adressa à l'assistance une chaleureuse allocution de circonstance. La procession entra ensuite à l'église au chant des cantiques ; et la cérémonie se termina, à la joie

et à la plus grande consolation de tout le monde par un salut et la bénédiction du Saint Sacrement.

Le 7 juin, arrivée de Mgr Isoard, évêque d'Annecy. C'est vers 5 heures du soir que l'approche de la voiture épiscopale est signalée par la détonation des boîtes et le son des cloches. Sa Grandeur vient pour administrer, le lendemain, le Sacrement de Confirmation aux enfants réunis de Contamine, de Faucigny et de Peillonnex.

On n'avait point attendu jusqu'au dernier moment pour préparer au premier pasteur du Diocèse, une réception aussi digne que possible. Sous l'inspiration du R.P. Recteur et avec une large contribution de la maison, (on avait fait exécuter les plus urgentes réparations à l'église qui se trouvait dans un état lamentable) plus deux arcs de triomphe avaient été élevés en l'honneur du prélat : l'un à l'entrée de Contamine, par les soins Mesdames Jacquier ; l'autre devant notre maison par les soins de la Communauté. Toutes les rues étaient pavoisées. Les cloches et les détonations des boîtes annonçaient au loin l'arrivée du Pontife et la fête religieuse qui se préparait pour le lendemain.

Descendu de voiture, au moment de quitter la grande route, Monseigneur passa à pied devant notre maison, où il fut salué, sous l'arc de triomphe, par le R.P. Recteur et par le R.P. Ministre. Puis, après avoir été complimenté devant la mairie par Mr le Maire, le Prélat se dirigea vers l'église, où il fut reçu par Mr le curé en chape. La Communauté se tenait groupé derrière ce dernier. Mr le curé présenta l'eau bénite à Sa Grandeur, qui en aspergea l'assistance agenouillée, et se rendit aussitôt après au chœur, où, après une courte adoration, Mr de Quiney, vicaire général monta en chaire pour adresser une petite allocution à la foule. Ensuite, salutation et bénédiction du St Sacrement, suivi de l'absoute, et enfin du chant de l'ave maria stella à l'autel de la Ste Vierge et de la bénédiction pontificale.

A l'issue de ces différentes cérémonies, Monseigneur fut conduit au presbytère. Environ une heure après, Sa Grandeur daigna venir nous honorer de sa visite et répondre à l'invitation que nous lui avons faite, en acceptant le souper à la Communauté. Reçu à la porte du couvent, par le R.P. Recteur, Monseigneur, accompagné de Mr de Quiney et de son secrétaire particulier, alla d'abord faire

une courte prière à la chapelle. Pendant ce temps, la Communauté s'était réunie au salon. A l'entrée du Prélat, la Communauté toute entière se jeta à genoux, et demeura ainsi sous la main bénissante du Pontife, jusqu'à ce qu'il fut arrivé devant le fauteuil qui lui avait été préparé. Puis debout devant son fauteuil, Monseigneur voulut écouter avec une bienveillance marquée le petit compliment que le R.P. Recteur s'était fait un devoir de lui adresser. Après avoir ensuite pris place, Sa Grandeur répondit au petit compliment du R.P. Recteur de la manière toute à la fois la plus simple et la plus généreuse et la plus flatteuse tant pour la Congrégation que pour la Communauté en particulier : relevant le bien qu'elle espérait dans le diocèse, et lui attribuant en grande partie, la magnifique manifestation religieuse faite en son honneur par la population de Contamine toute entière.

Immédiatement après, on descendit au réfectoire. Pendant le souper, Monseigneur était assis sous un petit trône, au milieu duquel brillaient les armes épiscopales. Ce ne fut que vers 9 heures du soir, que Sa Grandeur quitta la Communauté pour retourner au presbytère, ne pouvant assez témoigner de sa haute satisfaction.

Le lendemain, 8 juin : Confirmation à 8 heures, à laquelle assista une députation de la Communauté, d'abord pour rehausser la cérémonie, par sa présence, et aussi pour le chant.

Après la cérémonie, et dans la matinée, nous fumes de nouveau honorés de la visite de Mr le Vicaire général.

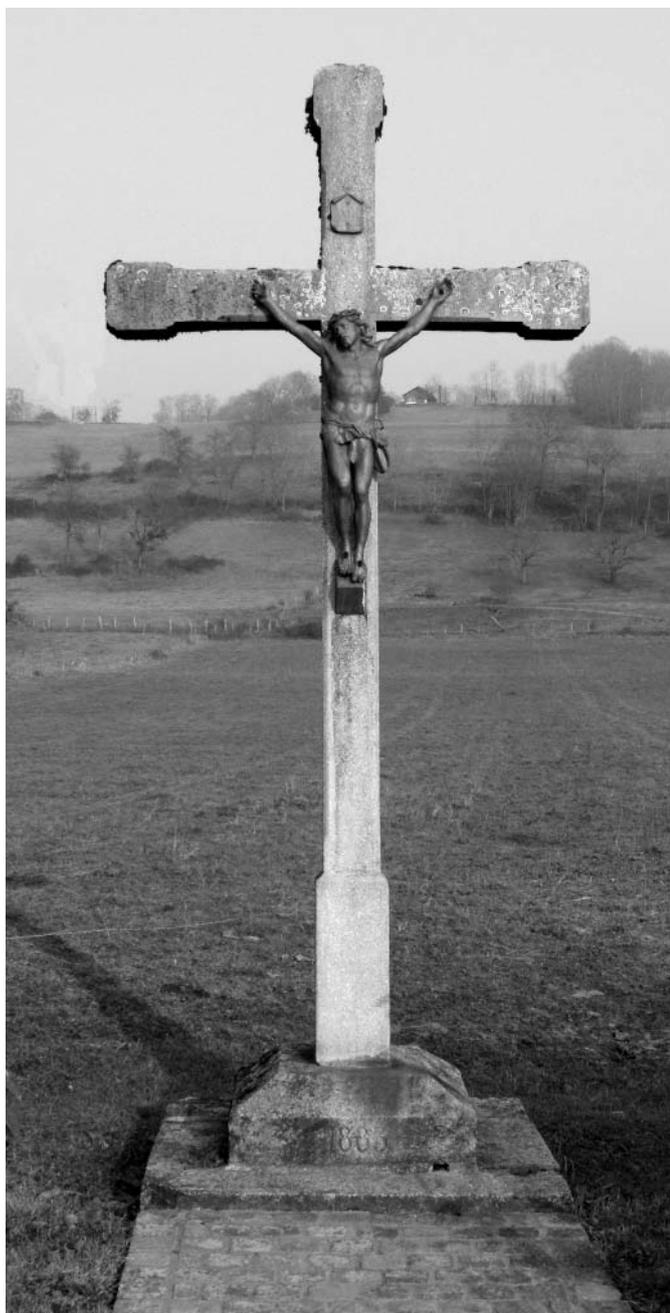
Le soir à 5 heures : départ de Monseigneur pour Viuz.

Le 8 juin : arrivée du T.R.P. Provincial. Sa Révérence nous arriva pour aller au devant du Révérendissime Père Général, et pour présider



aux préparatifs de la réception à faire à Sa Paternité. Le 14, le T.R.P. Provincial partit pour Chambéry, où l'avait déjà précédé le R.P. Ministre. Le même soir, nous reçûmes de Chambéry un télégramme nous annonçant l'heureuse arrivée de Sa Paternité dans cette dernière ville. Le télégramme était ainsi conçu : Voyage heureux - Bonne mine ! ...Impossible de décrire la joie dont nous combla cette nouvelle. Et du fait, vu l'état de faiblesse où nous savions le Révérendissime Père, nous n'étions pas sans appréhension sur un aussi long voyage. Ce télégramme dissipa donc toutes nos craintes et remplit nos cœurs d'une joie indicible.

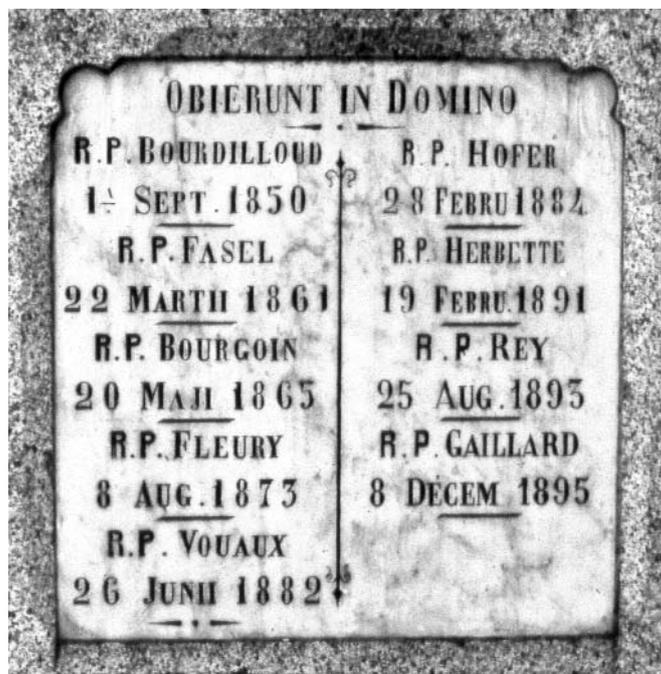
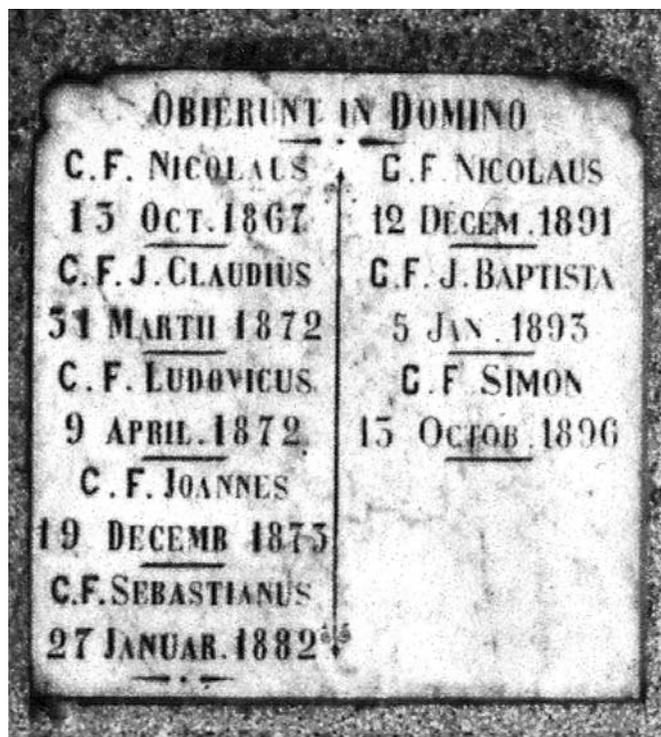
Quelque temps après, Mme veuve Guillermin, propriétaire à Barby-Contamine. faisait une plantation de croix à peu près semblable sur les ruines du château de Faucigny. M. l'abbé Gallay, curé de Faucigny, présidait la cérémonie ;



le sermon fut donné par M. Pariat, curé-archiprêtre de Fillinges.

Vers le même temps, on repeint la voûte et les murs intérieurs de l'église paroissiale ; le frère Nicolas restaure le maître-autel.

Michel PESSEY-MAGNIFIQUE



Croix érigée par les Dames Jacquier
1883

Quand les Savoyards quittaient leur village

J'avais décrit dans le dernier Petit Colporteur l'attrance des Savoyards pour l'Amérique du sud et l'Australie, dans les années 1830 - 1900 : Pierre Duchosal et son départ pour l'Australie et ensuite Nouméa en Nouvelle Calédonie dans les mines. Il avait rejoint les frères Tournier dit Débaud, Constant et Jean, partis trois ans avant lui en 1875.

Constant, Jean, leur frère Célestin resté à Viuz, Ferdinand et Albert cafetiers à Genève, étaient fils de Joseph Tournier, cultivateur à Viuz, et de Claudine Mojon, fille de Jean-Marie Mojon de Saint-Jean-de-Tholome, mariés le premier avril 1838.

Jean Tournier est conducteur de calèche (photo ci-jointe) et gardien dans un asile de fous à Sydney, en Australie. Il gagne bien sa vie.

Une photo de Jean, son épouse et ses enfants, est parue dans le numéro 12.

Son frère Constant, qui était avec lui en Australie, partit en 1877, pour exercer la profession de boulanger à Nouméa, en Nouvelle Calédonie.

Les frères Tournier étant illettrés, eurent beaucoup de mal à apprendre l'anglais (lettre aux parents de 1878).

Ils donnent de leurs nouvelles par l'intermédiaire d'un ami. Ils écrivent en disant qu'il y a de l'argent à gagner là bas, que les femmes sont heureuses, qu'elles ne travaillent pas ; il faut que les filles de Viuz viennent les rejoindre.

Jean écrit de Sydney, en 1883, en disant qu'il économise pour payer le terrain qu'il a acheté

pour construire sa maison. Il rembourse 600 frs d'intérêts par an, pour les 7500 frs qu'il lui reste à payer.

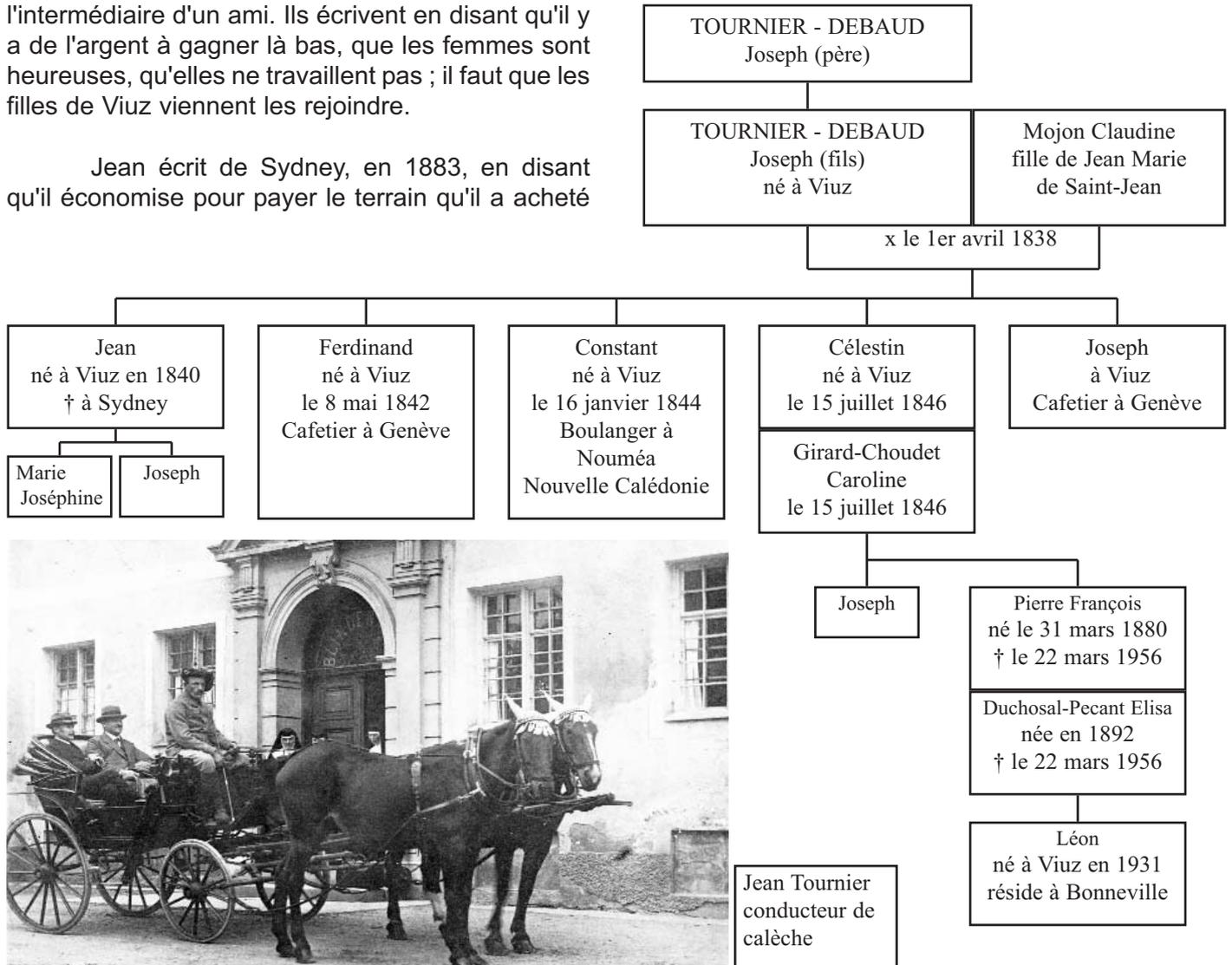
Le 30 août 1888, Jean écrivit à ses parents pour leur annoncer que son épouse est Irlandaise, qu'ils ont un enfant, bientôt deux, Marie-Joséphine et Joseph.

Plus tard il écrira pour leur dire que Constant est malade, il a des bronchites et décèdera à Nouméa en 1897, sans descendance. Jean a fait souche en Australie.

Pour la branche de Viuz, après le décès de Robert, le dernier Tournier-Débaud, Léon, petit fils de Célestin, réside à Bonneville avec sa famille.

Gilbert Maurice-Demourieux

P.S.: Un ancêtre de cette famille Tournier fut placé chez Débaud, grand propriétaire à Fillinges. Jean Débaud avec son épouse possédait, en 1739, 34 hectares de terre et bois. Ce Tournier se nommera Tournier dit Débaud, nom que ses descendants ont conservé.



La fruitière : toute une vie !

Dernièrement j'ai eu l'occasion de feuilleter un vieux livre qui fait un peu partie de l'histoire de notre village. Ce livre est le "livre journal" de la Société Fruitière de Faucigny.

En l'ouvrant, j'ai d'abord remarqué les écritures appliquées à la plume, puis retrouvé des noms familiers de grands-parents, de parents, de voisins.

Et puis je me suis rendue compte que ce livre renfermait presque un siècle de vie rurale. Il contient en effet toutes les délibérations de la Société Fruitière de Faucigny (les prix de vente du lait, les adjudications des fruitiers...)

Ces réunions se font chaque année en janvier. Un secrétaire est chargé d'en rédiger un compte rendu, par conséquent on dispose de renseignements assez précis.

On y trouve aussi des informations sur la vie des fruitiers, des recensements de matériel, et diverses "anecdotes" sur la vie paysanne tout au long du siècle dernier.

Création et organisation de la Société Fruitière

Tout commence le 12 novembre 1909 avec l'acte de constitution " de la Société Fruitière ou Fromagerie de Faucigny ". Certains paysans décident de se regrouper en association dans le but d'avoir moins de travail à la ferme, et l'assurance d'obtenir un revenu régulier, c'est la naissance des fruitières. Dans chaque commune on peut encore apercevoir ces bâtiments témoins d'une activité agricole majoritaire.

"Les propriétaires et fermiers habitants de la commune de Faucigny dont les noms suivent au bas de cette convention ont formé une société pour l'établissement d'une fruitière pour l'exploitation et la vente du lait de leurs vaches".

52 paysans deviennent alors sociétaires. Chaque personne est recensée avec le nombre de vaches et de veaux . Pour les 52 sociétaires on trouve 87 vaches.

*Liste des Sociétaires fondateurs
de la Société qui ont signé la convention ci-dessus
qui ont payé leur cotisation entière fixée à quatre vingt
trois francs par vache, et qui ont droit sur tous les immeubles
meubles et immeubles de la fruitière.*

Noms	Nombre de vaches. 87	Noms
Allamand frs Marie	2	Allamand Frédéric
Mossuz Jean Marie	1	et Mossuz
Allamand Théophile	2	Allamand Th
Arnaudoux François	4	Marie Soly
Arnaudoux Elie	2	Arnaudoux Elie
Bel Lucien Gilbert	3	Bel Lucien
Bel Louis	2	
Bel François	1	Bel Etienne fils
Dupraz Alphonse	3	A Dumas
Fasse François	2	Fasse François
Mossuz Jean Claude	1	
Gaud Joseph	1	Gaud Joseph
Gay Clement	3	Gay Clement
Gay Jean-François	2	Gay Jean
Gay Jérôme	2	Gay Jérôme
Gay Isidore	3	
Gay Joseph la veuve	2	Moine Joseph
Hudry François	1	Hudry François
Hudry Alexis	1	Hudry Alexis
Jolivet Théophile la veuve	2	Jolivet Théophile

Joly Joseph la veuve	1	
Maurice Jean Paulin	1	
Mossuz François la veuve	1 1/2	Mossuz François
Mossuz Joseph la veuve	1 1/2	Mossuz Joseph
Mossuz Joseph Henri	4	
Mossuz Louis Juston	1	Mossuz Louis
Lagnieu Jean-François	82	Lagnieu Jean-François
Pillet Pierre	2	Pillet Pierre
Pelloua François	1	Pelloua
Reuillaud Jean	1	Reuillaud
Saillat la veuve	2	Saillat la veuve
Jolivet Jean Juston la veuve	1	Jolivet Jean
Joly Isidore la veuve	3	Joly Isidore
Ugaldim Eugène Fara frs	2	Ugaldim Eugène
Gay Remond	2	Gay Remond
Deceuse Etienne	1	Deceuse Etienne
Verdan Adolphe	1	Verdan Adolphe
Jolivet Joseph	2	Jolivet Joseph
Deceuse Emile	1	Deceuse Emile
Bruffard Louis	1	Bruffard Louis
Joly Sylvain	2	Joly Sylvain
Verdan Louis	2	Verdan Louis
Jolivet Joseph la Juston	2	Jolivet Joseph
Jolivet Alfred	1	Jolivet Alfred
Deceuse Joseph	1	Deceuse Joseph
Deceuse Joseph	1	Deceuse Joseph
Jolivet Henri	2	Jolivet Henri
Allamand Jérôme	1	Allamand Jérôme

52 sociétaires - 87 vaches

J'ai choisi quelques articles de cette constitution de 1909 qui pose les premières bases.

L'article 1 mentionne que *"les sociétaires s'engagent à payer 93 francs par vache afin de financer la construction de la fruitière et de la porcherie"*.

L'article 6 précise que *"tous les sociétaires et adhérents s'engagent à porter leur lait à la fruitière aux heures indiquées par le fruitier en accord avec le président. Ils devront apporter leur lait continuellement deux fois par jour pendant toute la durée de l'année"*.

L'article 8 prévoit des sanctions pour les fraudeurs, *"ceux qui falsifieraient ou additionneraient d'eau le lait seront punis d'une amende de cinquante francs et en cas de récidive du double"*

L'article suivant insiste bien sur le fait qu'en étant sociétaire le paysan n'a plus le droit de fabriquer à domicile du beurre, du fromage ou de vendre son lait.

Un peu plus loin on trouve des articles qui traitent de cas plus précis comme par exemple celui-ci : *"les sociétaires ne pourront apporter le lait vicié par la maladie d'une vache fraîche vèlée que le huitième jour, ni le lait d'une vache conduite à la foire"*. Le lait est en effet alors impropre à la consommation. On parle aussi de l'hygiène : *"les ustensiles servant à porter le lait devront être tenus très propres sous peine d'une amende de cinq francs"*.

Du côté administratif la Société Fruitière pose les bases qui seront suivies pendant presque un siècle. Elle décide de se composer d'un conseil de huit à dix membres. Ceux-ci seront élus à la majorité des voix, seront renouvelables chaque année et pourront être réélus. Donc, on trouve un président qui *"fait exécuter les décisions, représente la Société, fait les achats, signe les factures et rend les comptes"*, un vice président *"qui seconde le président dans l'accomplissement de sa tâche et le remplace en cas d'absence"*, le secrétaire trésorier qui *"est chargé du dépôt des valeurs en caisse"*. Ces fonctions sont *"toutes gratuites"*. Cette organisation perdure aujourd'hui.

Nous avons donc accès facilement à la liste des présidents de notre Société Fruitière. Par souci d'égalité les premiers sociétaires décident de faire un roulement afin que tout le monde puisse faire partie au moins une fois du conseil. Voici la liste des présidents (ils sont élus pour l'année) :

1910 :	Amoudruz Elie	1935 à 1938 :	Jolivet Rémy
1911 :	Favre Francois	1939 :	Gay Clément
1912 :	Decroux Emile	1940 et 1941 :	Jolivet Adolphe
1913 à 1920 :	Mossuz Joseph Henri	1942 à 1944 :	Gay Clément
1921 :	Jolivet Léon	1945 :	Maurice Louis
1922 :	Verdan Francois	1946 et 1947 :	Jolivet Rémy
1923 :	Lagneux Joseph	1948 à 1950 :	Châtel Germain
1924 :	Déturche Jean	1951 à 1956 :	Mossuz Adrien
1925 :	Amoudruz Elie	1957 :	Jolivet Paul
1926 à 1928 :	Joly Sylvain	1958 à 1961 :	Châtel Germain
1929 et 1930 :	Deturche Jean	1962 à 1965 :	Déturche Marius
1931 et 1932 :	Jolivet Joseph	1966 à 1987 :	Jolivet Paul
1933 :	Joly Sylvain	1988 à 1999 :	Châtel Bernard
1934 :	Jolivet Léon	2000 à 2003 :	Gay Jean-Claude

Chaque année les membres se réunissent pour la vente du lait *"aux enchères publiques sous plis cachetés"*. Les acheteurs potentiels, les futurs fruitiers, proposent un prix durant la réunion et les sociétaires étudient les différentes propositions, décident.

La toute première vente de lait de la Société se fait en 1913 : *"le 15 décembre à trois heures de l'après-midi en présence du Comité et des sociétaires, ont comparu Mr Gavard Joseph, Roch Joseph, Chavanne Jean et Foulex Xavier, qui ont déposé sous plis cachetés, le premier a offert 159 francs pour 1000 kilos et les charges, le second 160 francs pour 1000 kilos et les charges, le troisième 16 centimes le kilo et 1000 francs de loyer, le quatrième Foulex a offert 16 centimes et 652 francs de loyer, en tenant compte des 400 francs de rabais il est 52 francs au dessus des autres, il a été nommé adjudicataire du lait pour l'année 1913"*. Mr Foulex devient alors le premier fruitier de la Société. S'en suivront 10 autres.



Les fruitiers

Voici la liste des fruitiers qui ont exercé à Faucigny :

1913 à 1914: Xavier Foulex.

1914 à 1919 : Sylvain Joly

1919 à 1925: Théodore Pellet

1925 à 1926 : Gaston Foulex et Joseph Gros

1926 à 1927 : Marius Bouvard

1927 à 1937 : Clodius Floquet

1938 : Joséphine Floquet (veuve Suard)

1938 : Arsène Floquet et Gaston Floquet

1944 à 1972 : Gaston Floquet

1972 à 1983 : Pinget Robert

On peut noter la présence d'une femme en 1937.

La famille Floquet a particulièrement marqué la vie de notre village. Son investissement au sein de la Fruitière durant de nombreuses années reste ancré dans les mémoires.

Un peu plus tard on trouve des renseignements plus précis sur le prix de la vente du lait. En 1925, un cours du Syndicat de Saint-Julien donne une échelle que les fruitiers s'engagent à suivre.

A partir de 1934 le cours est établi "*d'après le cours maximum des fromages façon Emmenthal arrêté chaque jour par la Commissariat des Halles Centrales de Paris*".

Suite à la faillite du dernier fromager en 1983, la coopérative décide d'arrêter le fonctionnement de la fruitière en tant que tel. De ce fait le lait est collecté par une société directement à la ferme par le biais de tanks réfrigérés. D'ailleurs on ne parle plus de la Société Fruitière mais de la Coopérative Laitière.

Aujourd'hui le prix du lait est fixé par un cours moyen départemental et est discuté lors des réunions de la coopérative.

Le fruitier suit un cahier des charges décidé par le Comité :

- La Société met à disposition la maison de fruitière avec toutes les dépendances ainsi que tous les ustensiles et objets mobiliers qui lui appartiennent pour en jouir pendant la durée du contrat.
- Un état des lieux et un état estimatif pour le mobilier seront dressés à l'entrée et à la sortie du

fruitier qui sera tenu responsable envers la société de tous dégâts et de toutes avaries qui ne résulteraient pas de simple usure ; il sera tenu en outre à la réparation des ustensiles servant à la fabrication.

- Le fruitier paie une location de la maison de fruitière.

En 1927 la Société achève la construction de la nouvelle fruitière, les bâtiments sont encore visible aujourd'hui. Cette construction, on en parle dans plusieurs délibérations du conseil et on connaît son coût : 444 395 francs et 74 centimes.

Le fruitier doit respecter les règles fixées et aménagées par la Société :

- Le fruitier devra inscrire sur chaque carnet le poids des pesées du matin et soir, soit à l'encre rouge soit au crayon.

Chaque porteur de lait détient un petit carnet que le fruitier remplit au moments des deux coulées journalières et ceci par mois.

- Le paiement du lait sera effectué à la maison fruitière chaque mois, le deuxième dimanche qui suivra le premier jour du mois.

- Afin d'éviter toutes contestations au sujet de la pesée du lait, le fruitier devra annoncer le poids du lait à haute voix et il lui est interdit de vider le récipient du lait avant que le sociétaire ait reconnu le poids exact.

Le fruitier dispose de toute une série de matériel qui est contrôlé par la Société et on trouve de temps un inventaire des meubles et ustensiles. Le premier date de 1927 (page suivante).

1. Mois de Janv 19

Dates	Matin		Soir		Dates	Matin		Soir	
	Kil.	hec.	Kil.	hec.		Kil.	hec.	Kil.	hec.
1	22	4	21	3	17	21	4	23	3
2	21	5	22	7	18	20	7	20	6
3	22	4	23	2	19	20	7	20	6
4	20	9	26	1	20	20	9	20	6
5	22	5	24	5	21	20	9	20	6
6	20	2	21	8	22	21	8	20	7
7	21	8	24	3	23	21	8	21	5
8	20	5	20	9	24	22	8	22	1
9	22	7	22	9	25	21	9	22	4
10	22	7	21	4	26	21	9	22	1
11	22	5	22	4	27	22	6	22	1
12	21	5	21	2	28	23	9	22	3
13	22	3	21	4	29	22	2	23	9
14	20	9	22	7	30	25	1	24	6
15	20	-	19	8	31	27	1	24	6
16	22	4	19	9					
A reporter	347	6	327	5	Totaux	345	3	325	5
					Report du Matin. . .				
					Total du Mois. . .				

347.6
 327.5
 325.5
 335.5

 138.5
 305

 6.9995
 49570

 49570
 49570

 8
 84

Quelques "anecdotes" :

Enfin pour terminer j'ai choisi quelques anecdotes que j'ai trouvé en parcourant ce livre journal.

Chaque année un sociétaire volontaire est choisi par le Conseil pour vider, curer la fosse de la porcherie (récupération comme engrais) moyennant quelques francs.

"Cette année 1912 , le curage de la citerne a été adjugée à Bel Henri qui s'est engagé à le faire pour 77, 50 francs. Le nettoyage se fait environ une fois par mois".

En 1914 le conseil décide que "vu l'insuffisance du matériel aucun nouveau adhérent ne sera admis pour l'année".

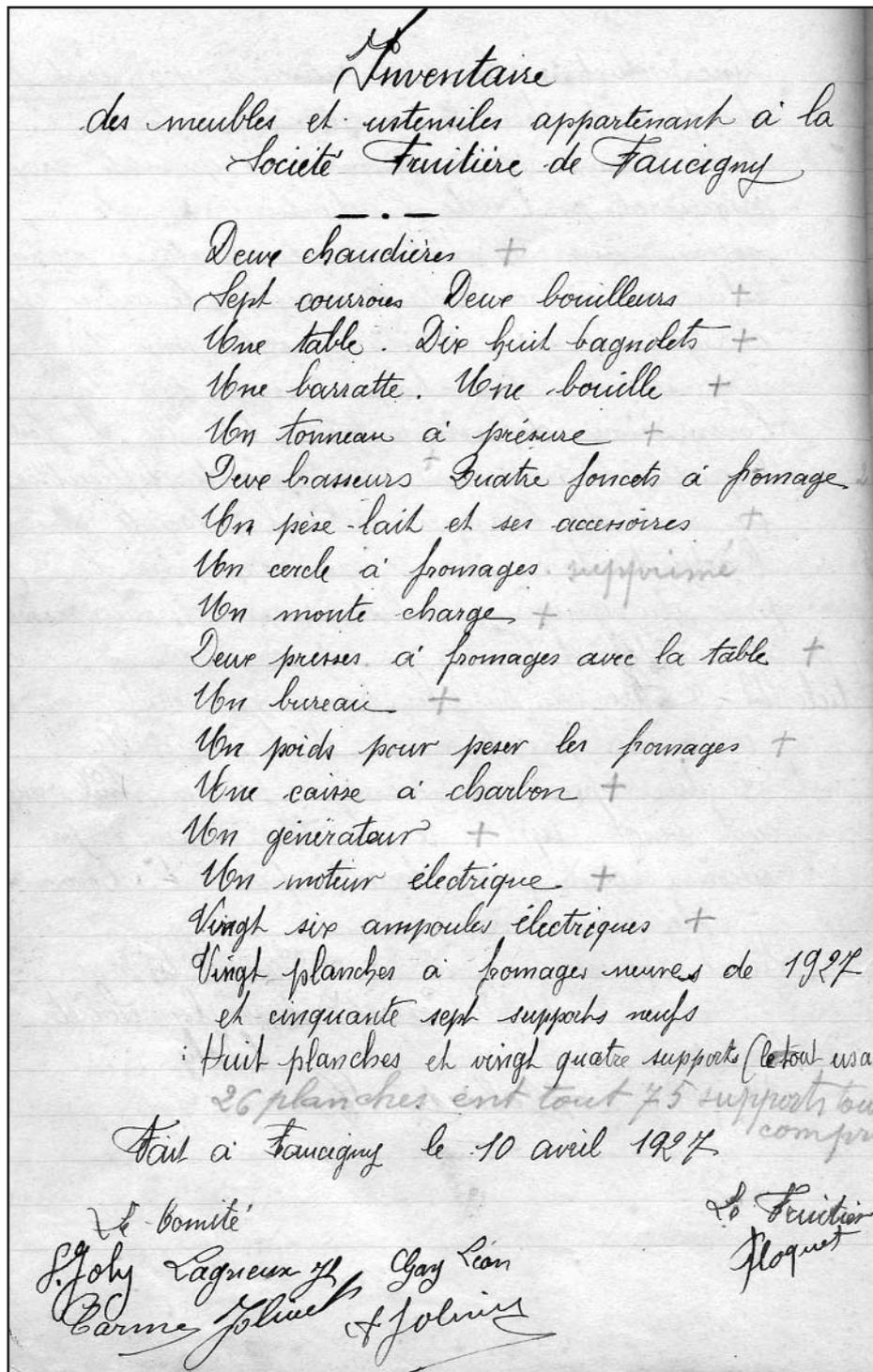
Un peu plus loin en 1919 on apprend que deux sociétaires sont "avisés" c'est à dire "que tous les sociétaires qui ont du lait suffisamment et qui font du beurre et de la tome doivent porter leur lait à la fruitière, dans la cas où ils ne le livreraient pas leur lait à la fruitière, quinze jour après avoir été avisés ils perdraient de ce fait tous leurs droits à la dite société". Deux sociétaires sont avisés par lettre recommandée. Si la situation ne rentre pas en ordre, ils seront déchus de leurs droits et ne pourront en aucun cas rentrer de nouveau dans la Société.

En 1973, le conseil se réunit afin "de régulariser la situation des cinq nouveaux sociétaires de la Coopérative dissoute de la Côte d'Hyot". En effet certaines coopératives voient leur nombre d'exploitants baisser et il devient alors difficile de continuer seules. Il faut s'associer entre communes pour perdurer. Précisons que les nouveaux sociétaires apportent leur capital dans la nouvelle Coopérative. C'est ainsi que la plupart des fruitières, presque présentes dans tous les villages, ne vont plus fonctionner.

Le livre journal se termine en 2004 "cette réunion du 5 novembre 2004 est la dernière pour la coopérative Laitière Agricole de Faucigny. La prochaine réunion se fera courant novembre pour la nouvelle coopérative Laitière du Môle réunissant Faucigny et Saint Jean de Tholome".

En effet l'évolution de la société a changé la physionomie de notre commune, il ne reste à l'heure actuelle plus que 7 agriculteurs contre 52 en 1909. Ils ont décidé de se regrouper avec une commune voisine pour perdurer en coopérative laitière. Le lait produit est vendu à la société des Fermiers savoyards. Ainsi, l'histoire continue...

Florence Gay



Hommage au dernier des missionnaires de Saint François de Sales en Inde au terme d'un apostolat d'un demi-siècle, **le Père Francis MOGET**

Lorsqu'en 1937, à Ville-la-Grand, je voyais ma mère lire "Le Bulletin du Missionnaire Indien" des missions de St François de Sales à Visakhapatnam (on disait alors Vizagapatam), je ne me doutais pas qu'à quelque 500 mètres de mon école primaire se trouvait un élève de 17 ans au Juvénat du village. Et j'étais loin de penser que je serai amené aujourd'hui à lui rendre un dernier hommage au lendemain de sa mort en Inde.

Nous avons évoqué, en 2001, dans le n° 8 du "Petit Colporteur", la vocation du Père Francis Moget et sa mission d'évangélisation dans le sous-continent indien.

Nous retracerons brièvement aujourd'hui le parcours exceptionnel de ce missionnaire qui nous a quitté le 17 septembre 2005 à Belgaum, dans le district de Karnataka.

Et nous mettrons l'accent sur deux points forts de son œuvre.

Né à La Tour-en-Faucigny, le 14 octobre 1920, Francis Moget choisit, avec l'accord de sa mère, d'entrer au Juvénat des missionnaires de St François de Sales à Ville-la-Grand en 1932. Le jeune séminariste y poursuit ses études jusqu'en 1938, date de son baccalauréat, passé à Besançon. Il entre alors au Noviciat, à Rue, dans le canton de Fribourg, en Suisse. Puis de 1939 à 1943, il est au grand Séminaire à Annecy. Encore une proximité parallèle, intellectuelle : nous poursuivions, ces années là, notre scolarité au Collège Saint Michel, chez les Oblats de St François de Sales. Echappant au S.T.O. Francis rejoint le Scolasticat des Pères de St François à Fribourg où il achève sa théologie.

Sorti de l'Université, notre séminariste est ordonné prêtre le 31 juillet 1944. Il rentre en Haute-Savoie et occupe un poste de professeur au Collège St Joseph à Thônes.

En Novembre 1944, le jeune prêtre célèbre sa première messe officielle dans sa paroisse de La Tour. Après une année passée à Thônes, il est nommé, en 1945, à Proupeine à Annecy, comme "missionnant", prêchant dans les paroisses et y animant des retraites.



à gauche :
Ordination - 1944

à droite :
Premier retour à
La Tour en 1953

En 1946, le Père se porte volontaire pour les missions de l'Inde; et il est alors envoyé en Angleterre pour y apprendre l'anglais. Et 5 mois, dans les paroisses de M.S.F.S.(Missionnaires Saint François de Sales), dans le sud, il acquiert une connaissance suffisante de l'anglais pour partir en Inde où il arrive en 1947, sur un navire anglais en partance de Liverpool. En avril 1947, il parvient à Bombay, puis à Nagpur.

De 1949 à 1952, notre missionnaire a exercé de multiples fonctions de responsabilité, notamment professeur au Collège St François de Sales, directeur de l'Ecole Apostolique, Petit Séminaire, professeur du Séminaire St Charles puis au Collège S.F.S à Bastora, en Inde Portugaise et directeur du Juvénat.

En 1952, Francis Moget se rend à la mission de Paraghat, pour apprendre l'hindi.

L'année 1953 est marquée par différentes missions : à Genève, à Rome et en France où il prononce des conférences sur l'Inde.



De 1954 à 1963, l'éminent prédicateur dirige Le Scolasticat Fransalian à Poona, région de Bombay ; puis de 1964 à 1970, il est supérieur du Collège St Thomas et directeur du Juvénat d'Alidona - Goa. Pendant les 12 années suivantes, le

Père cumule les fonctions de Supérieur du Juvénat de Bastora-Goa et de professeur de français à l'Université de Mapusa-Goa.

A cette époque, il est venu fréquemment en aide à de jeunes drogués en perdition sur les plages publiques de Goa et aussi d'autres qui étaient emprisonnés.

Il s'est chargé des démarches administratives auprès de la police et des consulats afin de les libérer et de les faire rapatrier en France notamment.

Entre 1982 et 1987, le Père Moget participe à la fondation d'un noviciat pour la province de Nagpur et assume les fonctions de Maître des Novices à Desur, district de Belgaum, puis au "*Fransalian Ashram*(¹)" à Uchgaon où il est en résidence depuis 1990.

C'est là qu'il assure la prédication de retraites et la rédaction de livres sur l'histoire des missions en Inde.

Quatre livres, en anglais, ont paru couvrant la période de 1846 à 1920.

- The missionaries of st Francis de Sales of Ancecy

- Shepherds (bergers) for Christ

- Vagabonds for God

- Early days of the Visakhapatnam

Un dernier livre, de 1920 à nos jours, n'a pas pu être achevé.

Le Père Moget écrivait aussi, dans "*La lettre aux Amis des M.S.F.S.*", des chroniques biographiques relatives aux grands missionnaires du passé.

Nous référant aux dernières correspondances que le Père Moget nous avait adressées et aux excellents articles du Père Claude Morel dans la lettre mensuelle "*M.S.F.S. - Lettre aux amis*" ainsi qu'aux propos de Fernand Mottier, dans la presse locale, nous rappellerons deux points forts de la vie de ce grand missionnaire qui nous paraissent mettre à l'honneur sa forte personnalité.

Le premier est le cursus résumé plus haut qui montre combien cet homme s'est révélé en Inde, pendant des décennies, un

(¹) (" L'Ashram " est un lieu de retraite, ici chrétien, où l'on vit des valeurs issues d'autres spiritualités, mais compatibles avec les données de la foi chrétienne (M.S.F.S. lettre mensuelle de Janvier 2005)

formateur, un éducateur et un prédicateur au rayonnement considérable. Nous pensons surtout à la formation spirituelle des futurs missionnaires de St François de Sales et à celle des novices.

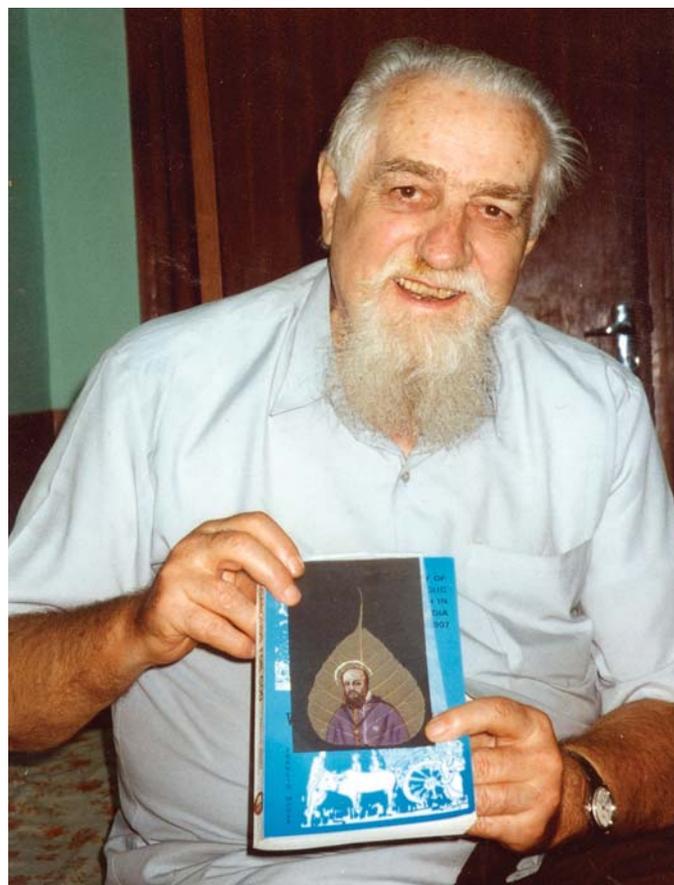
Avec les fonds reçus d'Europe, qui étaient les bienvenus, il a pu réaliser ses projets d'achat de terrains, de constructions et d'agrandissements d'écoles.

Il a aidé bon nombre de familles en difficulté et dans la misère. Réparations de maisons délabrées avant que survienne la mousson, et également construction de maisons pour de pauvres veuves qui avaient des enfants à charge.

Il a aussi permis à beaucoup de jeunes de faire des études.

En 1997, lors de la visite de ses neveux et nièces à Belgaum, ils ont pu constater que pas un jour ne passait sans que des pauvres viennent chercher quelques roupies pour vivre ou des malades demandent des médicaments tels que sirops, fortifiants ou autres.

Il avait des amis pharmaciens qui possédaient un laboratoire pharmaceutique et qui lui envoyaient des produits afin de le soutenir dans son œuvre de bienfaisance.



Belgaum - 2000

Dans une lettre du 25 juillet 2002, le Père nous écrivait ceci "après une période de fatigue et de maladie, en mai et juin, 11 novices de l'an dernier ont prononcé leurs premiers vœux et sont partis ailleurs pour leurs études de philosophie. Ils ont été remplacés par 14 autres, de 17 à 25 ans, qui forment une communauté joyeuse et active. Ils me tiennent souvent compagnie, m'obligeant à rester jeunes avec eux".

Dans un courrier daté du 12 février 2005, le missionnaire, approchant des 85 ans, nous exprima quelques phrases prémonitoires : "après une fracture du col du fémur, en octobre 2004, mes occupations sont au ralenti, mais heureusement, je peux célébrer la sainte messe tous les jours.

A 85 ans, on ne peut pas retrouver ses jambes de 20 ans.

Le seul voyage que j'envisage est celui qui me conduira au Royaume des Cieux, quand le Bon Dieu voudra".

Malgré ses difficultés de santé, le Père pensait reprendre ses activités d'écriture une fois opéré de la cataracte, et le second point fort de la personnalité si riche et déterminée de cet homme de relations au service des petits et des pauvres , auxquels il a enseigné l'Écriture Sainte et la religion, en français comme en anglais.

En effet, la vie du missionnaire savoyard a consisté pendant un demi-siècle à susciter des vocations religieuses, au-delà des mers et des continents à travers une œuvre exemplaire et dense englobant la charge des petits séminaires et celle d'autres grands établissements religieux destinés à parfaire la formation des prêtres indiens.

Et il n'est pas impossible qu'un jour ce soient des ecclésiastiques de cet immense continent qui viennent, à leur tour, porter la parole du Christ au cœur de notre Europe où le christianisme est de plus en plus " discrédité ", selon le mot de René Rémond, et cherche une nouvelle voie équilibrée dans le monde des religions.

La vie d'un missionnaire telle que l'a vécue le Père Moget dans son apostolat et son comportement à l'égard des humbles pourrait nous inciter à repenser "les vérités et les équivoques de la civilisation chrétienne" qui, il y a 50 ans, faisait déjà l'objet d'un débat animé au sein de la "Semaine des intellectuels

catholiques".

Les théologiens souhaitaient voir démystifier les notions de civilisation chrétienne, qui reste et restera à façonner.

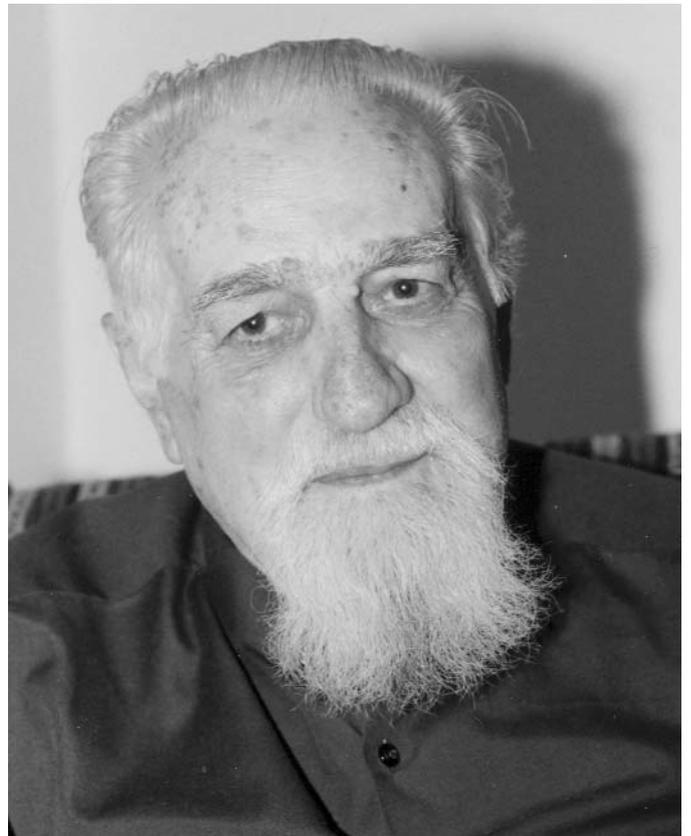
Les historiens, eux, engageaient le monde chrétien à méditer sur les convoitises du savoir et de la domination qui, tout au long de l'histoire, ont conspiré contre l'expression de l'idéal évangélique.

"*Ô tempora, ô mores !*" dans ce monde en ébullition, il faudrait bien un jour abattre le mur qui sépare la vie spirituelle de la vie politique et des biens matériels.

Depuis Gandhi, les hommes devraient avoir compris que la béatitude "les doux posséderont la Terre" est aussi une vérité politique.

Cet appel du Christ dans le sermon sur la montagne s'adresse aux nations aussi bien qu'aux individus. "Et Dieu sait" si le Père Moget, précisément dans la patrie de Gandhi, a répondu, durant toute sa mission, aux appels des petits et des humbles.

Pierre Dupont-Gonin



La Tour - 2000 -

La vie de Charles VERDAN qui devint un grand inventeur

D'origine savoyarde - il était né à St-Jean-de-Tholome le 8 janvier 1893 - dans le petit village de Chez-bobinaz. Charles Verdan devint jeune facteur télégraphiste dès l'âge de 14 ans. Travailleur, il passa le concours de surnuméraire en 1912 et fut reçu.

Après un cours de trois mois, il fut nommé à Paris au central télégraphe en 1913. Appelé au service militaire, à la fin de l'année, il partit pour le front en août 1914. Versé dans le service auxiliaire le 20 mars 1915, il fut renvoyé dans ses foyers *"comme surnuméraire des P.T.T.*

pour être remis à la disposition de cette administration". Le 1er octobre 1917 il était incorporé au 8ème génie, mais en réalité, resta au service des P.T.T. (télégraphie militaire).

Là, son génie de la mécanique le fit remarquer par un inspecteur général des P. T. T., Alfred Dénerly qui avait été chargé par le commandant Ferrié des recherches sur le matériel de télégraphie et de téléphonie destiné à l'armée. En 1919, la guerre finie, Alfred Dénerly fut envoyé en Alsace pour réorganiser les P. et T. dans les provinces reconquises.

Rapidement contacté, Verdan accepta la proposition qui lui était faite. L'affaire fut rondement menée. Le 27 février 1919 il reçut une lettre lui enjoignant *"d'être rendu à Strasbourg avant le 1er mars !"*. Il était précisé : *"Vous vous présenterez dès votre arrivée à M Dénerly, inspecteur général des postes et télégraphes (Hôtel des Postes)"*. Enfin, la lettre se terminait sur cette bonne parole : *"Vous aurez droit à une indemnité journalière de 10 francs"*. Dès son arrivée, le commis Verdan fut affecté au central télégraphique de Strasbourg. Le décret du 31 juillet 1919 ayant confié à l'administration des P. et T. l'organisation de la TSF. - en raison de son monopole de



Charles Verdan en 1921

transmissions - il fallut organiser un service spécifique et recruter les techniciens nécessaires. Dénerly était conscient - le cas Verdan n'étant pas le seul - que dans les rangs de l'administration de nombreux jeunes agents étaient susceptibles de devenir de bons ingénieurs-maison, il proposa donc la création d'un *"cadre parallèle"* de sous-ingénieurs destinés au service radio-télégraphique. Un concours fut organisé le 1er décembre 1920. Dénerly conseilla fortement à Verdan de se présenter. Ce qu'il fit. Reçu à l'écrit, il

passa les épreuves pratiques les 20, 21 et 22 janvier 1921 devant un jury présidé par Dénerly lui-même, en sa qualité de directeur de l'Ecole supérieure des P. et T. Il y avait dix places de disponibles. Verdan fut reçu 9ème ex-aequo et, le 12 mars 1921 fut nommé sous-ingénieur stagiaire à Lyon-télégraphie sans fil au traitement de 8000 francs par an.

Cette nouvelle qui aurait dû le remplir de joie, lui posa au contraire un problème douloureux. En effet, au central télégraphique de Strasbourg, il avait fait la connaissance d'une jeune employée Frida Oberling. Un mariage était en vue. Aussi, quel déchirement que de partir seul le 1er avril à Lyon. Cependant l'éloignement étant trop insupportable, le 7 juin 1921, Charles Emile Verdan épousait Frida Oberling. Le jeune couple vint s'installer à Lyon. Dans cette ville, en ces lendemains de guerre, les logements étaient rares. Les jeunes époux en furent donc réduits à des solutions de fortune. Madame Verdan, dépaysée, ne rêvait que de retourner en Alsace. La situation devenant difficilement tenable, son mari se tourna vers son protecteur Dénerly. Il lui demanda de faire annuler sa nomination et de le renvoyer dans son ancien

poste. L'inspecteur général réussit à dédramatiser la situation. Que le jeune ingénieur aille au bout des recherches qu'il avait entreprises. Devant les résultats, l'administration se laisserait sans doute attendrir et admettrait peut être un retour à Strasbourg. Le jeune Charles dans son nouveau service à Lyon-La Doua, avait constaté que toute transmission par T.S.F. supposait l'emploi du morse, qui était un appareil lent (environ 700 mots à l'heure en moyenne). Depuis plus de 40 ans déjà, l'administration avait mis en place sur les liaisons télégraphiques chargées, ce que l'on appelait un "appareil rapide" ; il s'agissait du Baudot. Pourquoi n'avait-on pas utilisé le Baudot en radio? Parce que la transmission des signaux Baudot avec leurs cinq moments était trop facilement perturbée par les parasites. Verdan se dit alors qu'il n'était peut-être pas impossible de supprimer cet inconvénient.

Début 1923, il avait trouvé la solution. Il écrivit à M. Dénerly pour l'en avvertir. Ce dernier convoqua Verdan à Paris et l'envoya à son adjoint technique Montoriol.

Montoriol qui était un fin connaisseur en matériel télégraphique comprit tout de suite que la solution choisie par Verdan était la bonne. Il en avertit Dénerly. Voilà comment Verdan rapportait l'entrevue qui s'en suivit :

"- *Rentrez à Lyon, je vous envoie du matériel et vous construirez le premier appareil.*

- *Si vous le voulez bien, je le construirai à Strasbourg.*

- *Décidément vous tenez toujours à votre idée.*

- *Plus que jamais.*

- *C'est bien, alors vous partez pour Strasbourg et vous vous mettez au travail tout de suite".*

C'est ainsi qu'au courant 1923, Verdan revenait s'installer à Strasbourg dans un local situé au premier étage de la grande poste, dont les fenêtres donnaient sur la rue du général Gouraud.

L'aboutissement de ses efforts se concrétisa par une prise de brevet le 4 juin 1924, sous le n° 595 335. Ce brevet déposé à Strasbourg s'intitulait "*Procédé d'élimination des parasites naturels ou artificiels permettant l'emploi en T.S.F., des appareils télégraphiques rapides dits à synchronisme*".

Le but poursuivi étant explicité par le

titre, les moyens employés étaient résumés ainsi : "*Le procédé de sélection repose sur le principe suivant : confirmation différée, simple ou multiple des signaux du code, selon une loi prédéterminée. Toute série de parasites n'obéissant pas rigoureusement à la règle fixée pour la répétition des signaux réguliers demeure sans effet sur l'appareil récepteur*". Appliqué au Baudot, cela se traduisait par la mise en place de quatre couronnes supplémentaires sur l'émetteur/récepteur (distributeur) qui permettaient de répéter trois fois à intervalle régulier le même signal émis une seule fois. **On voit que Verdan avait imaginé la redondance qui est maintenant universellement utilisée sur les ordinateurs.**

Début 1925, Verdan obtenait les premiers résultats pratiques. En mars 1925, il procéda à une première expérience entre Nice et Ajaccio. Les résultats furent concluants. Charles Verdan prit alors contact avec la compagnie française Thomson Houston et les ateliers Jean Carpentier (spécialisés dans la construction de l'appareil Baudot lui-même). Il leur vendit son brevet.

L'article 7 de la convention signée à cette occasion, spécifiait que "*l'Administration française de P.T.T. s'est réservé le droit d'utiliser le présent procédé dans ses stations de T.S.F.*"

Toujours sur la brèche, Verdan continua à améliorer son système, essayant de le rendre plus universel. Le 24 septembre il déposa un second brevet (n° 615 345) qui étendait le système "à trois signaux" au téléimprimeur par un subterfuge il est vrai : il fallait au départ repasser trois fois la bande perforée originale. Le temps de transmission se trouvait ainsi triplé, ce qui diminuait le rendement d'un appareil déjà lent.

Son activité, cette année là, lui valut l'appréciation suivante du directeur du service de la T.S.F. : "*Inventeur d'une valeur exceptionnelle, il a notamment dérivé de l'appareil Baudot, un dispositif antiparasites dont les premiers essais ont été pleinement satisfaisants, et qui paraît appelé à des applications importantes*".

La première de ses applications fut une liaison Paris -Tananarive utilisant le poste émetteur de Bordeaux-Lafayette installé à la Croix-d'Hins.

La construction de ce dernier poste avait été décidée en 1917 par la marine américaine

qui souhaitait disposer d'une liaison transatlantique pour les transmissions du corps expéditionnaire U.S. combattant sur le front français. Ce poste resté inachevé à l'armistice fut racheté par la France et inauguré fin 1920.

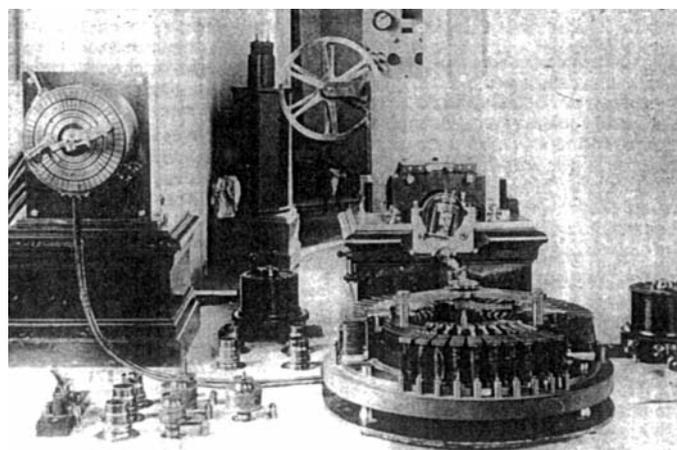
Pour l'essai entre Paris-Tananarive, Verdán était parti à Bordeaux avec Lehmann, pendant que Prieur s'était rendu à Tananarive, accompagné d'un sous-ingénieur de Nice, appelé Raynaud. La liaison était constituée par un Baudot quadruple sur fils entre Paris et la Croix-d'Hins, et d'un Baudot-Verdan triple en liaison radio sur Tananarive.

Verdan était obligé d'utiliser le poste émetteur existant pour ses expériences. Il s'en désolait d'ailleurs, car il pensait qu'un émetteur en ondes courtes aurait été d'un meilleur rendement. Il confiait alors à un journaliste : *"Pour réaliser des distances considérables, les ondes courtes ne nécessitent pas des dépenses considérables. Une antenne de 5 mètres de longueur, par exemple, aura les mêmes effets et une même puissance de rayonnement qu'une des antennes de Croix-d'Hins... Prenons un exemple : à Croix-d'Hins, à l'heure actuelle, on dépense une moyenne de 80.000 francs de courant électrique par mois pour atteindre un rendement horaire de 250 mots. A l'avenir, avec l'emploi simultané du Baudot et des ondes courtes, on atteindra un rendement horaire de 4 à 5.000 mots avec 4.000 francs de courant par mois"*.

A la Croix-d'Hins, Verdán était assisté par MM. Bouvard, Cave et Pruvost qui avaient été mis à sa disposition par l'ingénieur Lhermitte. Les essais se révélèrent tout de suite satisfaisants.

Dès le 12 septembre, Verdán recevait de Tananarive le télégramme suivant émanant de Raynaud: *"Félicitations. Reçu texte Petite Gironde intégralement"*. On voit que Verdán utilisait des articles de journaux pour faire ses essais.

Le journaliste du Petit Parisien qui avait été dépêché à Bordeaux pour l'évènement, notait le 22 septembre : *"le débit de ce Baudot actionné par la T.S.F. est un peu inférieur à celui du débit du Baudot avec fil"*, mais il ajoutait : *"l'administration se propose d'utiliser au plus tôt ce nouveau mode de transmission entre la France et les colonies. Avec les pays étrangers ce sera plus long, car on ne sait s'ils accepteront tous de se servir de cette invention française"*.



Récepteur Baudot - Verdán en 1925

Les ateliers J. Carpentier qui avaient acheté les brevets Verdán, firent des essais entre Berlin et New York, mais toujours avec un émetteur à ondes longues, ce qui n'était pas sa meilleure utilisation. L'affaire n'eut pas de suite.

Les expériences de la Croix-d'Hins n'avaient pas laissé indifférent le pionnier de la T.S.F. militaire qu'était le général Ferlé. Dès le 13 septembre, il envoya une lettre de félicitations à l'inventeur : *"J'ai toujours eu la plus grande confiance en vos idées et je souhaite que leur application se développe le plus tôt possible"*. Grâce à cette approbation et aussi aux résultats obtenus, Verdán fut chargé d'établir une liaison permanente avec Alger. Cela ne fut pas du goût des marchands de câble qui commencèrent une sourde lutte contre lui. Sa veuve nous confiait après sa mort : *"Lors de la mise en service de la liaison télégraphique sans fil avec Alger, M. Verdán rencontra beaucoup de difficultés pour faire fonctionner son système. Il était assisté par MM. Bacqueyrisses et Calleja qui durent veiller et lutter jour et nuit pour éviter les sabotages"*.

Comme promis, Maurice Bokanowski alors responsable des P. et T. avait proposé notre inventeur pour la Légion d'Honneur, qui lui fut remise le 30 novembre 1926.

En 1927, Verdán étendait son système à une liaison France-Tunisie. A Tunis où il s'était rendu, il fut reçu par le Résident général. Ce dernier en profita pour annoncer que *"le gouvernement du protectorat avait à cœur de donner à la liaison T.S.F. toute l'efficacité possible en créant un poste d'émission après entente avec l'Algérie et le Maroc. Cette création n'est pas un simple projet; elle va entrer dans la voie des réalisations puisque le grand conseil a voté un crédit de 1.500.000"*

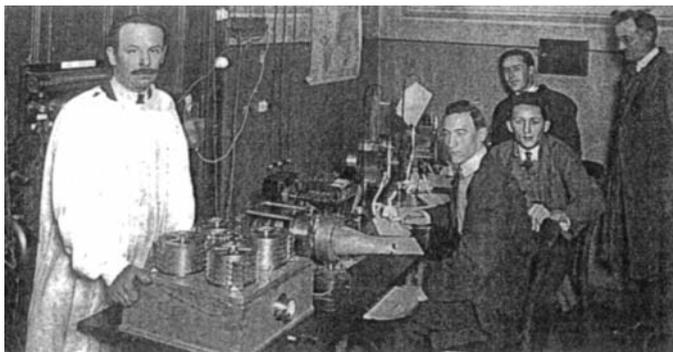
francs à cet effet". Verdan était accompagné non seulement par le directeur des P. et T. du Protectorat, M. Dupond, mais aussi par Raynaud sous-ingénieur qui avait participé aux essais avec Tananarive. et de divers agents des P.T.T. dont le technicien Déglise. A la Croix-d'Hins, Verdan avait fait la connaissance de cet agent qui surveillait ses installations. Avant de renvoyer la délégation, le Résident général remit à Verdan et à Raynaud les insignes de commandeur du Nichan Iftikhar et la rosette à Déglise.

Verdan, sensible au reproche que l'on faisait à son appareil d'être moins rapide que le Baudot classique, déposa le 2 décembre 1927 un nouveau brevet (no 659, 219) intitulé "*Télégraphie à grand rendement*". Il s'agissait de concentrer les signaux d'émission d'un Baudot, en une suite très dense de traits plus ou moins épais sur un cylindre de papier mù par un mouvement hélicoïdal, puis de transmettre ce "*condensé*" de signaux par une méthode téléphotographique (système Belin par exemple) et enfin de restituer à l'arrivée ce condensé en signaux normaux. Il semble que Verdan se heurta à des problèmes de synchronisation entre le tambour émetteur et le tambour récepteur.

En 1928, une liaison Baudot-Verdan était établie avec Rabat.

Depuis 1926, Verdan affirmait que l'utilisation d'un émetteur à ondes longues n'était pas adéquat. Seulement pour passer sur des ondes plus courtes, il fallait combattre non seulement les parasites, mais aussi le fading, c'est-à-dire ce phénomène qui correspond à un évanouissement temporaire du signal. Verdan s'attela à la tâche et par un nouveau brevet pris le 14 janvier 1930 sous le n° 704 425, résolut le problème.

Il résumait ainsi son idée : "*La présente invention a pour but de transformer l'action des*



Liaison entre Strasbourg et Rabat en 1932
Verdan à l'extrême droite

parasites de façon que leurs conséquences soient identiques à celles qui sont dues au phénomène de "fading".

De cette façon, une communication donnée n'est plus affectée que d'un seul genre de défaut bien déterminé : suppression de signes utiles.

Pour la première fois, Verdan proposait une solution électronique. Les temps avaient changé : il avait su s'adapter.

Une liaison entre Rabat et Paris utilisant ce nouveau procédé fut mise en service, vers le milieu de 1932. Elle transitait par Strasbourg. Pour l'installation alsacienne, Verdan aidé par Prieur, un nouveau collaborateur avait transformé un coin de son atelier en un petit central télégraphique. Un Baudot triple fut alors desservi par des manipulateurs strasbourgeois.

Le 7 juin 1932, le Résident général au Maroc lui écrivait : "*M. Dubeauchard directeur de l'office des P.T.T. du Maroc, a bien voulu m'informer des services que vous avez rendus à l'Empire chérifien, en reliant Rabat à Paris par ondes courtes. Je suis heureux de vous remercier de votre précieuse collaboration et de vous annoncer, qu'à titre exceptionnel, je viens de vous nommer commandeur dans l'ordre du Ouissam Aiaouite*".

En automne 1932, le câble télégraphique sous-marin Brest-Casablanca, s'étant rompu, on fit appel intensivement à la liaison Baudot - Verdan.

Un article de journal du 16 novembre précisait alors : "*M. Verdan a pu démontrer ces jours-ci la valeur de ses travaux en recevant à Strasbourg au Baudot, sur ondes de 20 mètres, les télégrammes du Maroc à destination de la métropole, et ce, à une cadence de 150 télégrammes à l'heure, grâce à son invention, aucun retard ne s'est produit dans la transmission des dépêches, le rendement de l'appareil était tel que le trafic total du Maroc ne suffit pas à l'alimenter complètement*".

C'est à cette époque, que les installations de Baudot-Verdan quittèrent la Croix-d'Hins où elles étaient restées depuis les premiers essais, pour être remontées à Bordeaux-Central.

Enfin, puisque son système avait fait ses preuves, l'administration élevait Charles Verdan au grade d'ingénieur le 7 août 1933. Il était affecté en cette qualité à la direction de la T.S.F. à Paris. Allait-on l'obliger à quitter Strasbourg ? Non cette fois, on admit qu'il

pouvait continuer ses recherches sur place. Il les poursuivait d'ailleurs, en imaginant d'appliquer son système aux nouveaux appareils télétypes, dont il voyait bien qu'ils allaient détrôner sous peu le Baudot.

Chaque année, il allait à Saint-Jean-de-Tholome passer la période des vacances. La guerre de 1939 devait le surprendre en Savoie. Laissant sa famille sur place, il revint à Strasbourg pour sauver son matériel. L'administration mit alors à sa disposition un wagon afin de lui permettre d'évacuer son atelier. Il eut l'ordre de continuer ses activités à Bordeaux. Il s'y rendit donc avec sa famille et son collaborateur Prieur, en décembre 1939. Il fut reçu à Bordeaux-Central par R. Soulié qui en sa qualité de mutilé de la guerre 1914-18 n'était pas mobilisé.

Après la débâcle de juin 1940, il essaya de rejoindre Strasbourg, mais se fit refouler. Il revint à Bordeaux. Le Bureau Central Radio P.T.T. de Paris, avait été répliqué à Roanne.

Conjointement avec l'ingénieur Lhermitte qui dirigeait toujours la station de la Croix-d'Hins, Verdan continua à assurer les liaisons avec nos colonies.

Il passa la guerre à Bordeaux. M Soulié rapporte à ce sujet : *"Durant ces cinq années j'ai été en contact journallement avec MM Verdan et Prieur. Il travaillait dans son laboratoire et préparait sans bruit la mise au point d'un nouveau système télétype. Tantôt à la planche à dessin, très souvent à son tour et à la fraiseuse. Il réalisait lui-même toutes ses maquettes, modifiant les appareils jusqu'à ce qu'il obtienne la version qui le satisfasse"*.

Le 27 août 1944, le poste émetteur de la Croix-d'Hins fut détruit par les Allemands qui amorçaient leur retraite. Après la Libération, Verdan revint à Strasbourg avec son collaborateur Denis Déglise, et reprit ses

travaux de recherches dans son laboratoire situé à la grande Poste, et dont les fenêtres donnaient sur la rue Wencker.

C'est dans cet atelier qu'il mit au point son système dit des quatre fréquences qui permettait d'assurer tout le trafic d'Afrique du Nord avec un seul émetteur : soit douze secteurs Baudot desservant Rabat, Alger, Oran, Constantine et Tunis.

Il construisit aussi un appareil multiplex comportant quatre voies pour télétypes. Le B.C.R. le mit à l'essai pendant plusieurs mois entre Paris et Dakar. Déglise était parti au Sénégal pour surveiller l'autre extrémité de la liaison.

Le 24 janvier 1950, Verdan fut promu officier de la Légion d'Honneur. En 1953, toujours pour le B.C.R., il mit au point un perforateur de bande qui transformait les signaux Baudot en signaux morse. Cela permettait, dans les plages horaires où la propagation n'était pas utilisable par Baudot de maintenir les liaisons avec les signaux morse, sans être obligé de procéder à une nouvelle manipulation.

Début 1959, Charles Verdan étant atteint par la limite d'âge quitta, à regret, son atelier. Le secrétaire d'Etat des P.T.T., Eugène Thomas, lui écrivit le 3 février 1959 : *"Les qualités de chercheur dont vous avez fait preuve, vos inventions dans le domaine de la radiotélégraphie, laisseront derrière vous un souvenir qui n'est pas près de s'effacer"*.

Charles Verdan mourut à Strasbourg le 14 juillet 1963.

Sa fille Raymonde est restée fidèle, à Saint-Jean-de-Tholome, où elle demeure avec son mari, un autre Verdan connu sous le nom de **Jo**.

Télégraphe Baudot, 1877

Vers 1870, le développement du télégraphe reste limité par le nombre des lignes disponibles. Une solution est d'envoyer un plus grand nombre de messages sur une même ligne en utilisant la vitesse de transmission de l'électricité. En 1877, Émile Baudot met au point le système de multiplexage qui permet à trois opérateurs d'utiliser simultanément une ligne télégraphique.

Le multiplexage

Le télégraphe de Baudot reprend d'abord le modèle à clavier de Hughes équipé d'un système de codeur-décodeur qui permet à l'opérateur de taper directement des lettres sur les vingt-huit touches d'un clavier. Baudot remplace chaque lettre par un code de cinq informations binaires. Pour chaque lettre cinq impulsions sont envoyées sur la ligne télégraphique. On peut alors saisir jusqu'à soixante mots à la minute.

Et l'on ne manqua plus d'eau !

En 1949, Faucigny comptait moins de 200 habitants. C'était un village essentiellement rural qui se dépeuplait comme les communes voisines. Il n'existait pas de réseau d'eau communal. Au chef-lieu, trois bornes fontaines, dont une à l'école, étaient alimentées en eau potable par une source située non loin de l'ancienne forge. D'autre part, pour la fourniture de l'eau à la nouvelle fruitière ouverte en 1927, un réservoir construit en amont recueillait l'eau d'un captage effectué près de l'oratoire au hameau de Chez-Pellet.

A cette époque-là, on ne parlait pas de pollution, l'eau des ruisseaux était limpide. Chaque maison, chaque ferme possédait un puits ou une fontaine qui fournissait l'eau naturelle et gratuite pour les humains et les animaux. Bien sûr, il fallait transporter l'eau dans des seaux pour abreuver le bétail à l'étable et pour les besoins du ménage. Cependant, lorsque sévissait la sécheresse, certaines sources tarissaient. A l'aide de la "boille" utilisée pour livrer le lait à la fruitière, les habitants devaient s'approvisionner en eau à la source pérenne la plus proche. Pour l'abreuvement des animaux, les agriculteurs se rendaient au hameau de Chez-Perray où l'eau coulait en abondance, et remplissaient des tonneaux qu'ils transportaient sur un char à "cuvets" tiré par un cheval.

C'est alors qu'en cette année 1949, un vaste projet intercommunal d'adduction d'eau allait voir le jour à l'initiative du maire de Peillonex de l'époque, M. Léon Pellet. Ce dernier connaissait le propriétaire d'une source : "la Bédière", située à 900 mètres d'altitude, au dessus du hameau des Mogets à Viuz-en-Sallaz. Afin de ne pas laisser s'échapper une telle occasion, il fallait agir rapidement. Il acheta donc à titre personnel cette source providentielle. Il s'agissait d'une transaction d'homme à homme qui ne serait pas réalisable aujourd'hui.

Cinq communes adhérèrent à ce projet ambitieux en créant un syndicat. Le 7 mars 1949, le conseil municipal de Faucigny, présidé par le maire M. Paul Carme, donne un avis favorable à "la constitution d'un syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable entre les communes de Peillonex, Faucigny, Marcellaz, Contamine-sur-Arve et Viuz-en-Sallaz, avec le concours du génie rural en vue

de l'étude du projet et l'aide financière du ministre de l'Agriculture. Il approuve également les dispositions prévues au programme des travaux dressé par le cabinet Merlin de Lyon (ingénieurs conseils)".

Créé par arrêté préfectoral en date du 25 mai 1949, le syndicat comprenant deux membres par commune (pour Faucigny, Paul Carme, maire, et Clément Gay, adjoint) tint sa première réunion à la mairie de Peillonex le 16 juin 1950 afin de procéder à l'élection du bureau dont voici la composition : président Léon Pellet, maire de Peillonex, vice-président François Montfort, maire de Marcellaz, secrétaire Paul Carme, maire de Faucigny, assesseurs François Levret, maire de Viuz-en-Sallaz et Emile Famel, maire de Contamine.

Ces gigantesques travaux intercommunaux d'adduction d'eau, financés à 51% par une subvention de l'Etat, par des prêts du Crédit Agricole à 3 % pendant 30 ans et les communes concernées, ont été réalisés par les entreprises Vaglio de Bonneville et Gasser de Thyez. Les maires et conseillers municipaux d'alors ont fait preuve d'une certaine audace pour se lancer dans un tel projet !

Au cours de la séance du 13 novembre 1951, le président du syndicat, Léon Pellet, signale que "l'exécution des travaux de captage confirme la valeur quantitative de la source puisque des jaugeages effectués les 3 août et 26 octobre 1951 par le service du génie rural ont mis respectivement en évidence les débits de 19,60 et 15,32 litres par seconde, alors que les besoins étaient estimés à 6,24 litres par seconde". La source de la Bédière allait alimenter en eau potable les communes de Peillonex, Faucigny, Marcellaz, et partiellement : Contamine-sur-Arve et Viuz-en-Sallaz.

Finies les corvées d'eau ! Mais le précieux liquide ne sera plus gratuit, comme le montre cet extrait d'une délibération du conseil municipal de Faucigny en date du 9 octobre 1959 : afin de pouvoir bénéficier d'une subvention départementale aux travaux d'alimentation en eau potable, le conseil "prend l'engagement formel, lorsque la commune sera alimentée en eau potable, de poser à bref délai des compteurs et de vendre l'eau au moins 20 francs le mètre-cube". Rares

sont les habitants ayant refusé le branchement à leur domicile. Il aura fallu plus de dix années pour mener à terme ces travaux titanesques. A Faucigny, c'est dans les années 1960 - 1962 que l'eau coula aux robinets.

Dès lors, les habitants de ces villages ont pu progressivement développer le confort de leur demeure avec notamment le robinet sur

l'évier, la salle de bain, les toilettes avec chasse d'eau, le lave-linge, le lave-vaisselle... L'installation d'abreuvoirs automatiques dans les étables a permis l'accroissement du cheptel.

Grâce aux réseaux d'eau, la construction allait prendre son essor entraînant le développement de ces communes rurales.

François GAY

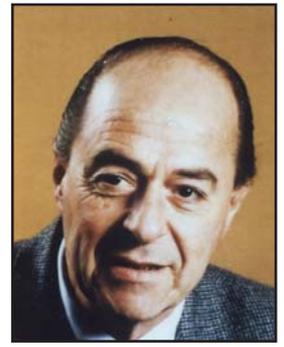
Sources :

Archives communales de Faucigny et du Syndicat des Eaux de Peillonex



Construction du 1er réservoir à Peillonex (Léon Pellet : 3ème en partant de la gauche)

Vous êtes tous COUSINS



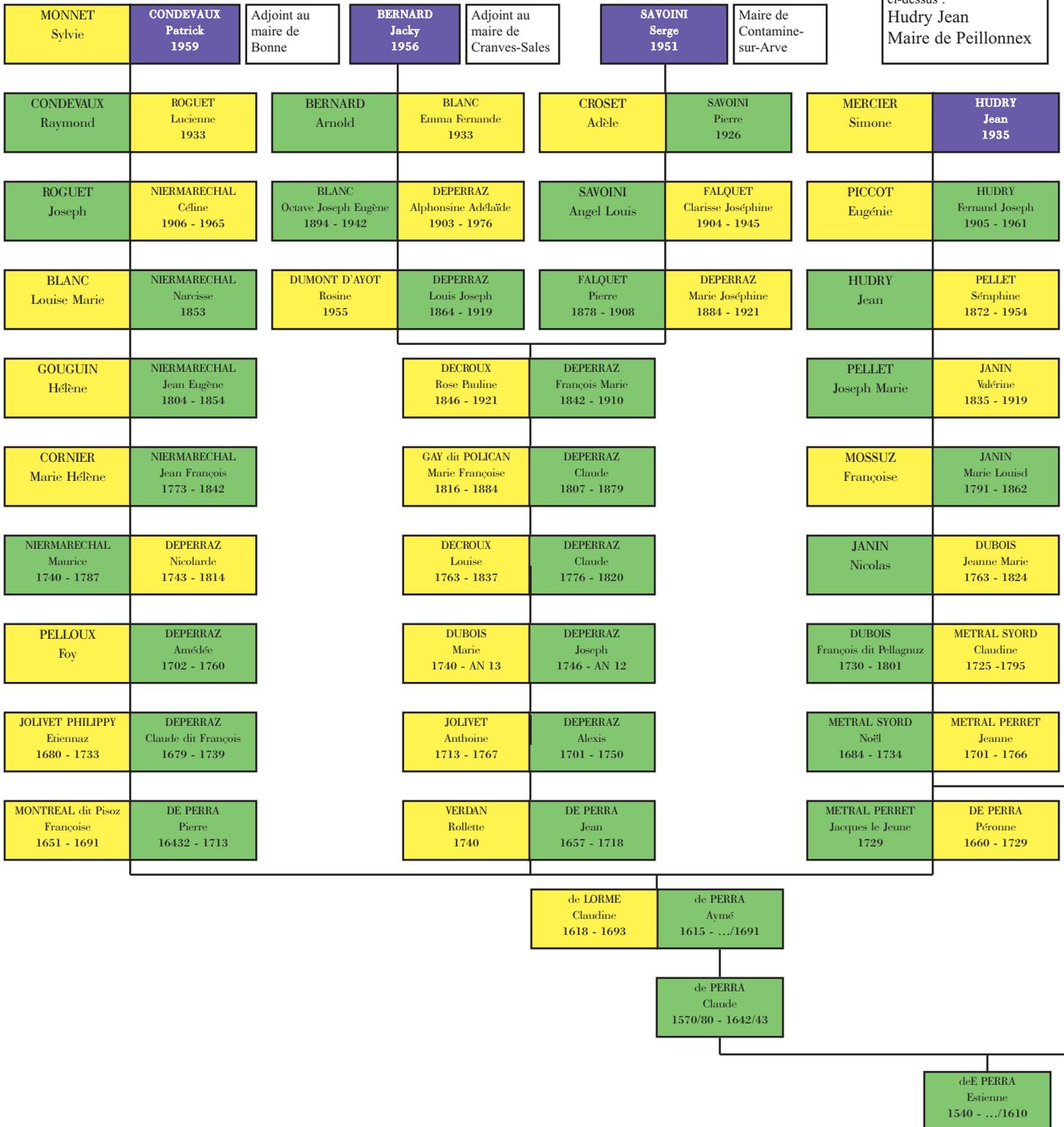
ci-dessus

ci-dessus

ci-dessus

ci-dessus :

Hudry Jean
Maire de Peillonex





à gauche :
Schlegel C.
à droite :
Hudry E.
Adjoints au
mairie de
Contamine



ci-dessus :
Amoudruz J.C. et
son épouse Michelle,
mairie de Vétraz

CARNOVA Gildas	SCHLEGEL Christian 1936
-------------------	-------------------------------

HUDRY Emmanuel

ROGUET Michelle	AMOUDRUZ Jean Claude
--------------------	-------------------------

GAVILLET Juliette	SCHLEGEL Ernest 1928 - 2000
----------------------	-----------------------------------

LAYAT Josiane	HUDRY Claude
------------------	-----------------

CHEVALIER Odette	AMOUDRUZ Jean
---------------------	------------------

SCHLEGEL Emile	DECROUX Germaine 1904 - 1987
-------------------	------------------------------------

HUDRY Emile 1914	DALVET Irène
------------------------	-----------------

AMOUDRUZ Jean César	DECROUX Alice 1901
------------------------	--------------------------

PUTHOD Joséphine 1870 - 1956	DECROUX dit JACQUOUX Joseph Cyprien 1875
------------------------------------	--

DALVET François 1888 - 1944	MILLERET Louisa 1890 - 1931
-----------------------------------	-----------------------------------

MOSSUZ Franceline 1877 - 1926	AMOUDRUZ Jean 1876 - 1916
-------------------------------------	---------------------------------

DECROUX dit JACQUOUX Claude Marie 1842 - 1891	GAY Louise 1846
---	-----------------------

REYMERMIER Françoise	MILLERET Louis 1854
-------------------------	---------------------------

MENOUD Josephite Marie	DECROUX Joseph 1838
---------------------------	---------------------------

BERGER Aimée 1818 - 1894	GAY Claude 1816 - 1851
--------------------------------	------------------------------

BOSSON Joséphine 1826 - 1889	MILLERET Pierre 1817 - 1874
------------------------------------	-----------------------------------

DECROUX Pierre 1786	BLANC Marie l'Aimée 1799 - 1848
---------------------------	---------------------------------------

GAY Antoine 1786	JOLIVET BALON Josephite 1787 - 1836
------------------------	---

DENTAND Josephite 1792 - 1866	MILLERET Joseph 1785 - 1848
-------------------------------------	-----------------------------------

DECROUX Michelle 1764 - 1846	BLANC Joseph 1764 - 1833
------------------------------------	--------------------------------

JOLIVET BALON Jean Marie	METRAL PERRET Marie Claudine 1754
-----------------------------	---

MILLERET Jean 1746 - 1803	DEPERRAZ Marie 1762 - 1815
---------------------------------	----------------------------------

JORY Claudine 1725 - 1780	BLANC Jean Gaspard 1730 - 1804
---------------------------------	--------------------------------------

PERTIN Josephite	METRAL PERRET Joseph 1730
---------------------	---------------------------------

RIGAUD Marie	DEPERRAZ Pierre 1732 - 1778
-----------------	-----------------------------------

PERILLAT Claudine 1700 - 1782	BLANC Jacques 1702 - 1782
-------------------------------------	---------------------------------

PERROLLAZ Claudine	METRAL PERRET Joseph 1703
-----------------------	---------------------------------

BRIFFOD Marie	DEPERRAZ Jean 1699 - 1772
------------------	---------------------------------

MERMIER Aimée 1675	BLANC Pierre 1673 - 1720
--------------------------	--------------------------------

HUISSOUD Etiennette	DEPERRAZ Jean 1658 - 1737
------------------------	---------------------------------

VIAL dit GUEDE Claudine 1639 - 1716	BLANC dit LAPIERRE Vincent 1641 - 1707
---	--

RIGAUD Marie	de PERRA Vincent
-----------------	---------------------

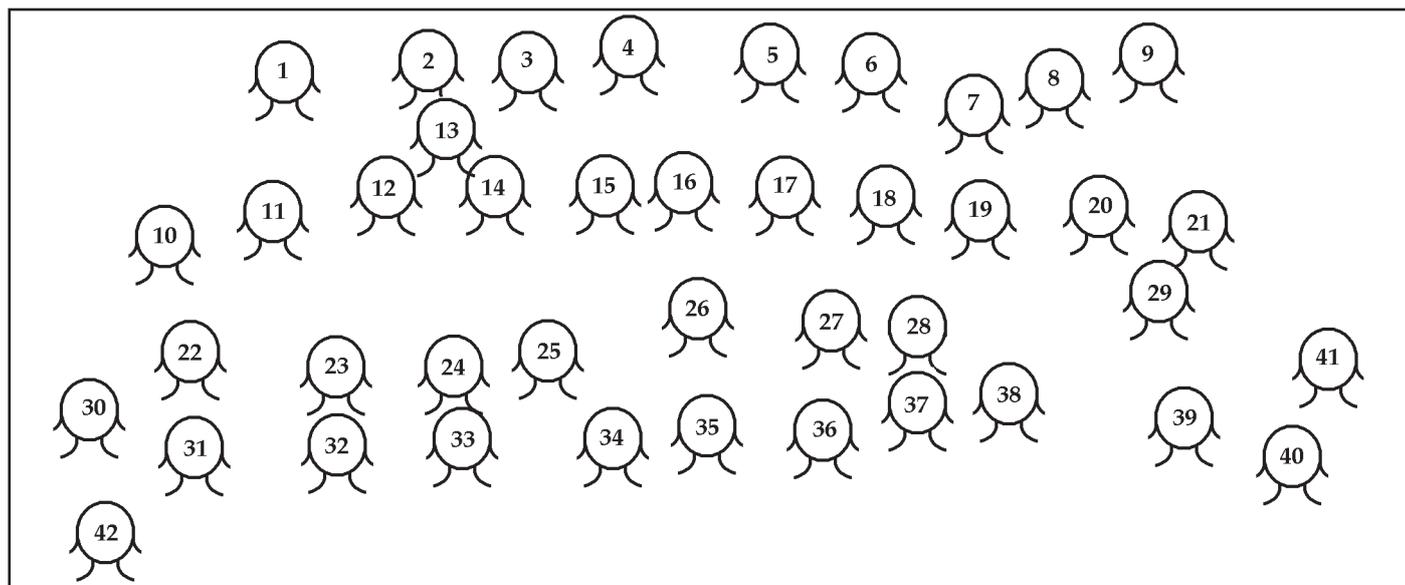
FRARIN Bernarde	BLANC Charles
--------------------	------------------

de PERRA François 1580 - 1636/49
--

BLANC Jean 1644 /...	de PERRA Laurence 1580 - 1636/...
----------------------------	---



Ecole de PEILLONNEX vers 1915 - 1917



1 - AMOUDRUZ	Augusta	22 -	
2 - HUDRY	Juliette	23 -	
3 - PICCOT	Eugénie	24 - TINJOD	Joséphine
4 - NANJOD	Angèle	25 -	
5 -		26 - BASTIAN	Joséphine
6 - NANJOD	Marie	27 - GAVARD	Marie
7 - CHAVANNE	Yolande	28 - CHAVANNE	François
8 - JANIN	Marie-Louise	29 -	
9 - NANJOD	Anna	30 -	
10 - AMOUDRUZ	Julia	31 - GAVARD	Marguerite
11 - AMOUDRUZ	Louisa	32 - TINJOD	Antonie
12 - BERTHET	Franceline	33 - AMOUDRUZ	Eliane
13 -		34 -	
14 -		35 - METRAL	Marthe
15 - JANIN	Lydie	36 - PELLET	Valérie
16 - PICCOT	Ida	37 -	
17 - JANIN	Léa	38 - JANIN	Marthe
18 - TINJOD	Félicie	39 - NANJOD	Yvonne
19 - CHAVANNE	Ida	40 - CHAVANNE	Madeleine
20 -		41 - BRISGAND	Pauline
21 - GROS	Louise	42 - GAVARD	Félicie

Cette photo d'école est sans doute une des plus anciennes. On peut la dater des années 1915 à 1917.

Pas d'enseignants présents sur la photo prise devant l'hôtel Pellet et concernant l'école de filles. Une anomalie, la présence d'un garçon : François Chavanne. Était-il absent lors de la photo de l'école des garçons ?

Je remercie par avance les personnes qui en me faisant part de leurs observations, permettraient d'identifier les écolières inconnues, ou de rectifier les erreurs qui auraient pu se produire.

François Chambet

Une famille de meuniers : les *DEGERINE*



Les moulins de Couvette



Moulin de COUVETTE (Haute-Savoie)

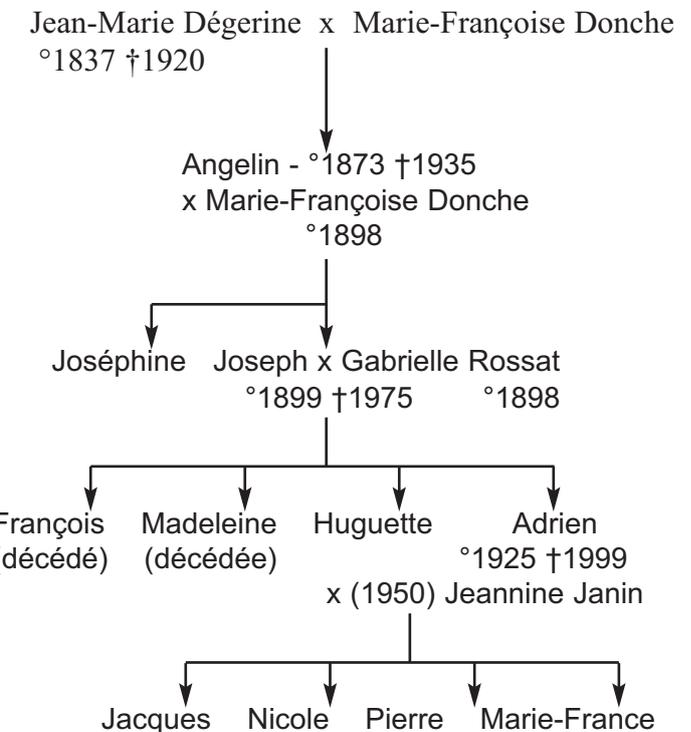
en 1910 : Jean Marie Dégerine



Jean-Marie Dégerine et son épouse
Marie-Françoise Donche



Angelin et son épouse Marie-Françoise Donche
Joseph et son épouse Gabrielle Rossat



Camion de gauche : Madeleine, François et Jacques
Camion de droite : François, Pierre et Jacques sur l'aile



Un moulin, une scierie au Pont Jacob

Quand dans les années cinquante, nous allions à Fillinges mon père et moi, nous passions devant la forge de chez Baillard, sans oublier de saluer Edmond et Jean-Jean "*de la forge*" comme nous avons coutume de les appeler. Ces deux cousins de la famille Cheneval travaillaient ensemble avec bonne humeur, tantôt à ferrer les chevaux, tantôt à réparer les outils agricoles cassés. Je me souviens encore du mélange des odeurs de corne brûlée, de ferraille chauffée au rouge, du soufflet qui attisait les braises de la forge, du bruit de la petite scie électrique qui tranchait de grosses barres de métal par un va-et-vient lent et régulier, et de temps en temps un des cousins trempait un gros pinceau dans un réservoir d'huile de coupe fixé sous la lame afin de la lubrifier.

Il y avait toujours des gens du coin et des gamins qui les regardaient œuvrer. Des discussions à n'en plus finir se terminaient souvent par de grandes rigolades. Il arrivait aussi que nous allions trinquer chez Zeb Musy, au café qui se trouvait juste en face de la forge et là je pouvais apprécier une vraie limonade.

Ensuite, nous poursuivions notre chemin

en empruntant "*la vi du moulin*" et nous arrivions au village du Pont Jacob et là, sur la droite se trouvait la scierie exploitée par Edouard et Eugène MONTFORT.

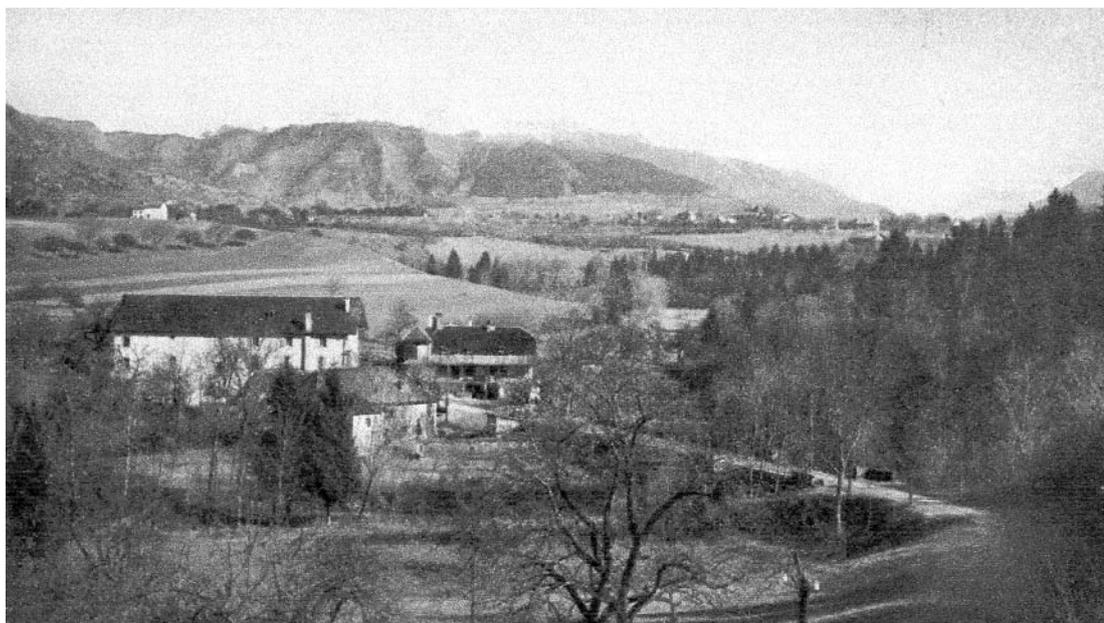
Cet établissement était situé dans une cuvette, au bord d'une petite rivière qui porte le nom de Foron.

A cet endroit, il y avait autrefois plusieurs moulins, donc une activité importante. Cette activité a donné à ce hameau son histoire, comme tous les villages de Haute-Savoie ont la leur ainsi que celle des familles.

L'origine du nom donné à ce pont n'est pas certaine, un certain Jacob aurait été victime d'un accident à cet endroit, ou une personne juive aurait résidé dans ce quartier.

Le Foron avait un bief qui a été supprimé, en emportant avec lui tous les bruits dont on ne se lassait jamais d'entendre et qui restent à jamais gravés dans nos mémoires.

La scierie aurait aujourd'hui plus de 165 ans. Pierre MONTFORT, grand-Père d'Edouard et d'Eugène, qui était né en 1834, l'exploitait déjà, ainsi qu'un moulin installé sur le bief, qui lui, cessa de fonctionner en 1914.



Vue de Fillinges
depuis Chez Bosson

Au recensement de 1848 à Fillinges, Jean MONTFORT qui avait 60 ans, était né à Marcellaz ; il était meunier, sans doute le premier de la famille, il ne savait ni lire ni écrire. Son épouse Françoise GAVAIRON était originaire de Contamine ; elle savait lire mais pas écrire ; elle avait 52 ans et était mère de six enfants, tous nés à Fillinges :

Marie 28 ans savait lire et écrire.

Eugène 26 ans savait lire et écrire. Il était meunier de profession.

Josette 18 ans savait lire mais pas écrire.

Pierre 14 ans savait lire mais pas écrire, laboureur de profession.
Jean 12 ans savait lire mais pas écrire, laboureur également.
Valérine 10 ans savait lire et pas écrire.

Au recensement de 1872, Pierre, fils de Jean, a 38 ans, il est devenu meunier. Son épouse Josephte LONGET de Scientrier a 34 ans et est mère de cinq enfants :

Joséphine 11 ans.
Marie 8 ans.
Emile 6 ans.
Jeanne 4 ans.
Josephte 1 an.

Vivent aussi au moulin :

Franceline MONTFORT, leur nièce de 16 ans.
Claude AMOUDRUZ, 61 ans, de Viuz, domestique.
François BAQUIS, 45 ans de Veigy, garde-moulin
Antoine BIOLLUX, 38 ans de Chambéry, garde-moulin.
Marcellin BASTIAN, 28 ans de Peillonnex, garde-moulin.
Célestin BAUD-NALY, 23 ans de Fillinges, garde-moulin.

Au recensement de 1876, il y avait deux enfants de plus :

Valérie 3 ans.
Eugène 8 mois (né en 1876).

Au recensement de 1881, le moulin est tenu par Edouard VERDAN dont le frère François, 29 ans, a épousé Marie MONTFORT (18 ans, fille de Pierre).

Josephte LONGET, 42 ans, veuve de Pierre, est aubergiste à Arpigny. Elle a avec elle, cinq enfants.



Eugène MONTFORT, fils de Pierre, né en 1876, exploita plus tard la scierie et le moulin. Il eut trois enfants :

Edouard, né le 12.10.1905, décédé le 23.04.1988.
Marie, née en mai 1909, décédée le 02.07.1996.
Eugène, né le 12.11.1912, décédé le 16.04.1986.



Vue de la scierie en venant du chef lieu de Fillinges, avec le petit camion Renault à plateau qui avait été acheté pour remplacer les chevaux sur le chantier, car ces derniers devenaient tous aveugles.



Edouard Montfort (l'homme au chapeau), en compagnie de son employé Auguste Duding.

En 1920, Edouard et un peu plus tard Eugène, les fils d'Eugène, prirent le relais. C'est ensuite le petit-fils d'Edouard qui reprendra l'affaire jusqu'en 1989. La commune de Fillinges a, alors, racheté les bâtiments pour les démolir et y installer une déchetterie.

Edouard, Eugène et leur sœur sont nés à Arpigny, village dominant le Pont Jacob, face au chef lieu de Fillinges où leur grand-mère tenait le café National, fermé depuis 1955 et occupé aujourd'hui par Gabrielle MONTFORT, veuve d'Eugène.

Mitoyen à ce café se trouvait celui du Lion d'or, plus connu sous le nom de café VOISIN. Détruit par un incendie en 1983, il avait été tenu jusqu'à cette date par François SERMONDADAZ. Il fut reconstruit en habitation.

Quand nous allions chercher la sciure au Pont Jacob, nous passions par une petite ouverture côté Foron, sous le plancher qui cachait une partie du mécanisme de la battante. C'était impressionnant, ce bruit cadencé et les vibrations du bâtiment, la poussière, et c'était aussi pénible car il fallait travailler le dos courbé. Après l'effort, mon père discutait de longs moments avec les deux frères. Un jour Edouard lui fit lire un document vieilli par le temps, mon père le recopia, voici ce que j'ai lu :

"Origine de la famille Montfort"

Au règne de Charlemagne succéda celui de Charles II dit le Chauve. Celui-ci épousa une Bretonne. De leur union naquit un beau petit garçon qui se portait si bien et était si fort que sa mère le nomma "**mon fort**". Dans les années qui suivirent le nom s'anoblit et pris la particule «**de**».

Pendant la première moitié du 16ème siècle, la Réforme progresse rapidement et dès 1526 les protestants sont torturés à Paris, Toulouse, Rennes, puis brûlés vifs.

Beaucoup ont quitté la France. Entre 1549 et 1560 plus de 5000 huguenots Français, citadins artisans, se sont réfugiés dans la cité d'adoption de Calvin. Genève est devenue le centre francophone de la Réforme. Les Montfort étaient de ceux-là. Une partie d'entre eux abjura et resta sur place. Un baron de Montfort s'installa d'abord à Genève, mais comme il n'avait pas pu conserver toute sa fortune, il décida de partir en Savoie voisine, dans un petit village appelé Marcellaz. Les métiers qui leur étaient permis d'exercer étaient la tannerie ou les armes. Il choisit d'être tanneur car le village était riche en chêne. Il y fit bâtir une maison, la plus belle de l'endroit, qu'on désigna sous le nom de "*Maison des Messieurs*", au Quart d'Avoz, ainsi qu'une tannerie appelée "*la fabrique*" au village de la Verne. Il se maria, eut des enfants et la famille se multiplia. La particule "*de*" se perdit, et de tanneurs, ils devinrent cultivateurs.

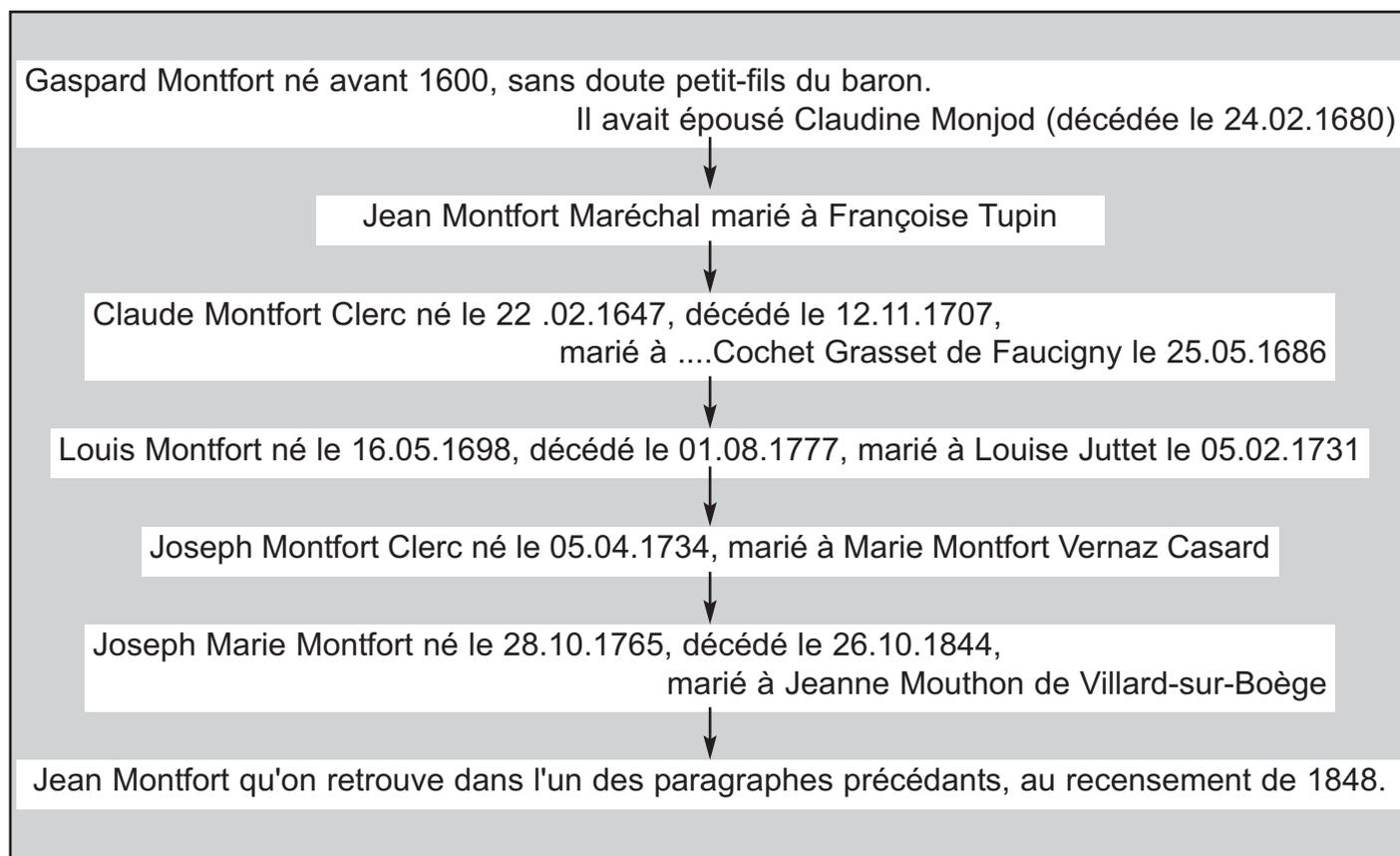


Camion Berliet GLR en train de charger les troncs.

Ci-contre : Micheline, née en 1934, décédée en 1999, fille d'Edouard, à côté d'un tronc de frêne à Collonges-sous-Salève, en 1946. Ce tronc mesurait 4 mètre 50 de long et 4 mètre 50 de circonférence.



La descendance de ce baron installé au village du Quart d'Avoz à Marcellaz est la suivante :
(Seuls les enfants concernés pour cette lignée sont repris sur cette liste)



Ces documents sur la famille étaient détenus par un prêtre à la cure de Marcellaz . Il les a remis au curé de Bonne qui à sa mort les légua au curé de La Roche sur Foron où ils sont depuis 1947.

Laurent Montfort

Sources :

Archives de la famille.

Remerciements à Anny-France CARRIER petite-fille d'Edouard.

Le messenger.

TUILERIE
JACQUIER-CHATRIER
CONTAMINE-SUR-ARVE

Planelles fines, tamisées, frappées
à la mécanique, le mille... Fr. 70 —
Planelles ordinaires, frappées
à la mécanique, le mille... » 50 —
Tuiles rouges, frappées à la
mécanique, le mille... » 38 —
Tuiles blanches, frappées à la
mécanique, le mille... » 37 —
Tuiles cylindriques, pour che-
minées, idem, le mille... » 38 —
Plots, carrons simples, le mille » 37 —
Plots doubles, le mille... » 70 —
Cornets de faitière, la pièce... » — 50
Fours ouverts, s'adresser à Montpiton,
mouleur-chef.

Réclame trouvée sur
un numéro de
l'Allobroge (1879 ?)

Un tragique accident endeuille le village

Le Révérend François Alexandre Gros Gaudenier, né au Mont Saxonnex en 1866, curé de la paroisse de La Tour depuis 1905, organise avec les jeunes filles du village un spectacle théâtral.

Le groupe se nomme «*Les Pâquerettes*», elles portent un béret blanc sur lequel est cousue une petite fleur en feutrine.

Les répétitions à la salle Jeanne d'Arc permettent à toutes de se retrouver avec joie et bonne humeur.

Le spectacle de cette année est particulièrement réussi.

Gabrielle Rey Millet, Marie-Angélique Mottier et Marcelle Chevrier, qui plus jeunes, ne sont pas encore intégrées au groupe, ont même chanté et sont très fières de leur prestation.



Photo les PAQUERETTES 1934 - De gauche à droite
1^{er} rang en bas assis : Mr le Curé Alexandre Gros Gaudenier, Marie-Louise Rey-Millet
2^{ème} rang : Marie-Angélique Mottier, Marie Mottier, Jeanne Ruin, Marguerite Chatel, Angèle Burin
3^{ème} rang : Zoé Besson, Marie Dufresne, Edith Gevaux, Marcelle Chevrier, Marthe Chevally

Pour clore cette saison, un voyage est organisé. Chacune propose un lieu de promenade et finalement, Le Grand-Saint-Bernard est le but choisi de cette journée, que toutes attendent avec impatience Il s'agit pour certaines de leur premier grand voyage.

Ce lundi 21 juillet 1930 au matin, les 18 jeunes filles montent dans le car.

Le groupe des plus jeunes n'a pas été convié et leur déception est grande de ne pouvoir participer à cette excursion.

Le voyage commence par le bord du Lac Léman, Thonon, Saint Gingolph puis Martigny et le Saint Bernard, où tout le monde sort son casse croûte pour déjeuner à l'hospice des chanoines.

Très agréable, cette journée de détente entre amies passe trop vite et il est temps de repartir.

Marie Dufresne, 17 ans à l'époque, se souvient : « *A Martigny, nous avons demandé notre chemin pour rentrer par Chamonix. On nous a indiqué la route, en nous précisant que peu de cars l'empruntaient. Il fallait même parfois reculer plusieurs fois pour prendre les virages, se souvient-elle encore.* »

Ce n'est en effet, qu'en 1920 que l'Etat suisse osa autoriser l'ouverture de cette route à la circulation automobile, la circulation étant interdite de nuit et la vitesse maximale limitée à 18 km/h.

Juliette Rey Millet, 19 ans à cette date, raconte : « *En route, un violent orage a éclaté et au Col de la Forclaz nous nous sommes arrêtés. Nous avons hésité : doit-on attendre ici la fin de l'orage ou devons nous rentrer ? Tout le monde n'était pas d'accord, certaines pensaient à l'inquiétude de leurs familles en cas de retard, et nous avons décidé de repartir.* »

Marie poursuit :

« *Dans la descente, le chauffeur s'est exclamé : "les freins ont lâchés, on est tous perdus !". Le car a alors commencé sa course folle et la panique a envahi les passagères, Monsieur le Curé pria... Pour tenter de ralentir, le chauffeur frottait le rocher, les bruits de tôles froissées, mêlés aux cris de peur et d'angoisse, c'était horrible.*

Puis dans un virage, le car a filé tout droit dans le ravin et là, les tonneaux se sont enchaînés. La porte du car était tombée, j'ai sauté dans le vide, et j'ai roulé dans l'herbe, c'est certainement ce qui m'a sauvée. D'autres sont restées dans le car et ont tourné avec. »

Lorsque le car s'est enfin immobilisé au-dessus du village du Trient, ce n'est qu'un amas de ferraille, toutes les personnes sont blessées, plus ou moins gravement.

Ida Meynet ne survivra pas. Née le 17 juillet 1911, elle venait de fêter ses 19 ans. Marie Mottier, blessée gravement d'un traumatisme crânien, est transportée à l'hôpital de Martigny puis à Genève. Jeanne Ruin a une jambe cassée, elle est également soignée à Martigny. Jeanne Rey Millet a une clavicule cassée. Le 11 août 1930, elle se marie le bras encore en écharpe.

Les autres sont hébergées à l'hôtel du glacier tout proche du lieu de l'accident. Marie s'y est rendue, blessée légèrement à la tête et au dos, avec Fernande Pellisson, blessée elle-même au bras .



LA TOUR

Un auto-car transportant vingt-cinq jeunes filles de La Tour verse au bas d'une pente à La Forclaz. — Un grave accident d'auto s'est produit sur la route de la Forclaz-Tête-Noire à Chamonix. Une société de jeunes filles de la commune de La Tour, près Saint-Jeoire, arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie), faisait, sous la direction de l'abbé Alexandre Gros, une excursion en autocar au Grand-Saint-Bernard. L'autocar était conduit par le chauffeur Joseph Badel.

Au retour, par suite vraisemblablement du mauvais fonctionnement des freins, l'autocar s'est emballé dans une pente très rapide, au bas de laquelle il s'est renversé. L'abbé Gros a plusieurs côtes brisées et diverses contusions. Le chauffeur a une épaule brisée et des blessures diverses. Il souffre, en outre, d'une forte commotion cérébrale et d'une dépression nerveuse.

Sur les quinze jeunes filles, cinq ont été grièvement blessées. Elles ont passé la nuit dans un hôtel à proximité du lieu de l'accident. Mardi matin, Pune d'elles, Mlle Menet, a succombé.

Les quatre autres jeunes filles ont été transportées à Martigny. Ce sont : Mlle Marguerite Mottier, qui a eu le crâne fracturé; Mlles Jeanne Ruin, Marguerite Chatel, Fernande Périssier, qui toutes ont des membres brisés ou des blessures qui, cependant, ne mettent pas leur vie en danger.

La route, à l'endroit de l'accident, est très étroite et fort dangereuse. Le car quitta la route et roula sur une centaine de mètres dans le ravin. Les premiers secours furent donnés par des paysans, des touristes, un groupe d'éclaireurs neuchâtelois, en séjour à Trient. Les secours étaient rendus difficiles par l'orage qui sévissait. Ce n'est qu'à 22 heures qu'une ambulance put ramener les blessés à Martigny.

De haut en bas :
Un car semblable...tôle, et non bâché
Et, après l'accident !

**TRAGIQUE RETOUR
D'une CARAVANE de JEUNES FILLES**

Lundi, les jeunes filles de La Tour avaient fait, sous la direction de l'abbé Alexandre Gros, une excursion en autocar au Grand Saint-Bernard. Le car était conduit par Joseph Badel, d'Arthaz, et c'est au retour que s'est produit l'accident, en territoire suisse, dans les Gorges du Trient, par suite, vraisemblablement, d'un mauvais fonctionnement des freins. Le car a dévalé une pente très rapide et s'est finalement renversé. L'abbé Gros a plusieurs côtes enfoncées et diverses contusions ; le chauffeur a une épaule brisée et des blessures diverses. Il souffre en outre d'une commotion cérébrale et de dépression nerveuse. Dans le car avaient pris place 25 jeunes filles, dont cinq ont été grièvement blessées ; elles ont passé la nuit à l'hôtel du Glacier à Trient, où le mardi matin, à 5 heures, l'une des plus gravement atteintes, Mlle Ida Menet, a succombé. Les quatre autres jeunes filles gravement blessées ont été transportées à Martigny ; ce sont : Mlle Marguerite Mottier, qui a le crâne fracturé ; Mlles Jeanne Ruin, Marguerite Châtel, Fernande Périssier, qui ont des membres brisés ou d'autres blessures qui, cependant, ne mettent pas leur vie en danger.

Le car, dont il ne reste que le châssis, avait eu de la peine à grimper l'impressionnante route qui mène à l'hôtel de La Forclaz, au sommet du col, avant la descente sur Trient, et les jeunes filles durent faire à pied une partie de la montée.

L'autocar passa à La Forclaz par une pluie battante, vers 19 h. 30. Après un court arrêt, il poursuivit sa route et, vers 19 h. 40, culbutait au bas d'un pré extrêmement en pente, à la sortie d'une forêt, en dessous du col.

La route, en forme d'épingle à cheveux, très étroite en cet endroit, est fort dangereuse. Le car quitta la route et roula sur une centaine de mètres dans le ravin. Ses occupants roulèrent tout le long de cette pente abrupte — c'est ce qui explique qu'il n'y ait pas plus de victimes — avec les sacs à provisions et les débris de la carrosserie.

Un camionneur qui montait de Trient porta les premières secours, aidé par des paysans, des touristes et un groupe d'éclaireurs neuchâtelois en séjour à Trient. Secours rendus difficiles par l'orage qui sévissait.

Les premiers soins ont été donnés par un médecin de Martigny, en séjour à Trient, et par le docteur Gloor, de Renens, descendu de La Forclaz où il est également en séjour. Puis deux médecins de Martigny se rendirent sur les lieux avec une ambulance et deux cars pour prendre les blessés. Il était 22 heures.

Le lendemain matin, les vingt jeunes filles rescapées, toutes plus ou moins contusionnées, purent être acheminées sur La Tour, de même que le curé, M. Gros, et le chauffeur.

Aux nouvelles que nous avons fait prendre à l'hôpital, où tout le jeune monde des malades reçut des soins minutieux, nous sommes en mesure de dire qu'on n'éprouve à son sujet aucune sorte d'inquiétude : beaucoup de fractures de bras et de jambes, de contusions diverses, mais aucun état réellement grave. Mlle Rey-Millet, petite-fille de l'ancien conseiller général du canton de St-Jeoire, a notamment l'épaule fracturée.

Pendant ce temps, les familles s'inquiètent. Marie Angélique Mottier, restée au village raconte :

« On savait qu'un accident avait eu lieu sans savoir de quoi il en retournait exactement. Le village était aux cent coups.

Toute la soirée, les familles allaient et venaient des hameaux alentours, arpentant la plaine de la Tour, venant aux nouvelles au chef lieu, espérant vainement le retour de leurs filles .»

Le lendemain, celles qui n'étaient pas hospitalisées, encore sous le choc, sont rentrées en car.

Juliette et Jeanne Rey Millet sont descendues au chef lieu et le car a poursuivi sa route jusqu'à l'hôpital Dufresne Sommeiller.

Un médecin a ausculté les blessées, refait les pansements. Tout le monde était très choqué. Toutes savaient bien qu'aucune d'entre elles n'aurait dû revenir de cette journée.

En 1931, un pèlerinage à Lourdes est organisé, le père Gros Gaudenier et quelques jeunes filles dont Jeanne Ruin, Fernande Pellisson et Marie Berthet y étaient présentes.

Marie Dufresne, née en 1913, a épousé Joseph Piccot en 1941. Elle n'est jamais retournée au Col de la Forclaz : trop de mauvais souvenirs.....

Juliette Rey Millet, née en 1911, a perdu sa meilleure amie.

Elle s'est mariée l'année suivante du drame en 1931 avec Antonin Dufresne et est partie vivre à St Jeoire.

Dès qu'elle le pouvait, elle allait rendre visite aux parents d'Ida, très affectés par le décès de leur fille unique. C'est en Citroën B14 qu'elle est retournée sur les lieux du drame peu de temps après son mariage.

Marie Angélique Mottier, née en 1918, a épousé Louis Rey Millet en 1946.

Je les remercie de leurs témoignages.

**Les accidentés de la Forclaz
adressent leur reconnaissance émue**

Les dix sept accidentés de la Forclaz, le 21 juillet dernier, se font un devoir d'adresser des remerciements émus à toutes les personnes, qui soit à Trient, soit à Martigny, leur ont porté secours et les ont soignées avec un dévouement ne s'effacera jamais de leur mémoire.

Aux médecins, MM. les docteurs Brocart, Hoffman, Veuthey et Gloor, aux propriétaires et au personnel de l'Hôtel du Glacier, à Trient, aux braves scouts de Neuchâtel, au garçon boulanger de Trient, au Révérend Curé, aux deux ecclésiastiques de Vichy et de Blois, à tout le personnel de l'Infirmierie de Martigny, au Prieur de la Paroisse, au Recteur et à leurs coopérateurs, nos hommages de profonde reconnaissance, ne pouvant faire mieux et plus.

Aucun n'est oublié ; tous viendront souvent dans nos prières.

Les funérailles de la seule victime de cette horrible catastrophe ont eu lieu à la Tour et ont été très impressionnantes et très belles.

L'article page 48, est de l'Allobroge du 26 juillet 1930.

L'article, à gauche a paru dans le Progrès du même jour.

L'article, à droite provient du Nouvelliste Valaisan du 2 août 1930.

Je t'attendrai à la porte du garage...



Quelques part en
Vallée Verte,
la famille Cottet
d'Habère-Poche

Remarquez tout de suite la plaque minéralogique de la voiture : 3511 QR 1. Ces lettres indiquaient le département de la Haute-Savoie, divisé en trois circonscriptions pour QR. 1.2.3.

Après la guerre, le nombre grandissant de véhicules à moteur obligea l'administration des transports à modifier la numérotation des voitures. Et c'est en 1949, qu'on changea le QR par le 74, numéro d'ordre alphabétique de notre département si cher à nos compatriotes savoyards du Nord. Dans quelques temps une modification radicale de l'immatriculation des véhicules fera disparaître l'origine départementale.

Revenons à notre automobile. C'est une N.N. Renault 6 CV. Les premiers modèles sortirent des usines de Billancourt en novembre 1924. Elles étaient carrossées en torpédo commerciale, c'est à dire avec un hayon arrière rabattable. André Citroën avait fait le pari à cette époque de fabriquer une petite voiture économique mais complète avec éclairage et différentiel. Louis Renault pour ne pas être en retard dans cette gamme originale, s'attaqua à offrir un modèle de voiture très concurrentiel : la N.N. 6 CV. Cette série ne fut pas faite pour les frimeurs car trop simple, trop prolétaire, et quant à l'histoire de mettre le coude à la portière pour épater les filles, il fallait choisir autre chose.

Cependant, l'évolution des modèles présentés va apporter des solutions à différents types de besoin. Jusqu'en 1929, on verra apparaître la formule berline pour commerçant ambulante, un cabriolet " tout temps " en 1925, une formule taxi, une conduite intérieure recouverte de simili-cuir, un coupé entoilé en 1926 à la demande du client et les variantes se succéderont.

"C'est une voiture qui s'adapte aux besoins, disait Louis Renault".

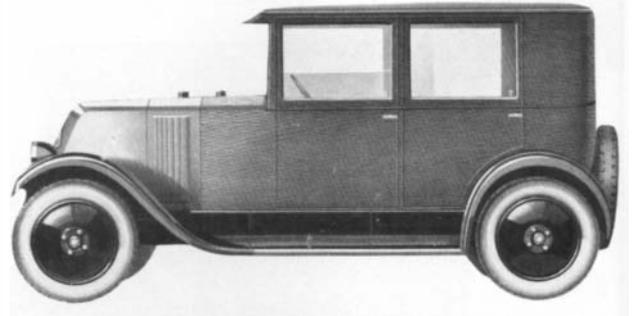
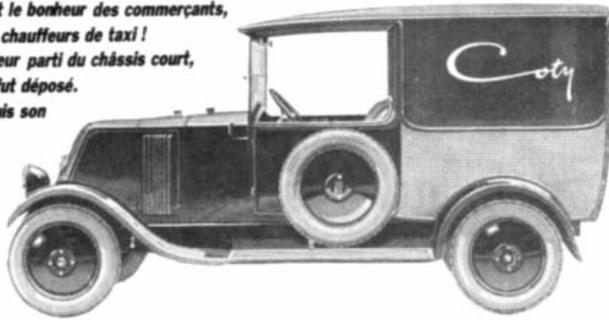
Son moteur ne variera que très peu jusqu'en 1929, sauf sa culasse détachable qui permettait des réparations plus faciles. Son freinage était satisfaisant et la direction, à droite ou à gauche selon le choix du client, comportait une vis sans fin et une roue dentée. Sa vitesse ne dépassait pas les 70 km/heure ; à la moindre côte on l'entendait gémir dans une espèce de plainte qui l'identifiait entre mille. Toutes les Renault 6 CV de 1922 à 1929, furent connues sous la dénomination N.N. Economiques à l'achat et à l'usage, celles-ci offraient un habitacle dépouillé, un nombre succinct de commandes ; son tableau de bord, dans sa sobriété extrême, n'a subi que deux changements en sept années de production.

La N.N. 6CV se lança même dans une tentative de record en 1927, que le Paris-Dakar d'aujourd'hui pourrait bien lui envier.

Le 7 janvier de cette année-là, le lieutenant Estienne quittait Paris Billancourt à bord d'une torpédo N.N. seulement chargée de quelques bidons d'huile et d'essence pour un raid africain. Il atteignit Oran le 11 janvier, Regane aux portes du Sahara le lendemain. Puis, c'est la suffocante et fiévreuse vapeur sèche du Tanezrouf, mais ni l'homme ni la machine ne s'accordent de repos. Le 14 janvier, il était à Gao, ayant battu le record de vitesse de la traversée du Sahara.

Les journaux qu'il apportait de Paris ou d'Alger avaient un mois d'avance sur le courrier

Châssis utilitaire par essence même,
la 6 CV Renault fit le bonheur des commerçants,
artisans et même chauffeurs de taxi !
Pour tirer le meilleur parti du châssis court,
un brevet de cab fut déposé.
Le chauffeur, depuis son
siège, soulevait
un portillon
incliné à côté de
lui, qui
ménageait
l'accès au
compartiment
arrière.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

MOTEUR

Quatre cylindres en ligne, longitudinal et vertical, cylindrée 951 cm³, 58 x 90 mm d'alésage-course, bloc-cylindres et culasse détachable en fonte, carters (supérieur et inférieur) en aluminium. Soupapes latérales, vilebrequin reposant sur deux paliers en bronze régulé. Graissage sous pression par 3 litres d'huile, ref roidissement par deux radiateurs d'eau latéraux, thermosiphon et volant-moteur aileté formant ventilateur. Carburateur automatique Renault à boisseau, en bronze. Réservoir d'essence ordinaire en charge, contenance 25 litres. Allumage par magnéto haute tension (bobine et rupteurs sur NN2). Alimentation en 12 volts, 36 ampères-heure et démarreur silencieux : dynastart en bout de vilebrequin. Régime moteur : de 33 à 1.980 tr/mn. Puissance fiscale : 6 CV. Vitesse : 60 à 70 km/h.

TRANSMISSION

Embrayage à cône cuir inversé (disque sur NN2). Boîte de vitesses à trois rapports, dont le dernier en prise directe et marche arrière, solidaire du pont arrière rigide composé de deux demi-carters assemblés (pont banjo sur NN2). Arbre de transmission enfermé dans un tube de poussée. Joint de cardan contenu dans une rotule à l'avant de la boîte de vitesses.

CHASSIS-SUSPENSION

Longerons en tôle d'acier emboutie en U, fermés à l'avant et à l'arrière. Trois traverses dont une en "chapeau de gendarme" à l'aplomb de l'essieu arrière, supportant le ressort transversal (décalée derrière l'essieu sur NN2) et berceau moteur. Essieu avant rigide en acier forgé suspendu par deux ressorts à lames semielliptiques. (Quatre amortisseurs à friction sur NN2). Frein principal à câbles agissant sur les quatre tambours de roues, frein de parking à câbles sur les roues arrière. Direction à gauche ou à droite au choix, à roue et vis sans fin avec tube amortisseur. Roues pleines en acier, pneumatiques 715 x 115, pression 3,25 kg/cm² à l'avant et 3,75 kg/cm² à l'arrière (12 x 45 à la pression de 1,75 kg/cm² pour NN2)

DIMENSIONS-POIDS

Longueur : 3,55 m (3,70 m pour NN2) ; empattement : 2,65 m ; voie : 1,15 m (1,30 m pour NN2). Garde au sol : 22 cm. Poids en ordre de marche : 1.050 kg (550 kg pour NN2). Consommation : 7 à 8l/100 km d'essence ; 100 g/100 km d'huile (d'après constructeur).

postal ordinaire. Il remonta le Niger jusqu'à Miamey, passa à Fort Lamy, à Cotonou et Bamako. Le retour à Alger eut lieu seulement trente six jours après son premier passage avec 18.000 km de plus au compteur, sans ennui mécanique. La N.N. 6CV avait gagné son pari.

Avec cette Renault de 1922 -1930, c'est une page d'histoire qui roula pour notre plaisir et que l'on ne voit plus que dans les musées.

Finalement, on aurait presque envie de chanter avec Charles Trenet :...

«Je t'attendrai à la porte du garage
Tu paraîtras dans ta superbe auto
Il fera nuit mais avec l'éclairage
On pourra voir jusqu'au flanc du coteau
Nous partirons sur la route de Narbonne
Toute la nuit le moteur vrombira
Et nous verrons les tours de Carcassonne
Se profiler à l'horizon de Barbeira
Le lendemain toutes ces randonnées
Nous conduiront peut-être à Montauban
Et pour finir cette belle journée,
Nous irons nous asseoir sur un banc»

L'Étincelle du Volcan

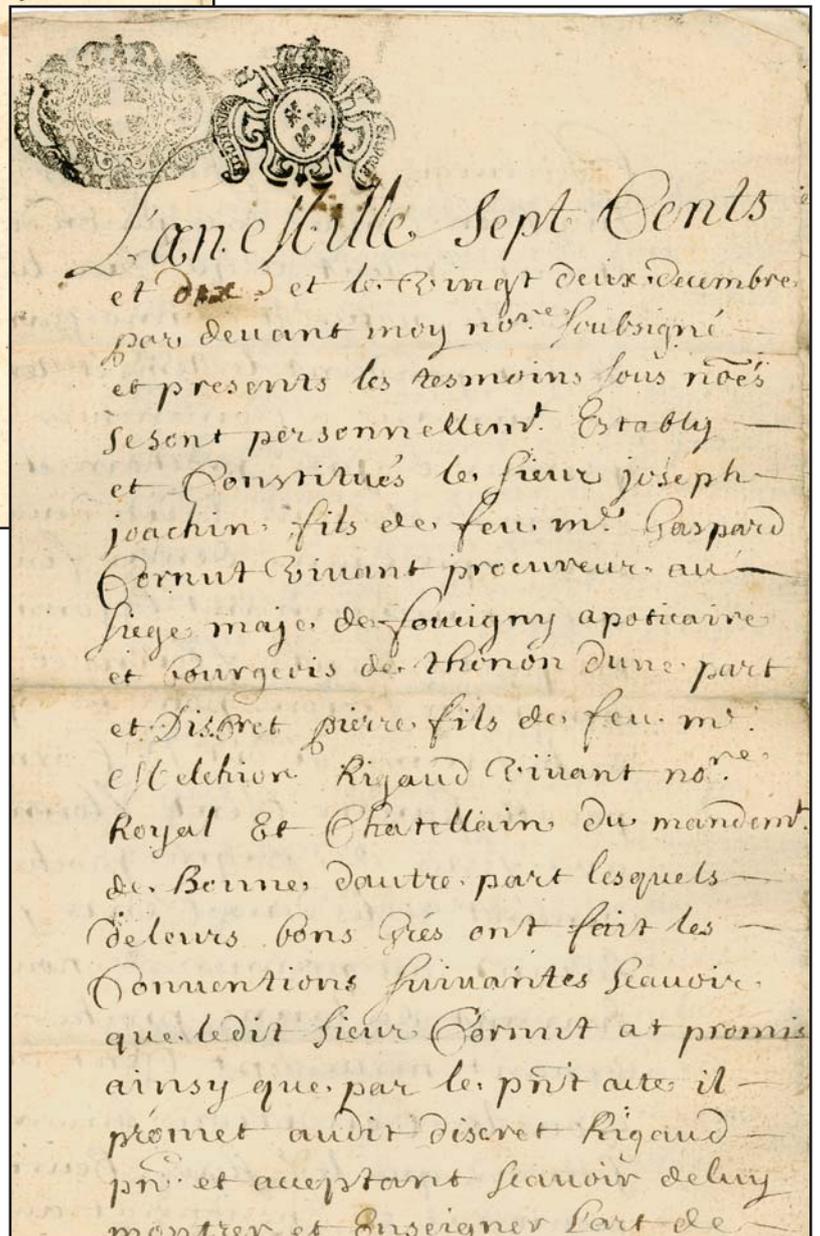
A PROPOS D'UNE CONVENTION D'APPRENTISSAGE en l'art de la "chirurgie et pharmacie"

La lecture de manuscrits un peu crottés offre, à tous les coups, une plongée dans un passé déclencheur de découvertes aux ramifications sans fin. Quels sont les Cornut (avec ou sans 't'), les Rigaud (encore nombreux aujourd'hui) et tous ces autres patronymes de naguère cités dans les documents présentés, qui n'y retrouveront trace de leurs aïeux ?

Partons de ce contrat d'apprentissage pour prendre le pouls d'un usage et de quelques personnages du mandement de Bonne, au tout début du XVIIIe siècle. Puis nous suivrons ledit Pierre Rigaud en quelques étapes de sa carrière.



Emollum ^t .	fl.	4-0 -
Tab.	fl.	2-7- 3
Droit du juge	fl.	- 2 - 6
Papier.	fl.	- 4 - 0
Lab ^r	fl.	2- 0 - 0
	fl. :	9 : 1 : 9 [1]



“Conventions

faites Entre le
sieur Cornut m^{re}.
Chirurgien de
thonon

Et
Discret pierre
Rigaud du
mandement de

Bonne, en foucigny
du 22 : xbre. (1710 rayé) 1712”

fl. 400

Chirurgie et de pharmacie sans luy Rien Cacher de ce qui En despend et Cest En tout ce que Dieu luy a Baillé, notice et Connoissance Et Cest pendant le tems et terme de deux ans a Commencer le premier de jan^r prochain et atel et semblable jour lesdits deux ans Expirés iceux devoir finir et Cest moyennant la somme de quatre Cents florins et Vingt un florins pour les Espingles de la femme dudit Sr. Cornut payable sçavoir Cent florins * aux festes de paques proche venant et les deux Cents florins Restant au premier de novembre suivant de l'année proche venant mille sept Cent douze Sous les conditions suivantes sçavoir que led^t sieur Cornut montrerat et Enseignerat audit

page - 1 - reproduite page précédente

L'an Mille Sept Cents et dix [gratté, rectifié] et le vingt deux decembre par devant moy no^e. Soubsigné et presents les tesmoins sous noés [nommés] se sont personnellement Estably et constitués le Sieur Joseph Joachim, fils de feu me Gaspard Cornut vivant procureur au Siege maje [2] de fougny apoticaire et bourgeois de thonon dune part et Discret pierre fils de feu me. Melchior Rigaud vivant no^e. Royal Et Chatellain du mandemt. de Bonne dautre part lesquels de leurs bons Grés ont fait les Conventions suivantes sçavoir que ledit Sieur Cornut at promis ainsy que par le p^{nt} [présent] acte il promet audit discret Rigaud pⁿ et acceptant sçavoir de luy montrer et Enseigner l'art de

page - 2-

Chirurgie et de pharmacie sans luy Rien Cacher de ce qui En despend et Cest En tout ce que Dieu luy a Baillé, notice et Connoissance Et Cest pendant le tems et terme de deux ans a Commencer le premier de jan^r. prochain et atel et semblable jour lesdits deux ans Expirés iceux devoir finir et Cest moyennant la somme de quatre cents florins et vingt un florins pour les Espingles [3] de la femme dudit Sr. Cornut payable sçavoir Cent florins * [4] aux festes de paques proche venant et les deux Cents florins Restant au premier de novembre suivant de l'année proche venant mille sept Cent douze Sous les conditions suivantes sçavoir que led^t Sieur Cornut montrerat et Enseignerat au dit



Rigaud les dits Arts de Chirurgie et de pharmacie de tout son pouvoir sans rien luy Cacher ny Celer le nourrirat pendant ledit tems Comme luy meme et le reblanchirat aussy pend^t ledit tems et pour ce ledit Rigaud promet de servir ledit sieur Cornut fidèlement en tout ce qui serat de sa part Employé touchant les dits Arts et de ne s'absenter sans Congé et venant a quitter avant ledit temps par Caprice et sans En avoir le sujet il serat permis audit sieur Cornut den prendre un autre a sa folle Enchere et sera tousjour Comptable de laditte somme restant a payer de trois Cents florins

page - 3 -

Rigaud les dits Arts de Chirurgie et de pharmacie de tout son pouvoir sans rien luy Cacher ny Celer le nourrirat pendant ledit tems Comme luy meme et le reblanchirat aussy pend[ant] ledit tems et pour ce ledit Rigaud promet de servir ledit Sieur Cornut fidèlement en tout ce qui serat de sa part Employé touchant les dits Arts et de ne s'absenter sans Congé et venant a quitter avant ledit temps par Caprice et sans En avoir le sujet il serat permis audit Sieur Cornut den prendre un autre a sa folle Enchere et sera tousjour Comptable de la ditte somme restante a payer de trois Cents florins tout ainsy que sil Eut bien

achevé son tems pour avoir Esté ainsy Convenus et fait sous toutes dhues et mutuelles promesses par foy et serment fait Et presté par les dittes parties Es mains de moy dit notaire aobligation quand au dit aprentif de sa personne et de touts deux Ensemble de touts leurs biens Constitution solidaire diceux et par Chaque parties de bien observer l'un En faveur de lautre les Conditions et reserve susd^{es}. Chacun En ce qui le regarde le touts a peine de touts depends dommages et Interests avec Renonciation atouts droits au Contraire et autres Clausules au requises fait et prononcé a thonon dans la maison du dit Sieur Cornut present les discret Claude Muffat du Biot et André

Achevé son tems pour avoir Esté ainsy Convenus et fait sous toutes dhues et mutuelles promesses par foy et serment fait Et presté par les dittes parties Es mains de moy dit notaire aobligation quand au dit aprentif de sa personne et de touts deux Ensemble de touts leurs biens Constitution solidaire diceux et par Chaque parties de bien observer l'un En faveur de lautre les Conditions et reserve susd^{es}. Chacun En ce qui la regarde le touts a peine de touts depends dommages et Interests avec Renonciation atouts droits au Contraire et autres Clausules au requises fait et prononcé a thonon dans la maison du dit sieur Cornut present les discret Claude Muffat du Biot et André

Burset de myonney habitants au dit Thonon tesmoins Requis Signé au bas de la minutte de la presente Conventions Cornut Pierre Rigaud André Burset et Claude muffat Et m^e Destraz nottaire stipulant Et moy nottaire soubsigné au Commis pour la signature des actes dudit feu m^e Claude Destraz en son vivant notaire et bourgeois dudit thonon ay signé le pⁿ. En faveur du d^t Sr Rigaud aprentif suivant la Commission Generale amoy adresse Comme se void par Decret du sieur Bally lieutenant particulier en la judicature majeure de Chablaix duis huitiesme aoust

Burset de myonney habitants au dit Thonon tesmoins Requis Signé au bas de la minutte de la presente Convention Cornut Pierre Rigaud André Burset et Claude muffat Et m^e Destraz nottaire stipulant Et moy nottaire soubsigné au Commis pour la signature des actes dudit feu m^e Claude Destraz en son vivant notaire et bourgeois dudit thonon ay signé le pⁿ. En faveur du d^t Sr Rigaud aprentif suivant la Commission Generale amoy adresse Comme se voit par décret du Sieur Bally lieutenant particulier en la judicature majeure de Chablaix du huitiesme aoust

Mille Sept Centz douze mis au Bas de la Req[ue]t[te] a luy p[re]s[en]tée par la vefve [veuve] du dit m^e Destraz et Cest apres dhue Coll[ati]on faite sur sa minutte et lavoit fait insinuer au Bo.[bureau] dudit Thonon au f^o 245. du 2d livre et payé le droit * avec lesd[it]es Espingles p^{re}temt autres Cent florins ut supra, Ainsy Est apres Collatiõ faite quoyque D'autre Main soit Escrip- paraphe illisible (Elasaulque ?) Nottre. Comis ; "

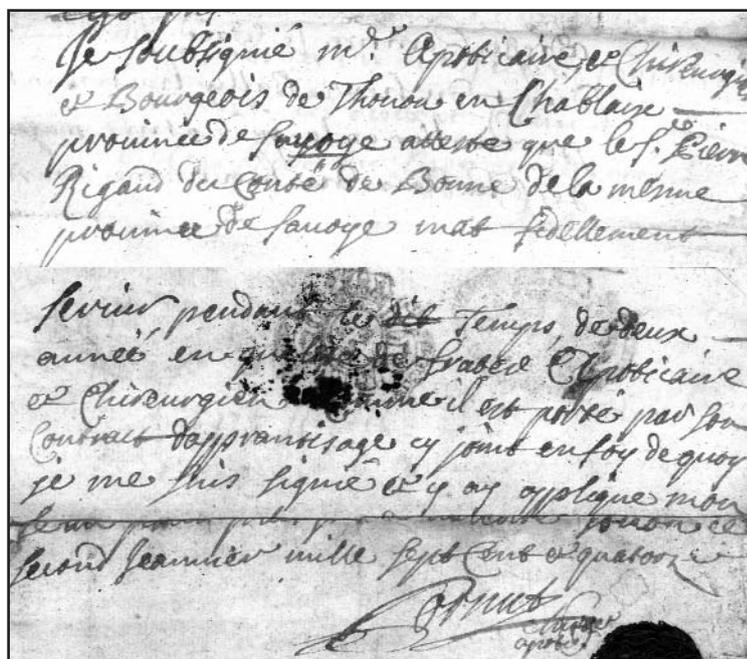
Mille sept centz douze mis au Bas de la Req^{te} a luy p^{re}sentée par la vefve du d^t m^e Destraz et Cest apres dhue Coll^{ati}on faite sur sa minutte et lavoit fait insinuer au B^o d^t Thonon au f^o 245. du 2^d livre et payé le droit * avec lesd^{es} Espingles p^{re}temt autres Cent florins ut supra, Ainsy Est apres Collatiõ faite quoyque D'autre Main soit Escrip- paraphe illisible (Elasaulque ?) Nottre. Comis ; "

" Receu du Sieur Pierre Rigaud mon aprentif le payement de son aprentissage porté au present contrat dont content quitte Tonon ce second janvier mille sept cent quatorze- Cornut .

Je soubsigné m^e Apoticaire, et Chireurgien et Bourgeois de Thonon en Chablaix province de Savoye atteste que le Sr Pierre Rigaud du Conté de Bonne de la meme province de Savoye mat fidellement servit pendant le temps, de deux année en qualité de ... Apoticaire et Chireurgien comme il est porté par son contract d'apprentissage cy joint en foy de quoy je me suis signé et y ay appliqué mon seau pour plus grande validité Tonon ce second jeannier mille sept Cent et quatorze

Cornut -Chirurgien - apotic.

cachet de cire rouge écrasé



Cette même liasse réunit non seulement la convention (promesse de *montrer et Enseigner l'art de Chirurgie et de pharmacie*) et la quittance du règlement convenu, mais aussi l'attestation de bons et loyaux services délivrée par le maître. Que ne dirait-on aujourd'hui d'un tel contrat ? Serait-il valide ? Il nous semble bien incomplet. Si l'apprenti est nourri et *reblanchi* qu'en est-il de la niche ? Son état civil est succinctissime. Qualifié de *Discret*, il n'est plus un gamin. Quel recours pour cedit Pierre Rigaud s'il n'obtient pas satisfaction ? Aucun dépens, aucune clause d'annulation, il est pieds et poings liés. La notoriété du maître suffisait-elle ? Encore faut-il savoir ce que recouvre la dite capacité en "*l'art de Chirurgie et de pharmacie* [5]" .

Chirurgien, apothicaire, barbier, médecin...

Voici des professions qui, au tout début du XVIIIe s., semblaient assez libres en Savoie. Mais, attention, il ne faut pas confondre médecin et chirurgien et ne pas qualifier automatiquement d'épicier l'apothicaire. Une stricte hiérarchie pesait sur ces activités.

Au sommet de l'échelle, le médecin, espèce rare et onéreuse. Comme pour obtenir le diplôme il fallait financer des études, de préférence dans les universités de Louvain, Montpellier, Turin, ou Paris... le carabin devait récupérer sa mise ; la visite était chère. Non seulement, fin XVIIe s., il n'y a pas pléthore, mais c'est la pénurie dans nos provinces ! D'aucuns avancent qu'on n'en comptait alors qu'une quinzaine [6] pour toute la Savoie. Pourtant, une situation confortable aurait dû attirer les candidats : activité libérale rémunératrice, choix d'une clientèle aisée, en ville, titre de *spectable*, notoriété, rang social équivalent à celui des avocats etc. Les médecins formaient parfois des dynasties familiales. Mais, nous n'allons parler, à propos de ce contrat, que des chirurgiens et apothicaires en Savoie du Nord.

Les chirurgiens étaient plus nombreux mais, en tous points, de rang inférieur. En effet, ne mettait-on pas dans cette catégorie ces barbiers dont la formation quasi artisanale consistait en un apprentissage sur le tas. L'essentiel de leur activité étant de raser le client, leur enseigne, un bassin de cuivre. La chirurgie avait un peu évolué au XVIe s., par obligation, pour soigner les plaies plus ou moins graves occasionnées par les armes à feu. Mais tous n'avaient pas connaissance des pratiques découvertes par Ambroise Paré. Si, à la fin du XVIIe s., à Annecy, deux associés, Balthazard Roges et Jacques Truittat, ouvrent boutique, passant de la barbe à la saignée et aux pansements... un certain Joseph de la Charrière fit figure d'exception. Parti acquérir un "*Savoir*" et perfectionner son art à Paris avant de rentrer l'exercer au pays, il se rendit célèbre en publiant en 1690 un des premiers traités de chirurgie. L'ex *chirurgien-barbier*, passé *maître-chirurgien* reconnu, est alors considéré comme *auxiliaire de la médecine*. Dans les faits c'est lui qui agit (du grec *kheirourgia* : opération manuelle), qui soigne et même quelques fois guérit... pendant que le médecin discourt en latin. Bien que son métier soit plus dangereux, ses honoraires ne sont que du tiers de ceux du médecin, sauf en cas d'épidémie.

Quant aux apothicaires, à une époque où l'épicier ne court pas les rues, ils sont spécialisés,

aits *vendeurs de drogues officielles*. D'abord débiteurs d'herbes, plantes, épices et poudres, mélanges aromatisés, ils évoluent vers les *remèdes tout préparés*. Parce que ceux-ci sont chers, mille et une *recettes* vont circuler sous le manteau et ces *secrets* être transmis à l'entourage. Ancêtres de nos pharmaciens, soumis au paiement annuel d'une somme rondelette aux Royales Finances, les apothicaires étaient tributaires d'un contrat temporaire. Si l'on relève quelques noms passés dans l'histoire locale, c'est surtout à partir de 1650. Ainsi, François Paquellet, un annécien encore, est si riche qu'il se pique de noblesse et accumule pignons sur rue. Mais, qui était exactement ce Denys Moyne de Copponay, dit de Grimaldi, qui, agréé par le roi [7], qualifié de *protomédecin chimique*, exerçait alors à Chambéry ? Il obtint en 1683 des Patentes l'autorisant à fonder un "*Laboratoire pour la Médecine chimique*", première "*Académie Chimique ducale-royale*" et se vit offrir pour résidence la *Maison blanche de Maché* [8]. Ce *Denys l'alchimiste*, surnommé le *guérisseur aux 20.000 malades*, était-il davantage apothicaire que médecin ?

Comme on le constate, s'il y a hiérarchie de fonctions, ces spécialisations sont en fait complémentaires. Il y a souvent collaboration, voire des liens familiaux, entre docteurs en médecine, barbiers-chirurgiens et apothicaires. Ils sont appelés à participer à la vie de la cité (dans les campagnes il n'y en a quasiment pas; les médications sont souvent prescrites par ordonnance remise au porteur), peu à peu à accepter des charges de notables (attestation de leur réussite), à créer un milieu homogène proche des riches marchands, des hommes de loi, des notaires... ils ont le "*Sçavoir*".

Mais, à l'époque, un simple certificat de stage suffit-il légalement pour soigner et saigner son prochain ?

Un peu d'histoire de la Santé

Emmanuel-Philibert, impressionné par les épidémies de peste, tant en Savoie qu'en Italie, créa vers 1577 un *Magistrat de Santé*, tant à Turin qu'à Chambéry. Supprimé, confié au Conseil d'Etat et au Sénat, il fut rétabli, après quelques vicissitudes, par Victor-Amédée 1er en 1631. Ce *Magistrat de Santé publique* eut un siège à Chambéry. Ses règlements ont force de loi dans tout le duché. Des *surveillants de santé* veillent à l'application des directives, mais ce ne sont pas des médecins... Le premier titre de *médecin de ville* ou *médecin de santé* ne daterait que de 1630 ! et les chirurgiens reçurent "*une initiation à la médecine sanctionnée par un examen, la maîtrise en chirurgie*".

Au XVIIe s., la Savoie ne dispose pas d'hôpital à proprement parler mais d'archaïques hospices-maisons-de-ville [9], misérables fondations qui recueillent pêle-mêle, voire dans le même lit, malades, orphelins, fous, pauvres et pèlerins. L'hôtel-Dieu de Thonon est encore en construction vers 1680. Dans ces années 1710-1714, on est à la veille de la "peste de Marseille" qui, en 1720... fit éclore quarantaines, bureaux et billets de Santé etc.. A la veille des *Instructions* de 1721 suivies des *Royales Constitutions* de Victor-Amédée II, publiées en 1723, qui allaient commencer à réglementer les métiers de la Santé [10].

Ces précisions rappelées, revenons à notre convention d'apprentissage de *chirurgie-pharmacie* passée en 1712 devant témoins. Nous avons, entre un maître, le Sieur Cornut domicilié à Thonon (Chablais), et son stagiaire, Discret Rigaud, du mandement de Bonne en Faucigny, un contrat notarié, dûment limité comme une pièce de théâtre dans le temps, le lieu et l'action.

Le temps

Curieusement l'année mentionnée en tête de l'acte a été grattée et corrigée : 22 décembre 1710, alors que la signature porte : le 8 août 1712 et que Me Cornut remet à Pierre Rigaud, le 2 janvier 1714 (ci-contre), l'attestation comme quoi ce dernier a satisfait à ses deux ans d'apprentissage.

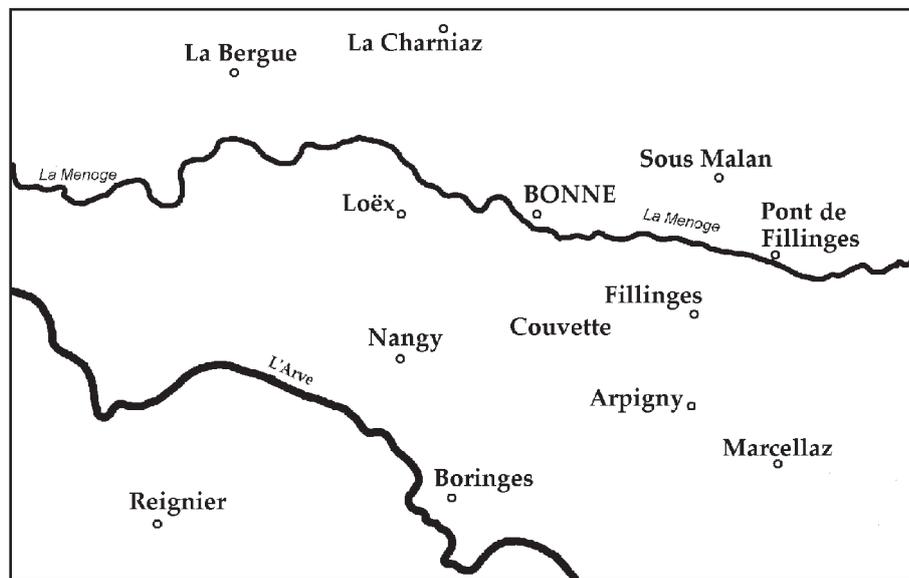
Est-il nécessaire de rappeler que *l'été 1689 fut pour le Faucigny une saison d'épouvante et de ruine* à cause d'une bande de Vaudois, que les années 1703-1713 voient le Duché de Savoie occupé militairement par des Français exigeants, et que l'hiver 1709 passe pour avoir été d'une terrible rigueur ? Ces calamités réunies firent du Faucigny comme du Chablais le coin le plus misérable de Savoie. Est-ce pour éviter l'émigration que Pierre Rigaud s'engage pour deux ans. Probablement pas, a priori il est fils de notable bien assis.



Le lieu

Les provinces de Chablais et de Faucigny sont limitrophes ; Thonon et Bonne distants d'une journée de mulet. L'enseignement est dispensé à Thonon qui, fin XVII^e s.-début XVIII^e, a encore son aspect médiéval : un centre-ville où résident nobles et bourgeois, ceint d'une couronne de couvents qui le séparent des hameaux et des champs. Joseph-Joachim Cornut en est-il l'unique chirurgien-apothicaire ? Est-il attaché à "La Sainte Maison" ? St-François, dans les *Constitutions* approuvées par le Pape Clément VIII en 1599, y avait prévu la création d'une Université avec une faculté de Médecine. Cette cité connaît une certaine activité (grâce aux débouchés sur Genève) et une classe aisée qui détient la moitié des biens fonds alentours. Evian ne lui fait pas encore concurrence ; la découverte des eaux thermales d'Amphion est toute récente (1700). Le roi Victor-Amédée n'y viendra qu'en 1724.

Bonne [11] (sur Menoge) perd de son importance justement dans ces années-là. Est-ce parce que le tabellion, qui y avait été institué en 1697, fut transféré à Viuz peu après [12] ? Le père de Pierre, dit " *feu m(aistr)e. Melchior Rigaud vivant no(tai)re. Royal Et Chatellain du mandemt* " tenait-il cet office notarial ? [13]



Carte situant les principales localités citées

L'action

Quel est le but de cet apprentissage ?

C'est la transmission de connaissances médicales et techniques, mais aussi commerciales ; en fait, de la formation professionnelle.

Des connaissances médicales et médicinales :

- choix des éléments pour leurs propriétés,
- formule et composition des huiles, potions, infusions, macérations... onguents, crèmes et pommades, grains, pilules et dragées...
- quelque teinture de connaissances anatomiques mais aussi des symptômes des maladies, pour être apte à détecter, soigner comme un médecin généraliste et à prescrire, ordonner, appliquer les dites médications, pratiquer certains gestes chirurgicaux.

Des connaissances techniques, d'où la nécessité de bien connaître son matériel :

- divers instruments de chirurgie : ciseaux, tarière, daviers, lancettes et premiers scalpels etc.
- mais aussi les récipients à utiliser : *boytes, cabrette à bec avec ou sans manille, bouteille de fer blanc, barillie, pots a tenyr graisse, payre balance, estuve et mortier...* sans oublier la *forquette*, le *tablier* et bien entendu le *banc* ou l'*escabelle* et la *banque* pour préparer et présenter...
- enfin, bien entendu, l'art des proportions, des temps de cuisson en apothicairerie...

Des connaissances commerciales :

- les autorisations et le mobilier minimum indispensables pour tenir boutique,
- le stock ; que garder en réserve et dans quelle proportion,
- les techniques de vente, déjà !

MINI GLOSSAIRE

- Albergement : contrat très longue durée pour la cession de terres, bois, montagne, moyennant un droit d'entrée (introge) et une redevance annuelle
- Bourgeois : bon citoyen, résidant dans ladite ville depuis au moins un an et un jour sans problème, et de ce fait bénéficiant de droits et privilèges
- Châtelain : un fonctionnaire, personnage très important représentant direct du prince qui le nommait ou le révoquait à volonté. Au service du seigneur, il habite le château et se voit chargé d'assurer la police, la justice pour tous les délits mineurs, l'exécution de la sentence pour les délits majeurs qui ont été jugés par le Juge de Savoie ou son Commissaire, la tenue des comptes pour toutes les recettes et dépenses de la châtellenie... = attributions civiles, judiciaires, financières, militaires, enfin, quand le châtelain mande la milice, il prend le titre de capitaine, i.e. qu'il préside les jeux et divertissements publics...
- Discret : père de famille fortuné,
- Egrège : qualifie un notable qui peut être notaire, praticien, riche fermier
- Honneste : homme de condition modeste
- Honorable : désigne également un notable, voire un artisan plutôt aisé
- Juge-maje : personnage investi des principales fonctions judiciaires sur un vaste territoire. Il tient audience publique pour régler les causes dépendant de sa judicature en présence de procureurs, de greffiers...
- Maistre : plutôt homme de loi, notaire... et un super-médecin !
- Sieur : marchand aisé, riche rentier, bourgeois
- Spectable : "docteur" en droit ou en médecine, magistrat ayant obtenu le doctorat.

Que savons-nous des contractants ?

Me CORNUT, au nom imagé, dit *fils de feu Me Gaspard de son vivant procureur au siège maje de Faucigny, apothicaire, bourgeois de Thonon*, est donc marié et réside à Thonon en 1710-1714. Quelle parenté a-t-il avec Me Jacques CORNUT, de Thonon qui avait épousé la veuve Etienne du Clos vers 1600, ou avec l'avocat CORNUT, délégué de l'intendant de la province en 1733 ? Qui est Egrège Claude Louis CORNUT (qui teste en 1692) dont la fille épouse Pierre-François Clément de Marignier ?

Quid de Discret Pierre RIGAUD fils de feu Me Melchior Rigaud de *son vivant notaire royal et chatellain du mandet. de Bonne* ? Sont-ils originaires de Bonne ?... de Fillinges ?... de Viuz ou d'alentours ? Quel âge a l'apprenti ?

Nous avons en mains un bail d'albergement de 1685 entre " *Hble Claude fils d'Hble Pierre Thevenoz, dict Pirrot... de la paroisse de Vyu... tant a son nom qu'au nom d'hon.^{ble} Raymonde RIGAUD sa femme... et Claude Frange (Grange?)*". Y sont également cités : "*hon.^{ble} dame Maurice RIGAUD sa belle-sœur... Claude Anthoine RIGAUD, son beau-père...*" . Sont-ils apparentés à Pierre ? Voici encore quelques glanes pour ceux que cela intéresse :

- en 1730, Philippe RIGAUD, natif de Bonne, habite Nangy,
- Louis-Victor de Baudry épouse en 1760, en 2e noces, Françoise RIGAUD,
- Jean RIGAUD, d'une famille originaire du hameau de Malan, commune de Bonne, veut vers 1852 changer de métier... de *laboureur* il se fait *aubergiste* à Malan-Fillinges. Il ouvrira "*Au Pont de la Menoge*" en 1872... "*Le Pont de Fillinges*" est aussi dit "*chez Rigaud*".

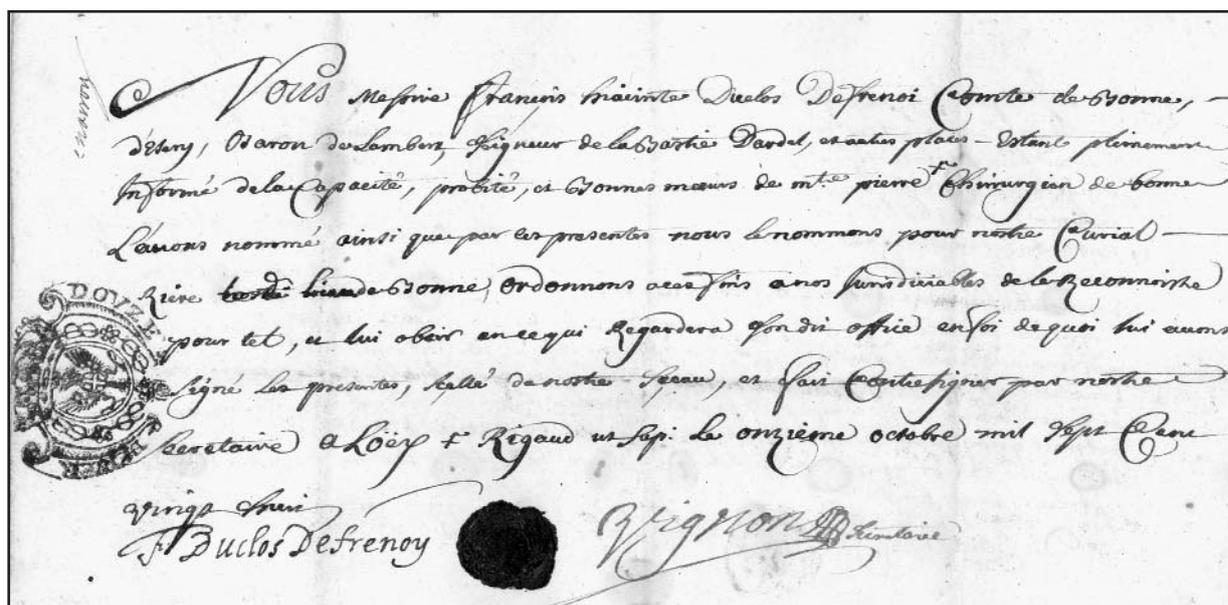
- Noble Simon de Seyssel (1657-†1724 à Bonne) Sgr d'Ambilly, de Compois et de La Charniaz, achète (14) des biens le 1er juin 1709, à ce François-Hyacinthe du FRESNOY, Cte de Bonne et d'Esery. Son petit-fils Joseph-François de Seyssel (1741-† La Charniaz en 1812, R.P. de Bonne), officier au Rgt. de Chablais, veuf de Charlotte Pelard (†1791), épouse en 2e noces Marie-Françoise RIGAUD.

Sur les témoins : Claude MUFFAT, du Biot (commune importante à environ 15-20 km de Thonon) et André BURSET, de Myonney (?), nous ne savons pas grand chose, outre qu'ils habitent Thonon. Le commis, au nom illisible, a repris l'office de feu Me Claude DESTRAZ, de son vivant notaire et bourgeois de Thonon.

Cette attestation de stage était-elle suffisante pour exercer aussitôt ?

Notre Pierre Rigaud avait-il, au préalable, suivi comme il se devait les *cours des humanités dans un collège, pratiqué pendant quatre ans (y compris l'apprentissage) et subi l'examen d'entrée à l'école de chimie-pharmaceutique* ?

Gageons qu'il servit son art dans le respect des règles en vigueur, qu'il s'y adonna honnêtement et avec succès, au point d'acquérir clientèle et notoriété puisque, quelques années après, il bénéficie de toute la confiance des autorités du mandement. Qualifié de *Maître Chirurgien* il se voit accorder la charge de *Curial* de Bonne.



«Pattantes de Curial» – Loëx le 11 octobre 1728
Maître Pierre Rigaud, Chirurgien de Bonne

« Nous Messire François hiacinte Duclos Defrenoi Comte de Bonne, d'Esery, Baron de Lambert, Seigneur de la Bastie Dardel, et autres places – Estant pleinement Informé de la Capacité, probité, et Bonnes mœurs de m^{tre}. pierre * Chirurgien de bonne L'avons nommé ainsi que par les presentes nous le nommons pour nostre Curial Riere ledit lieu de Bonne, Ordonnons a ces fins a nos Jurisdiciables de le Reconnoistre Pour tel, et lui obeir en ce qui Regardera Sondit office en foi de quoi lui avons Signé les presentes, scellé de nostre sceau, et fait Contresigner par nostre Secretaire a Loëx * Rigaud ut sup. Le onziesme octobre mil Sept Cent Vings huit

F. Duclos Defrenoy cachet de cire noire écrasé, illisible Vignon Secret »

Pierre Rigaud cumule ! En quoi consiste cette autre charge ?

Le curial est "approuvé, examiné, et prête serment de la manière prescrite par les Constitutions pour les châtelains dont ils feront les fonctions en cas d'absence, récusation ou empêchement". C'est un fonctionnaire nommé, sur un territoire déterminé, en l'occurrence "rière le lieu de Bonne". Son rôle de secrétaire ou greffier du châtelain peut l'amener à le remplacer quand l'intérêt de la justice est d'agir sans délai : faire arrêter des délinquants pris sur le fait, recevoir des procès-verbaux de contravention, assister aux conseils ordinaires des communes etc.

Qui est François Duclos de Fresnoy, signataire de ces patentes ?

Les DUCLOS (du Clos, de Clauzo (16)) de ou du FRESNOY, une famille originaire de Bonne dont la noblesse remonterait à 1469, éteinte depuis 1764. Fin XVIIe s. leurs terres sont érigées en comté ; ils se scindent en trois branches, dont celle de Bonne. Noble François-Hyacinthe Duclos (17) Cte de Bonne et d'Esery, Bon de Lambert, Sgr du Fresnoy, de Fillinges etc., fils du doyen des sénateurs, est sénateur à son tour en 1681 et président du S.S.S. (18) en 1737, l'année où il teste. Né à Chambéry vers 1663, il s'y marie et y habite. Mais il possède, entre autres, "six parcelles de vigne" sur Fillinges... Sur l'albergement cité plus haut il est dit "Seigneur Comte de Bonne commissaire de S.A.R. et sénateur au S.S.S.". Notons qu'il acquiert des terres de Louis III de Chassey en 1693 et 1698. Sa fille Madeleine épouse le 23.11.1726 Gaspard Philibert de Machard Sgr de Chassey (19), de Loëx. Son fils Victor est dit "de Fillinges".

Après qu'il a acquitté Patentes de *Curial*, Pierre Rigaud est appelé à prêter serment de fidélité sur les Saintes Ecritures ; serment reçu à Bonne, le 4 novembre 1728 par Dussaix de Boringe.

« Nous George Dussaix Deboringe docteur ès droits, avocat au Senat, et juge ordinaire du Comté de Bonne a tous Seigneurs et magistrats de justice ausquels la connoissance appartiendrat Scavoir faisons, et certifions que cejourdhu y quatrieme du mois de novembre mil sept cents vingt huit auroit comparu par devant nous au lieu de Bonne dans la maison d'habitation de maurix dupra[s] hble Pierre Rigaud du present lieu de Bonne, lequel nous auroit acquitté la patente de lautre part écrite a luy accordée par le Seigneur Comte dudit Bonne de la charge et employ de curial riere le dit lieu ; et desirant le dit maistre Pierre rigaud exercer la ditte charge de curial il nous auroit requis de vouloir recevoir de luy le serment en tel cas requis, suivant lesquelles requisitions ; le dit maistre Pierre rigaud at juré, et promet sur les Saintes écritures entre nos mains touchées de bien, et fidèlement exercer la ditte charge de curial, d'observer les royales constitutions, le tarif et reiglement de Sa Majesté, de veiller aux droits dudit Seigneur Comte et generalement de se comporter en lexercice de la ditte charge en homme dhonneur, et de bien de tout quoy nous avons dressé le present verbal, iceluy signé, fait écrire, et contresigner par maistre Aymé Berod greffier de la ditte Juridiction, fait au dit Bonne ce quatre novembre mil sept cents, vingt huit
Dussaix de Boringe A. Berod gr.»

Serment de fidélité prêté par Hble Pierre Rigaud pour la charge de Curial - Bonne, 4 novembre 1728

Quel DUSSAIX de BORINGE ?

Faute de prénom, nous supposons qu'il s'agit de Pierre-Elie de Genève (de la branche Genève-Boringe), Sgr du Saix et Marigny en Faucigny, (fils de Balthazard, avocat au S.S.S., et d'Angélique du Nant ; frère du primicier de la collégiale de La Roche). Né en 1681, conseiller de S.A., nommé juge-maje de Faucigny en 1701, il réside à Bonneville et décède en 1730.

Un peu comme dans la chanson...♪♪.. si l'histoire vous amuse...♪♪ nous l'allons continuer. L'acte de vente ci-après tendrait à prouver la réussite de notre personnage qui semble être propriétaire d'une campagne et ne fait pas comme la laitière de La Fontaine. Il attend d'avoir veau, vache, cochon, couvée pour l'aller vendre à... Darché !

Il nous a semblé difficile de ne pas présenter en une seule fois ces documents relatifs à un même personnage. Fallait-il être plus bref. ? Glisser sur les familles citées ? Sûrement. Mille excuses, cet article est plus long que prévu et encore nous vous avons fait grâce du contrat d'albergement. A un moment où il est question d'avancer l'âge de l'apprentissage à 14 ans, où l'on pinaille sur chaque terme d'un contrat, où l'on cherche à prendre en défaut enseignants et employeurs, on constate qu'il y a trois cents ans la confiance et une griffe au bas d'une convention semblaient suffire.

Maître et apprenti avaient fait le bon choix !

"Capacité, probité et Bonnes mœurs" étaient récompensées,
Dixit Duclos Defrenoy.

DERNIERE MINUTE !

Gilbert Maurice-Demourieux a eu l'obligeance de consulter le "*Dénombrement de Bonne*" du 20 août 1743 - syndic recenseur Joseph Novel - pour nous transmettre les informations suivantes :

Pierre RIGAUD, 55 ans, est chirurgien à l'hôpital de Bonneville. Il serait donc né en 1688 et avait 22 ans en 1710.

Sa femme, Claudine BOCCARD, a 40 ans. Ils ont deux enfants : François, 27 ans, est dit "*absent du pays sans savoir où il est depuis trois ans*", et Marguerite, 23 ans, religieuse chez les Propaganistes à Gex. Un valet de Cranves-Sales : Claude REVILLIOD, 20 ans, et deux servantes originaires de Fillinges, complètent ce foyer : Françon Quiby et Josette Ducret, âgées respectivement de 20 et 24 ans.



« Billet de discret Louis darché de Bonne » :

« Je soussigné confesse de devoir et promet de bien payer aux Sr. Me pierre Rigaud chirurgien de Bonne la somme de onse Ecut patagon et un cent et cet pour vante dun beuf quil mat presentement Remit vandut et Remis a mon Contantement le quel beuf a Esté estimé cept Ecut patagon et les quatres ?cus et un cent restant que le dit Sr Rigaud mat presentement Remit et praitté, payable sept Ecus dans deux anné de cette datte aux interest des ce jourdhuit, et les quatres Ecus Restant, je soussigné amodie une piece de terre appellé ala chat a raisons de trois livre par anné la quel piece le dit Rigaud possederat jusque aux plaint payement des dit quatres Ecus et cent patagon en foy de quoy je luy promet observer tout le contenu apaine de tous depans damage interest sous lobligations de mes biens que je me constitue tenir fait en bonne ce 6e.sisieme septembre mils seps cent vingt neuf quoy[que] dautre main soit escrit Louij darché promettant

Rigaud acceptant "

Vente d'un bœuf par Pierre Rigaud à Louis Darché, de Bonne, le 6 septembre 1729

Curieusement ils ne figurent pas sur le recensement de la *Paroisse* de Bonne. Probablement résidaient-ils alors à Bonneville.

Ceci nous permet d'exploiter les renseignements recueillis dans un article de M. Paul Guichonnet, "*L'hôpital de Bonneville* (20)", à savoir que cet établissement, créé en 1743 pendant l'occupation espagnole, comptait en 1746 deux médecins : Déage et Jacquier, deux chirurgiens : Déage et **Rigaud** (ce serait donc notre Pierre), et deux apothicaires : Bérard et Rippert.

Claude Constantin de Magny

Notes :

- 1 - Il n'avait pas de calcullette !
- 2 - Pour les avant-noms et les titres de fonctions, cf. l'encadré.
- 3 - Espingles : une bonne façon, un cadeau offert par l'acheteur.
- 4 - Appel d'omission ... le texte à insérer se trouve à la fin de l'acte.
- 5 - Ce terme est rare à l'époque, on parle davantage d'apothicaire.
- 6 - A Annecy dans les années 1630, on faisait appel à Spectable Jean Grandis, médecin fils de médecin et, à la fin du siècle, le plus fortuné était certainement Spectable Henri Nouvellet, beau-père de Joseph Famel, également médecin. Il faut attendre le milieu du XVIIIe s. pour assister à l'émergence du docteur Joseph Daquin à Chambéry. En 1730, Claude-Charles Mouchet est médecin à Boège. Intentionnellement nous ne mentionnerons pas les praticiens de Genève bien que l'on fit appel à eux en raison de la proximité.
- 7 - Le duc Charles-Emmanuel II. Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours, sa femme, le maintiendra en place.
- 8 - Celle-là même qu'occupa avant lui le grand François Cuénot (1618-1686), architecte-sculpteur de trois souverains savoyards.
- 9 - Commanderies, lazarets, maladières et léproseries, à l'extérieur des bourgs, ne sont pas des hôpitaux.
- 10 - Avant d'être l'objet d'un Manifeste du Conseil de Réforme en décembre 1818. Peu après, Charles-Félix imposera des examens universitaires à Turin ou à Gênes.
- 11 - Le château fort de Bonne, des sires de Faucigny (XIIIe s.), passa aux Thoire puis au Sgr de Loëx qui le vendit au XVIIIe s. aux Machard de Chassey. Au XVIIIe s. il appartient aux Bouvier d'Yvoire.
- 12 - M. Germain, J.-L. Hébrard et G. Jond, Dictionnaire des communes de Hte-Savoie, Edit. Horvath, 1996.
- 13 - En dec. 1724, Me Maret est notaire à Bonne.
- 14 - Avec Guillaume (1659-1728), son frère prêtre, mêmes titres.
- 15 - Règlement particulier pour la Savoie, livre second,, chap. II..
- 16 - Cte Amédée de Foras, Armorial et nobiliaire du duché de Savoie.
- 17 - Baptisé à Chambéry en 1663, ép. en 1695 Charlotte-Adélaïde de la Pérouse, teste en 1737, † avant 1749.
- 18 - S.S.S. : Souverain Sénat de Savoie - S.A.R. : Son Altesse Royale
- 19 - Les Machard, Sgr de Chassey, de Chillaz et autres lieux, les Chillaz dits de Thoyre, et autres propriétaires dans le mandement.
- 20 - Mémoires et Documents de l'Académie du Faucigny, T. IV, 1942

Le Coin des Botanistes

L'infatigable pèlerin de la flore alpine que fut le Père Gave à Contamine au commencement du 20ème siècle, nous entraîne cette fois sur les pentes du village de Contamine à la recherche de plantes rares.

Voici un beau programme d'une journée de découverte florale à travers les hameaux pour des écoliers, un groupe en famille, ou en solitaire.

1- A Perraz.

Astrantia major L. Juin-Octobre.

Grande Astrance

Nepeta cataria L. Juin-Août.

Ophrys anthropophora L. Rare. Mai-Juin.



Astrantia Majeur



Cucubalus bacciferus

2- A Contamine même.

Malachium aquaticum Fries. Juin-Août

Cucubalus bacciferus L. Juin-Août.

Cucubale à baies

Adoxa mosechatellina L. Mars-Avril.

Herbe musquée

Lithospermum purpureo-cœruleum L. Mai-Juin.

Ornithogalum umbellatum L. Mai.

Lathyrus tuberosus L. Dans les vignes. Juin-Juillet.

Ophrys aranifera Huds. Mai-Juin.



Adoxa Mosech.



Ornithogalum umbel.

Lathyrus tuberosus



3- Le long du ruisseau qui passe entre Contamine et la Périne, dans les bois et les broussailles.

Orobus figer L. Juin-Juillet.

Sorbus torminalis Crantz. Fl. Mai. Fr. Septembre-Octo

Primula variabilis Goup. Près de l'embouchure du ruisseau. Mars-Mai.

Equisetum hyemale L. Mars-Avril.

4- Sur les berges, dans les broussailles et marécages des bords de l'Arve.

Erucastrum obtusangulum Rchb. Mai-Juillet.

Fausse Roquette

Erucastrum Polichii Schimp. Mai-Août.

Epilobium rosmarinifolium Høeng. Juillet-Août,

Myriophyllum verticillatum L. Juin-Août.

Myriophylle verticillé



Myriophyllum verticillatum

Myricaria germanica Desv. Juin-Juillet.

Tamarin d'Allemagne

Hieracium staticifolium Vill. Juin-Août.

Epervière à feuilles de statice

Pedicularis palustris L. Mai-Juillet.

Pédiculaire des marais

Salix nigricans Sm. Avril-Mai.

Saule

Triglochin palustre L. Juin-Août.

Troscart des marais

Typha minima Hoppe. Mai-Juin.

Petite Massette

Calamagrostis littorea D. C. Juillet-Août.

Equisetum variegatum D. C. Juin-Septembre.

Gypsophila repens L. Juin-Août.

Gypsophile rampante

Trifolium Thalii Vill. Juillet-Août.

Trèfle de Thal

Saxifraga aizoides L. Juillet-Août.

Saxifrage fauxaizoom

Linaria alpina Mill. Mai-Août.

Linaire des rochers

Ces quatre dernières plantes sont des espèces alpines dont la graine a été charriée par les eaux d'Arve.

5- A la Périne.

Dipsacus pilosus L. Juillet-Août.

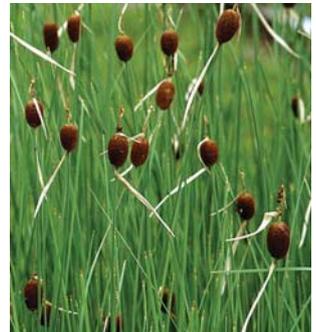
Cardère poilue

Euphorbia falcata L. Juillet-Août.

Veronica persica Pair. Mars-Mai.



Tamarin d'Allemagne



Petite Massette



Equisetum variegatum



Gypsophile rampante



Trèfle de Thal



Linaire des rochers



Cardère poilue

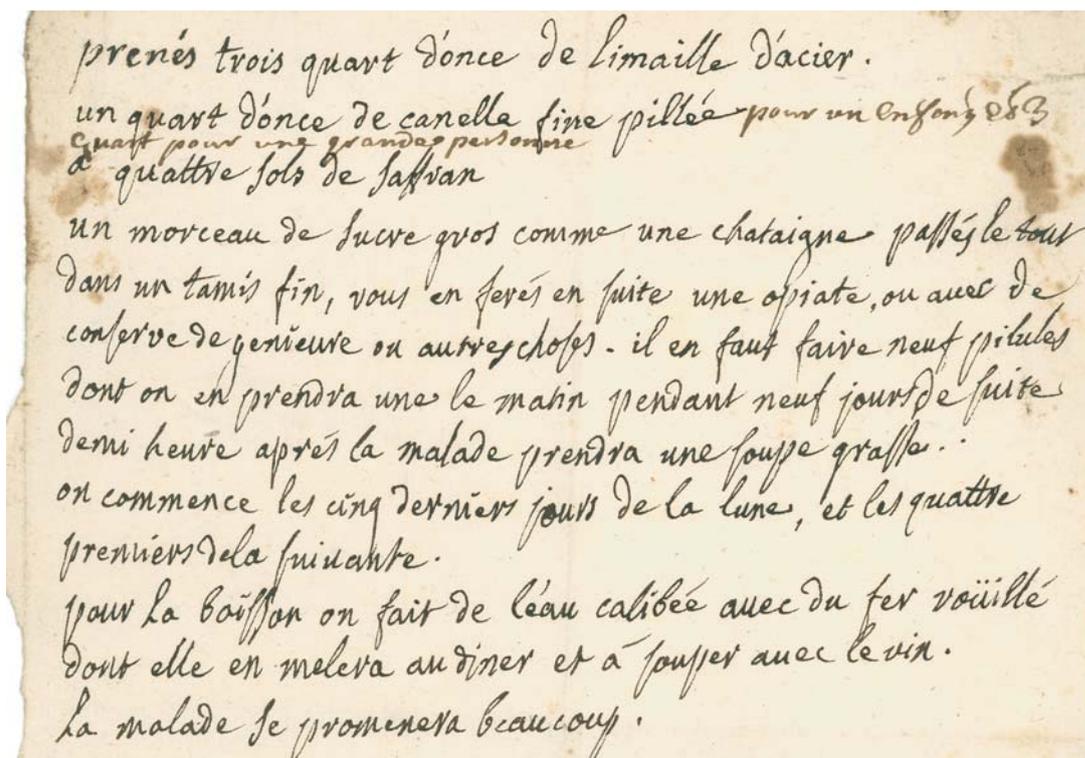


Véronique

RECETTES D'ANTAN

Secrets pour un teint de rose

Tombée sous le charme de ces "médicaments tant simples que composez", prônés vers 1700 par une aïeule experte en apothicairerie, nous souhaitons en faire profiter les amateurs de potion magique, tant pingres qu'amusés. Dans votre cuisine et à moindres frais, vous pouvez aisément les réaliser. Et comme ces remèdes, "éprouvés", ont fait l'objet de recettes précautionneusement conservées, c'est bien dans le but d'être transmises à la postérité. Tout est prévu, bêtes et gens et même le petit truc domestique. Commençons par une dose homéopathique.



prenez trois quart d'once de limaille d'acier.
un quart d'once de canelle fine pillée pour un enfant et 3
quart pour une grande personne
de quatre sols de saffran
un morceau de sucre gros comme une châtaigne passé le tout
dans un tamis fin, vous en ferez en suite une opiate, ou avec de
conserve de genièvre ou autres choses - il en faut faire neuf pilules
dont on en prendra une le matin pendant neuf jours de suite
demi heure après la malade prendra une soupe grasse.
on commence les cinq derniers jours de la lune, et les quatre
premiers de la suivante.
pour la boisson on fait de l'eau calibée avec du fer rouillé
dont elle en mèlera au dîner et à souper avec le vin.
La malade se promènera beaucoup.

Qui n'a été victime d'une légère carence ?

Vite ! Voici ce qu'il vous faut !

En cachet, dans du vin ou dans de l'eau :

1 - " Remède Eprouvé contre les Pales couleurs "

« prenez trois quart d'once de limaille d'acier.
un quart d'once de canelle fine pillée pour un enfant
et 3 quart pour une grande personne
[meslés] a quatre sols de saffran
un morceau de sucre gros comme une châtaigne
passés le tout dans un tamis fin,
vous en ferez en suite une opiate,
ou avec de conserve de genièvre ou autres choses
il en faut faire neuf pilules
dont on en prendra une le matin
pendant neuf jours de suite
demi heure après la malade prendra une soupe grasse.
on commence les cinq derniers jours de la lune,
et les quatre premiers de la suivante.
pour la boisson on fait de l'eau calibée [1] avec du fer rouillé
dont elle en mèlera au dîner et à souper avec le vin.
La malade se promènera beaucoup ».

- once : 1/12^e de livre env.

- la limaille d'acier rouille-t-elle ?

- le "très-beau à 16 liv. la livre"

- le sucre, denrée de luxe, se présentait
alors en pain

- opiacé ou électuaire

- lubrifions les conduits !

- noter l'importance de la lune

- messieurs s'abstenir !

Si tant grande pâleur
Et éternelle langueur
Me causent force soucis.
Recouvrez vite, ma mie,
De plus vives couleurs
Et quelqu'entrain aussi...

Alors, pesez, pilez, meslez,
Dès ce jourd'hui,
Ces si doctes produits.
Et dextrement concoctez
Les pilules du bonheur
Pour raviver vos ardeurs...

Un amoureux transi
S'en trouvera ravi.
Préférez-vous ce philtre-ci, belle amie ?
" L'apothiquaire charitable " [2] le garantit :



2 - "Vin propre pour redre la face vermeille, & de beau teint, & pour embellir & farder les femmes"

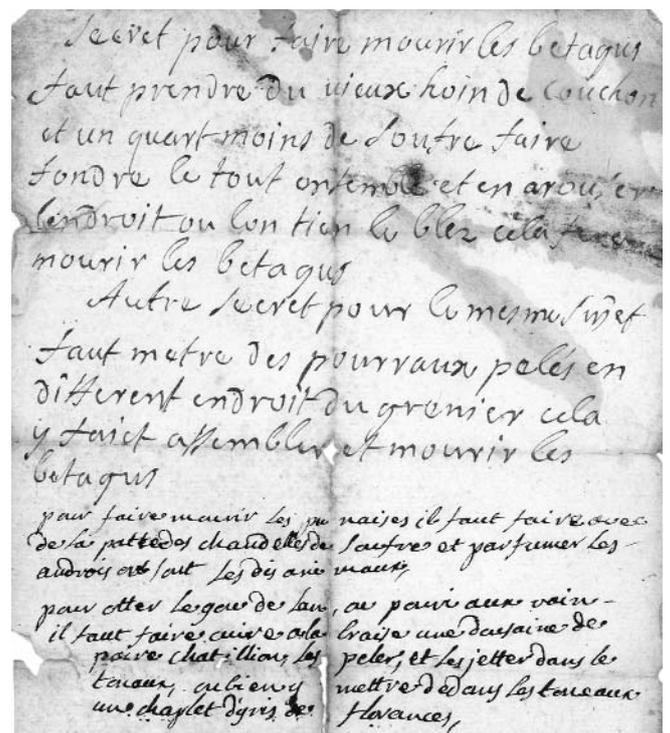
« Faites bouillir dans du vin rouge des rabottures de bresil, & de l'alun qu'on dit sucrin [3], iusques à tant que de six parties il n'en reste qu'une de la decoction, ou un peu davantage : & quand vous en voudrés user, il ne faudra sinon avec un peu de coton en oindre tout doucement la face, & ce pour plaire aux amoureux ».

« Secret pour faire mourir les betagus
Faut prendre du vieux suoin de couchon
et un quart moins de soufre faire
fondre le tout ensemble et en arouser l'endroit ou
lon tien le blez cela fera mourir les betagus

Autre secret pour le mesme sujet
faut metre des pourraux pelés en
different endroit du grenier cela
y fait assembler et mourir les
betagus [4] »

« pour faire mourir les punaises il faut faire avec
de la patte des chandelles de soufre et parfumer
les endroits ou sont les dis animaux ».

« pour otter le gou de lau ou pouri aux vain
il faut faire cuire a la braise une dousaine de
poire chatillon [5], les peler, et les jetter dans le
tenaux, ou bien y mettre dedans les toneaux
un chaplet d'yris de florances ».



C'est simple, il suffisait d'y penser !

Claude Constantin de Magny

Notes :

- 1- Terme de médecine, du grec chalybs : acier, se dit des préparations où il entre de l'acier.
- 2 - Recueil de M. DC. LXXIV. 12e édition, à Lyon, "par Philibert Guibert, Docteur Régent en la Faculté de Médecine de Paris, escuyer, sieur de Villeneuve, enseignant à faire en la maison les medicamens composez, avec grande facilité, peu de frais, & peu de temps".
- 3 - Nous n'avons su trouver que de l'alun de roche, de glace, de plume ; ce dernier coûtant huit fois le prix des premiers.
- 4 - Encore faut-il savoir si les betagus sont des charançons ou des punaises ... ou tout autre charmante bestiole.
- 5 - Est-ce une espèce, passée aux oubliettes, propre au verger du château de Chastillon (où Agnès de Faucigny épousa en 1233 Pierre II, Comte de Savoie) ?

Recueil de Médecine - Sur les plus beaux secrets

May 1694

Maux de dents :

On peut guérir les douleurs des dents en tirant la dent d'une taupe vive, et la laissant aller.

On a éprouvé qu'on est beaucoup plus soulagé des douleurs de dents, si on les touche avec l'os de la cuisse d'un crapaud, y ayant une certaine contrariété.

Contre l'épilepsie :

Il faut prendre l'arrière-faix d'une femme. Lavez le, puis pilez le et faites en du pain avec de la farine de seigle. Faites cuire au four. Vous en ferez manger au malade le poids d'un écu, le soir et le matin tous les premiers jours du premier quartier de la Lune. Vous pilerez ensuite du Pétun dont vous ferez un bandeau au malade, les mêmes jours et vous en changerez deux fois par jour.

Prenez de la farine de froment que vous pétrirez avec de la rosée cueillie au matin de la saint Jean. Faites en un gâteau, lequel étant cuit vous en donnerez au malade et il guérira.

Si vous coupez et ouvrez devant la Pleine Lune les petits des hirondelles de la première nichée, vous trouverez deux petites pierres dans leur ventricule dont l'une est toute d'une couleur, et l'autre différemment coloré. Devant qu'elles touchent terre, il faut les enfermer dans la peau déliée d'un bouc ou d'un cerf et les lier au bras et au col. Elles guérissent les maladies d'épilepsie ou mal caduc.

Contre la fièvre quarte :

Les mouches cantharides enveloppées de toile d'araignée pendues au col du malade attaqué par la fièvre, le guérissent parfaitement.

Contre la rétention d'urine :

1/- Prenez deux pies, coupez leur la tête, en prenez la cervelle. Les mettez dans deux cuillérées d'huile d'amande douce tirée sans feu, y mêlez un peu d'eau pour le faire avaler plus facilement. Cela vous fera uriner aussitôt.

2/ - Les petites pierres que l'on trouve en la tête des grosses limaces, pilées et bues avec du vin, facilitent le cours des urines.

Solange BROUSSOULOUX

<p>ENTREPRISE MARCELLY ET C^{ie}</p> <hr/> <p>SERVICE RÉGULIER</p> <p>DE DILIGENCES</p> <p>ENTRE</p> <p>GENÈVE ET BONNEVILLE</p> <hr/> <p>Départ de Bonneville pour Genève à 11 heures du matin. — Genève pour Bonneville à 6 heures 1/2 du soir.</p> <p>TRAJET EN DEUX HEURES</p> <hr/> <p>PRIX DES PLACES, A LA GÉNÉROSITÉ DES VOYAGEURS</p> <hr/> <p>BUREAUX : Bonneville, <i>Café Central</i> ; Genève, chez M. Georges, cafetier, Rive et rue du Port.</p> <p>N. B. — On se charge du transport de la messagerie pour toute la Haute-Savoie, à prix réduits.</p>

Jean Marie CHAPPAZ, instituteur à Contamine de 1889 à 1902

C'est un instituteur au caractère bien trempé, à l'esprit fertile, admiré par les uns, décrié par les autres qui arrive à Contamine-sur-Arve, en cet automne 1889.

Né à Argonay en 1844, Jean Marie Chappaz est nommé instituteur adjoint à l'école de Scionzier en 1863, puis bénéficiant d'un avancement, il se trouve à La Baume en 1864.

Il épouse, en 1866, Jeanne Muffat qui lui donnera deux enfants.

Sur sa demande, Jean Marie est muté à Massongy en 1868. Pour la tenue de cours pour adultes, on lui octroie une prime de 50 francs.

On le retrouve de nouveau à La Baume dès octobre 1870. Il assume également le secrétariat de la mairie et compose des cantiques qu'il exécute lors des offices religieux sur l'orgue acheté grâce à une souscription publique lancée à son instigation par la chorale qu'il dirige. Préfet et inspecteur d'Académie s'accordent à prétendre que l'instituteur s'occupe d'un grand nombre d'affaires étrangères à la tenue de son école, le sous-préfet ajoutant "*il est urgent d'en débarrasser la commune*". Malgré une pétition des élus municipaux - sauf du maire - en faveur de son maintien à La Baume, il est expédié à Clarafond en 1875.

Un rapport de l'inspecteur général mentionne que la classe de Monsieur Chappaz mérite la mention de "*très bien tenue*", et lui attribue une prime de 100 francs accompagnant la médaille d'or récompensant les cent meilleurs enseignants français du Primaire, et en juillet 1876 propose une mutation pour Morzine. Dès son arrivée dans cette commune, il se trouve en butte à l'hostilité du maire qui refuse tout net de l'installer. Le préfet prescrit à l'inspecteur primaire de procéder à cette prise de poste, au besoin avec l'assistance de la force publique.

En 1877, Chappaz figure au vingt neuvième rang pour ses mérites valant la qualification d'"*instituteur modèle*". En 1879, il se trouve au troisième rang et reçoit du ministre une médaille de bronze accompagnée d'une allocation de 100 francs.

Cinq cents instituteurs - dont Chappaz - se rendent à Paris à l'exposition de 1878, où il organise une conférence exposant ses idées personnelles. Cet événement le conduit à établir un rapport, *les bases de conférences pédagogiques cantonales*, sur l'organisation des bibliothèques, des sociétés de secours mutuels, des caisses d'épargne scolaire...

A cette même époque, le préfet constate que, "*continuant ses errements, Monsieur Chappaz persiste à s'occuper de questions étrangères à ses attributions*". Il demande à l'inspecteur d'Académie de lui adresser un dernier avertissement et de le prévenir que, s'il continuait à créer des difficultés à l'administration, il proposerait son changement. Le préfet espère que cette dernière invitation "*déterminera Monsieur Chappaz à ne plus s'écarter de ses attributions et à ne plus agiter notamment la question de subvention pour l'entretien des écoles, question qui est exclusivement du domaine administratif*".

L'année suivante, il doit permuter avec Arbusigny, son collègue de cette commune des Bornes le remplaçant à Morzine. En 1881, il reçoit une allocation ministérielle pour travaux extraordinaires, un diplôme à l'occasion de la réussite de plus du dixième des élèves au certificat d'études, une médaille d'argent et un ouvrage relié. Au mois d'octobre, un arrêté préfectoral nomme Jean Marie Chappaz à la direction de l'école communale laïque de la ville d'Annecy.

On constate un progrès correspondant à "*deux années de travail en cinq mois*". Grâce à une discipline sévère, l'ordre règne. Les maîtres adjoints surveillent la propreté du corps et des vêtements ainsi que les habitudes de politesse et d'éducation. Ils effectuent une heure et demie quotidienne de leçons supplémentaires. Mais, suite à l'échec de dix-sept sur les vingt-cinq élèves présentés au certificat d'études, le directeur vexé dans son orgueil, adresse une lettre de protestation au ministère, car il estime la dictée de l'examen trop compliquée, ce qui a pour conséquence de désigner Monsieur Chappaz "*pour un poste de disgrâce*". On propose son affectation pour Menthonnex-en-

Bornes. Or, un arrêté le nomme à la direction du cours complémentaire de Bons, en octobre 1883, où il n'enseignera qu'un an.

En 1884, on le trouve au Biot, où il initie ses élèves à l'agriculture et à l'horticulture, gagnant avec eux des prix dans les expositions. Il se maintient ici durant cinq ans, puis doit, dès la rentrée de novembre 1889, poursuivre sa carrière dans le Faucigny. Ce déplacement voulu par le sous-préfet de Thonon lui épargne la révocation pure et simple : "*Si Monsieur Chappaz devait simplement être déplacé, il y aurait un intérêt politique sérieux à ce que cette mesure l'envoya dans un autre arrondissement...*".

Ne venait-il pas de commettre sa plus grande faute : se porter candidat aux élections législatives du 22 septembre 1889, en face du député du Chablais André Folliet. Il se présentera encore dans l'arrondissement d'Annecy en 1892, puis aux sénatoriales en 1909.

En conséquence, le cours complémentaire du Biot tomba sous une décision de fermeture et, pour cette raison, son directeur se trouva chargé de l'école de garçons de Contamine-sur-Arve.

Dans cette commune, Jean Marie Chappaz organise des cours du soir pour adultes, fort utiles puisqu'en 1869, plus de 10 % des conscrits contaminois ne savent ni lire, ni écrire. Il dirige également la chorale. Un incident entre le premier magistrat et les choristes occasionne la démission du directeur et la dissolution de la société.

A Contamine, il a hélas, le chagrin de perdre sa fille, le 26 août 1895. Il écrit avoir eu la consolation que sa "*chère Léa a eu des funérailles splendides faites par la population et*

la jeunesse de Contamine". Engagé au 31ème de ligne pour trois ans en 1894, son fils périt durant son séjour à l'armée.

L'instituteur est en poste à Contamine, lorsqu'il pose sa candidature comme successeur du député d'Annecy Félix Brunier décédé dans un accident de chasse, en 1892.

Le 14 décembre 1894, l'Inspecteur Primaire note que "*Monsieur Chappaz est toujours le même maître intelligent, mais fantaisiste. Il semble cependant moins entiché de ses réformes plus ou moins utopiques*". L'air de Contamine ou plutôt l'âge avançant lui apporterait-il plus de pondération ?

Une note du préfet (août 1901) précise qu'il "*a été verbalement convenu entre Monsieur Angel Blanc, conseiller général de Bonneville et moi que l'on pourrait maintenir quelque temps encore Monsieur Chappaz à Contamine, sous réserve qu'il cesse les hostilités contre Monsieur le Maire, ce à quoi il s'est d'ailleurs engagé vis-à-vis de moi*".

La trêve ne fut pas de longue durée puisque, le 30 août 1902, il obtient sa mutation et celle de sa seconde épouse à Saint Gervais.

De son imagination fertile surgissent des idées que nous pourrions juger farfelues, quelquefois des mesures sociales ou philanthropiques, comme la fondation de sociétés de secours mutuels entre les instituteurs et les institutrices, une Société de guerre à l'ignorance, un Projet d'organisation de bibliothèques pédagogiques et populaires circulantes, un Projet complet de loi organique sur l'instruction primaire... Pour les orphelins de l'enseignement primaire, il réclame l'adjonction d'une école professionnelle. Il préconise l'organisation d'un "Asile-Hôtel" pour les instituteurs retraités, bilan prévisionnel à l'appui :

Recettes :

30 000 instituteurs à 30 Frs par an = 90 000 Frs.

200 instituteurs retraités admis à l'asile versant chacun 1 Fr. /jour = 73 000 Frs.

1/10 du revenu annuel des Sociétés de secours mutuels = 20 200 Frs.

Dépenses :

Pour 200 admis à l'asile à 700 Frs chacun = 140 000 Frs.

Restent pour les salaires, l'entretien du matériel et la constitution d'un fonds de réserve : 43 000 Fr

A l'*Asile-Hôtel*, les instituteurs retraités trouveraient logement, table, blanchissage, raccommodage, soins de médecine et pharmacie, jeux et distractions appropriés.

Les villes offrirait de vieux châteaux, collèges, fabriques dont elles ne tirent aucun profit.

Il invente une méthode de langage universel et instantané : *"Ecrire comme on parle, parler comme on écrit... une seule lettre usuelle pour chaque son, un seul son pour chaque lettre ; dès lors, ni lettres nulles, équivoques ou à plusieurs sens... le même son reproduit par la même lettre dans toutes les langues..."*

Le Régent propose d'accueillir chez lui, à Contamine-sur-Arve, les curieux afin de les initier directement à cette méthode.

Le 22 juillet 1902, de Contamine, il écrit au directeur de l'enseignement primaire de la Seine demandant *"très respectueusement a être nommé instituteur adjoint à Paris pour enseigner, pendant ses loisirs le langage instantané..."*

Pour fêter dignement le cinquantenaire du rattachement de la Savoie à la France, il propose un symbole du *"Langage instantané"* : la statue d'une femme auréolée, tenant d'une main un flambeau éclairant fortement le monde, de l'autre un livre polyglotte à la portée de toutes les intelligences, les pieds posés sur un globe terrestre pour refouler la séculaire ignorance des cinq parties du monde...

Ce projet ne fut pas retenu, comme *"le palladium universel dédié à la science, à la paix et à l'humanité"* que l'instituteur de Contamine souhaitait pour Paris, en 1890.

Dès la déclaration de guerre, il publie

des *"guides militaires en langage instantané, particulièrement utiles pour diriger les armées en pays étrangers. En moins d'un jour, chaque soldat peut, sans maître, les apprendre dans les garnisons, les camps, les tranchées..."*

Rien ne le décourage, rien ne le rebute. Pour faire connaître ses projets, pour faire adopter ses idées, il écrit d'innombrables courriers à l'inspecteur d'Académie, au préfet, au ministre de l'Instruction Publique, au Président de la République... organise des pétitions, rédige des brochures, donne des conférences, participe à des congrès, à des expositions à Paris..., revendiquant des titres superlatifs : *"bienfaiteur de l'humanité", "génial philanthrope", "pionnier de la civilisation"*.

Apparemment, il est bon pédagogue, mais ce super actif cause bien des tourments aux autorités préfectorales, communales et académiques.

Le 27 octobre 1904, il est mis d'office dans l'obligation de faire valoir ses droits à la retraite. Ulcéré, affligé par cette mesure qu'il juge inique, il s'intitule *l'instituteur mendiant* dans un pamphlet adressé au ministre de l'Instruction Publique, dans un supplément de la *"Tribune de l'enseignement Primaire"*.

Il vécut ses dernières années à Ivroy, hameau de Mieussy où sa femme enseignait, puis à Annemasse où il décéda en 1917.

Participation à la perte de notre patois

Dans une lettre de quatre pages l'instituteur Jean Marie Chappaz expose à l'inspecteur d'Académie, la méthode qu'il emploie pour apprendre aux petits ruraux à se débarrasser du patois et parler le français.

Extraits :

"... C'est un moyen simple, pratique et amusant...Le maître, après avoir fait comprendre les inconvénients du patois, exhorte les élèves à parler le français dans la cour et les environs de l'école... le régent fait tenir au premier enfant qui dans la journée parle le patois, un grelot que l'élève est tenu d'agiter constamment à sa main, de manière à ce qu'il soit entendu dans toutes les parties de la cour. Quiconque a été saisi du grelot doit copier un petit pensum après la classe. Se sentant humilié de tenir le grelot et d'être

exposé à la risée de ses camarades, le fautif a tout intérêt à s'en débarrasser au plus vite, d'autant plus qu'il a pour consigne de le céder au premier enfant qui prononce un mot de patois. Aussi s'empresse-t-il à courir parmi les groupes pour trouver à s'en défaire ; mais comme en courant il agite et fait sonner son grelot, tous les élèves se trouvent par là même, avertis et se gardent bien de tomber en faute. Après quelques jours seulement, le grelot a complètement banni le patois de l'école. Le matin et à midi, le grelot est pris (mais non

pas cette fois à titre de punition), par le premier élève qui arrive en classe, de sorte que cet instrument se fait constamment entendre dans la cour, et sert de continuel avertissement à tous les élèves.

Souvent le maître est obligé d'intervenir quand la teneur du grelot veut le céder à des élèves qui n'ont encore prononcé qu'à demi un mot de patois, ce qui prouve que cette police est mieux

exercée par les enfants que par l'instituteur le plus vigilant.

Il arrive aussi que le grelot soit passé à un élève qui a prononcé un mot patois qu'il croyait français. De là, discussion intéressante et, lorsque la lumière ne peut suffisamment s'établir entre eux, c'est le dictionnaire, la grammaire ou la voix du maître qui tranche la difficulté en dernier ressort..."

Sources :

Larges extraits tirés de "Jean Marie Chappaz Bienfaiteur de l'Humanité", par Pierre Soudan dans la Revue Salésienne de 1992, pages 95 à 123, consultée aux Archives Départementales de Haute Savoie à Annecy.

Renseignements dans les P.V. des réunions du Conseil Municipal de Contamine-sur-Arve.

Andrée Blanc



Monsieur Jean Marie Chappaz au milieu de ses élèves de Contamine en 1897.

Reconnaissez-vous quelqu'un de votre famille ?

Les enfants scolarisés cette année là sont :

Fournier Jean, Ancrenaz Jacques, Maréchal Joseph, Laravoire Eugène, Béné Louis, Déage François, Baudin César, Cohanier François, Decroux François, Deperraz Joseph, Collet Joseph, Jarry Albert, Déage Pierre, au cours moyen.

Berger Louis, Montréal François, Brasier François, Jolivet Alphonse, Neyroud Joseph, Valentin Louis, Bontaz Joseph, Vitet Louis, Mossuz Louis, Verdand François Joseph, Dagand Louis Adelin, au cours élémentaire.

Berger Joseph, Brasier Albert, Montréal Jean, Perréard Marius, Vauthier Léon, Baudin Marius, Révillod Jean, Wuterich Alfred, Bontaz Jules, Déluermoz François, Oberson Léon, Verdand François, Decroux Athanase, Mérigay Jules, Montréal Jules, au cours préparatoire.

Echos d'IVORAY

*Papotons, papoti, papota,
Te souviens-tu de la vie de là-bas ?
Papotons, papoti, papota,
La vie s'écoule, le temps s'en va.*

Le grain de maïs

Luis à Borni avait un grenier à deux pas de chez ma grand'mère, la Vé. A chaque séjour, pour mes vacances, j'avais l'occasion de le rencontrer au moins une fois. Il venait de temps en temps pour une petite visite, un petit bonjour entre voisins.

A chaque fois, j'avais droit à l'histoire du "grain de maïs". J'en étais l'héroïne et lui mon sauveur.

Je devais avoir à peine deux ans. Maman était venue à Ivoray pour y passer quelques jours. A la ferme dans la chambre du fond, il y avait tout un bric-à-brac de paniers, de sacs, de vêtements, de cartons, et Dieu sait quoi ! Dans tout ce fouillis, il y avait un sac de maïs ouvert pour la nourriture des poules. Je jouais avec, c'était joli, on aurait dit des perles.

Est-ce pour imiter ma grand'mère ? (elle prisait) j'ai poussé un de ces jolis grains dans mon nez. Quand on s'est aperçu de ma bêtise, les membres de la famille ont essayé sans succès, de le déloger. Croyant bien faire, ma grand'mère m'a refile une dose de prise [de tabac] pour me faire éternuer. Hélas ! j'ai dû pleurer et le grain a gonflé. Mon oncle Joseph a appelé le docteur Vidonne de Taninges. A l'époque, il fallait du temps pour parcourir Taninges - Ivoray. Mon petit grain doré en a profité pour continuer à gonfler et il commençait à m'étouffer.

Enfin le docteur est arrivé et le diagnostic est tombé : « *J'essaye l'extraction avec une pince, en cas d'échec il faudra conduire la petite à l'hôpital de Bonneville. J'ai besoin d'aide ; il faut emmailloter l'enfant dans un drap et surtout qu'elle ne bouge pas. Il faut une personne pour tenir les bras, une autre pour la tête et aussi une autre pour les jambes* ». Mon oncle était tellement affolé, qu'il n'a pas voulu participer à l'action, ni même regarder.

C'est Luis à Borni qui a bien voulu me tenir les jambes.

« et tu sais Colette, bien fort et sans trembler »

Finalement le docteur a extirpé l'intrus. Luis m'a donc sauvé la vie. Je suppose que tous les acteurs de cette mésaventure ont remonté leur moral avec un "bon coup de gnole"

Quant à moi, je vous dis merci Luis. M'entendez-vous depuis l'au-delà ?

L'ange gardien

Avant de m'inscrire au groupe scolaire d'Annemasse, maman m'avait confiée à la classe enfantine de " *La Chamarette* ". J'étais bien jeune. Cette école était dirigée par les "bonnes sœurs". J'ai appris, assez facilement paraît-il, des petites chansons, des comptines, mais aussi des prières, dont celle à mon ange gardien. Par son côté rassurant, elle me plaisait bien, la voici :

*Veillez sur moi quand je m'éveille,
Bon ange, puisque Dieu l'a dit.
Ayez pitié de ma faiblesse,
A mes côtés, marchez sans cesse,
Parlez moi le long du chemin,
Et pendant que je vous écoute,
De peur que je ne tombe en route,
Bon ange, donnez moi la main.*

En famille, on se plaisait à me faire réciter. On applaudissait, on souriait, bref, j'avais peut-être des dons pour monter sur les planches ... un jour !

- Jusqu'au jour où tout a basculé à cause de mon ange gardien qui m'a joué un drôle de tour.
- *Ce jour-là*, pour les fêtes de Noël, nous étions montés à Ivoray.
 - *Ce jour-là*, on aurait tué le cochon
 - *Ce jour-là*, il y avait une agitation intense.
 - *Ce jour-là*, Monsieur Laurat, boucher au chef-lieu, était venu officier pour la cérémonie de la mise à mort du cochon et dirigeait les différentes opérations (dépeçage, salage, boudins, atriaux ...etc.)
 - *Ce jour-là*, les enfants ne devaient pas se trouver dans les jambes des adultes. Il y avait du travail pour tout le monde, et ça durait toute la journée.
 - *Ce jour-là*, ma grand'mère avait fait beaucoup de voyages à la cave pour remonter des "*t'pins*" de vin.

Dans la soirée, tous ces charcutiers d'un jour s'étaient réunis au "*pèle*" pour la fabrication des saucisses.

Mon petit frère était fasciné par la machine à faire les saucisses, un hachoir manuel. Il fallait tourner une manivelle. Du haut de ses trois ans, il n'avait pas la force d'actionner l'engin, mais il restait bouche bée devant Monsieur Laurat qui lui certifiait que si l'on tournait à l'envers le cochon allait ressortir de l'autre côté.

Quant à moi, je jouais sagement à trier les cuissons dans un vieux "*bénon*". Je cherchais ceux qui étaient rosés, veinés de violet.

Tout à coup mon oncle Joseph m'appelle et me dit : « *viens, tu va nous réciter ce que tu as appris à l'école* ». il me fait monter sur une chaise. Me voilà devenue le point de mire. Tout mon répertoire y passe : Le Petit Navire, Mon Beau Sapin, et d'autres poésies maintenant oubliées, et pour finir : la prière à l'ange gardien.

Et c'est là, au beau milieu de la récitation que mon don pour la scène s'est arrêté net. L'assemblée riait tellement fort que je n'ai pas pu terminer. J'ai cru qu'on se moquait de moi et j'étais prête à pleurer. Pour me consoler, on m'a donné des explications assez confuses pour ma petite tête : il ne faut pas dire "*marchez sans fesses*" mais "*marchez sans cesse*". Je ne voulais rien savoir et m'entêtais : « *Si, si, la sœur l'a dit* ».

Je me suis mise à boudier et à partir de ce jour, je n'ai plus voulu faire du théâtre.

Que voulez-vous, à cinq ans, le verbe cesser, je l'ignorais complètement ; il n'était pas entré dans mon vocabulaire. Par contre, j'avais très bien compris qu'un ange, étant un pur esprit, n'avait pas plus de fesses que de mains ou de tête, et beaucoup plus tard, j'ai même appris que les anges étaient asexués.

La baronne de Praz-Cul (après 1970)

Au village d'Ivoray, il est un lieu-dit "*Le Pracu*". Comme son nom l'indique, c'est un cul-de-sac, tout au fond du hameau. Il a vaguement la forme d'une cuvette. Cette dernière se remplit d'eau à la fonte des neiges ou à la saison des pluies.

Certaines années, ce n'est qu'un petit étang, tout juste une mare à canards. Quelquefois, il est beaucoup plus vaste. L'étang enfle tant que rien ne l'arrête ; il va se déverser dans un autre lieu-dit "*Le Marais*".

L'été tout redevient calme. On peut s'y promener, faire les foins, ou cultiver. Le site n'a rien d'extraordinaire. On ne s'y bouscule pas comme à Sixt (Le Fer à Cheval). Mais j'en garde des souvenirs de mon enfance et de mon adolescence ; c'était un lieu magique. On s'y sentait tranquille, reposé, en paix. Pas de bruit, pas de bousculade. On pouvait y capter le chuchotement des générations d'hommes et de femmes qui avaient défriché le lieu pour y



cultiver la subsistance de leur famille et de leurs quelques bêtes. Dans la rosée on pouvait y voir la sueur de tous ces travailleurs de la terre.

Suivant les saisons, on pouvait y faire des cueillettes : des dents de lion (pissenlits), des rampons (mâche). Dans les bois aux alentours, on pouvait faire des bouquets de cyclamen, trouver des noisettes, des champignons, faire provision de serpolet pour la tisane.

Maintenant "Le Pracu" a changé. La forêt regagne du terrain. Les "vion-nets" (petits chemins) disparaissent.

La magie a dû s'envoler.

Plusieurs habitants se partagent ce site. Par le jeu des héritages, des partages successifs, ma mère Marthe Tagini est devenue propriétaire d'une parcelle sise au bord de cette cuvette. Mon père Naoum, pince sans rire à ses heures, a baptisé ma mère "Baronne de Pracu". Dans la famille, ce surnom lui est resté. Depuis peu, toujours par le jeu des successions et partages, je suis la nouvelle "Baronne de Pracu". Noblesse oblige, il me faudrait un blason ; qui veut m'en dessiner un ?

Il m'est impossible de vous montrer des armoiries, à la place, je vous présente des sceaux de ma commune natale : Mieussy.



à gauche - avant 1860
à droite - dans les années 30



*Papotons, papotons
Le temps s'est effiloché
Papotons, papotons
Il est temps de s'en aller.*

*Nostalgie
Qu'est devenu
Mon cher Praz-cul ?
Orties touffues
Troncs fendus
Eden perdu*

*Ames en peine
C'est la déveine
Qui vous écoute ?
C'est la dérouté*

*Plus de cabris bondissant
Et de chèvres follettes
Plus de vaches paissant
De bergères seulettes*

*Jean a laissé ses moissons,
François ne trace plus de sillons
Joseph ne gère plus la maison
Pour les enfants, plus de chansons.*

*La Vé a reposé sa tabatière,
Et Marie remisé sa cafetière.
La nature sauvage reprend le dessus.
Que vont devenir les derniers prés de Praz-Cul ?*

*Ma carcasse ira dans un cimetière,
Mon âme viendra errer entre tes pierres.*

Baronne de Pracu

Colette Verdant

La duchesse Anne d'Este et la commende du prieuré de Peillonnex

Le prieuré de Peillonnex fondé à la fin du Xe siècle par l'évêque Gérold de Genève, richement doté quelques années plus tard (1012) par le comte Robert, resta toujours sous la tutelle et la protection de la maison de Genève. Ainsi Amédée 1er, en 1156, le plaça sous la juridiction de l'abbaye d'Abondance. En 1219, Guillaume II reconnaît les donations déjà faites par ses aïeux et les augmenta de plusieurs terres. Les comtes de Genève semblaient encore exercer leur patronage sur leur ancien prieuré, lorsque le dernier d'entre eux, Robert, devenu pape d'Avignon en 1378 sous le nom de Clément VII, émancipa Peillonnex de la juridiction de l'abbé d'Abondance, voulant donner un témoignage d'affection à une maison si ancienne qu'elle se trouvait être la doyenne d'âge parmi tous les autres établissements religieux, abbayes, prieurés, couvents, dans l'immense diocèse de Genève.

Héritier des Comtes du Genevois, le duc de Savoie veilla à conserver son droit de patronage. Pour en obtenir la confirmation d'une façon définitive et effacer tout ce qu'on pouvait, à Rome, lui opposer contre l'usage plus ou moins constant et continu de ce droit, le roi Charles-Emrnanuel III, après Victor-Amédée II, activa ses démarches de mise en tutelle du

prieuré de Peillonnex.

Nous sommes en 1572. Jean de Saint-Jeoire de l'antique famille de ce nom, prieur de Peillonnex, venait de mourir. Pendant sa longue administration (1522-71), il avait vu la Réforme s'implanter à Genève, les bandes huguenotes se répandre dans le pays. Grâce à l'intervention de Charlotte d'Orléans, comtesse de Genevois, auprès de son cousin François 1er, le mandement de Thiez (Viuz-en-Sallaz), terre épiscopale, fut préservé de leurs trop longues déprédations en 1536. Mais il y eut certainement pillage du prieuré en 1536 déjà. Nous n'en voulons comme preuve que les réparations considérables faites les années qui suivirent par le prieur Jean de Saint-Jeoire, à l'église, aux murs d'enceinte, à la tour qui protégeait et dominait l'entrée du prieuré.

A la mort de Jean de Saint-Jeoire, Jean-François Vidomme de Chaumont, protonotaire apostolique, se mit sur les rangs et fut pourvu de la commende de Peillonnex en bonne forme, semble-t-il, car, dans sa requête au duc de Savoie, il se dit "*dûment et canoniquement*" mis en possession. Peut-être obtint-il des bulles du vivant du prieur de St-Jeoire, qui se serait ainsi démis en sa faveur, ou fut-il installé comme coadjuteur avec future succession, ainsi qu'il était souvent coutume en pareil cas.



Pour Gui Ferrero la date du placet ducal est du 19 juillet 1572. A ce moment, son compétiteur s'était déjà démis, il faut croire. Mais il avait joui au moins une année du bénéfice, car il rendit au cardinal les revenus perçus. A Turin l'affaire fut menée avec une certaine précipitation, il semble. Le duc étant indisposé, c'est sa femme, Marguerite de France qui signa le placet autorisant la prise de possession du prieuré par le cardinal, le 19 juillet 1572 et ce n'est que le 8 décembre suivant que le duc signa lui-même un nouveau placet ratifiant la nomination de son très cher et très aimé cousin le cardinal de Verceil.

Comme on le voit le nouveau commendataire de Peillonex était, hautement favorisé par la cour de Turin. Aussi Jean François avait-il jugé sage de céder au plus tôt, en aliénant au cardinal tous ses titres au prieuré. Mais ce ne fut pas toutefois sans espoir de compensation. Il reçut la promesse du premier bénéfice vacant et en outre, une récompense pour la " prise (récolte) qu'il avait accepté de rendre au cardinal. Mais une occasion se présenta. On la signala au prince qui n'aurait qu'à renoncer à certains droits dus par le seigneur de Charmoisy, résultant de l'acquisition de quelques biens grevés en faveur de Son Altesse. Le seigneur de Charmoisy trouverait ainsi la récompense promise - en sus du bénéfice à venir - pour son frère le protonotaire.

Les choses traînèrent et Gui Ferrero jouissait toujours tranquillement de son prieuré, sans qu'on songeât, en haut lieu, à dédommager Jean-Fr. de Vidomne, qui pouvait se plaindre, mais encore devait-il - le faire dans les formes. Il était curé de Minzier et de Jonzier, deux petits bénéfices à charge d'âmes, qu'il faisait desservir par le prêtre Pierre Pinget, car lui-même n'était pas dans les ordres !!!

Sa famille était attachée aux de Genevois-Nemours qui administraient Annecy et l'on pensa à bon droit que l'intervention du duc et de la duchesse Anne d'Este serait capable d'exercer une salutaire pression à Turin. C'est par ce moyen qu'on espérait tirer avantage d'une situation qui paraissait plutôt compromise. Les années passaient et les promesses ne recevaient aucune réalisation l'on était déjà en 1577, 5 ans après que le protonotaire s'était purement démis en faveur du cardinal.

Anne d'Este s'intéressa au protonotaire

de Vidomne. Veuve du duc François de Guise, assassiné en 1563, cette princesse illustre par sa famille, avait épousé en 1566 Jacques, fils de Philippe de Savoie, qui tenait en apanage le duché de Genevois, le Faucigny, Beaufort, le duché de Nemours en France. De son château de Montargis elle écrivit une lettre portant la date de l'année 1577, adressée à André de Provana, comte de Leyni, admiral de la religion des SS. Maurice et Lazare, qui avait commandé à Lépante la marine ducale.

Le Sieur de Charmoisy, frère du prieur dépossédé, devant aller à la cour par devers Son Altesse pour la supplier très humblement d'avoir récompense du prieuré de N.-D. de Peillonex.

Anne d'Este le recommande lui et son frère au comte de Leyni. C'est pour mieux faire voir la justice de sa réclamation, ajoute-t-elle, qu'elle a bien voulu accompagner M. de Charmoisy.

Anne d'Este écrivit aussi au prince de Piémont, fils du duc Emmanuel-Philibert.

Elle lui rappelle qu'au dernier voyage qu'elle fit en Piémont avec son mari, Son Altesse Emmanuel-Philibert avait promis au seigneur de Charmoisy pour son frère le protonotaire le premier bénéfice vacant ou bien l'équivalent.

On peut mesurer toute la diplomatie Anne d'Este dans cette rocambolesque affaire qui eut comme toile de fond les guerres de religions, la constitution de la Ligue (Sainte-Union Catholique), les liquidations sanglantes d'adversaires implacables, ceci sous le couvert de la lutte contre l'hérésie par la seule religion officielle dont la devise était "*ung Dieu, ung roy, une foy, une loy*".

Les ambitions frénétiques de certains devaient aboutir en 1588 à l'assassinat du duc de Guide dit le Balafré, dont Henri III aurait dit : "*il est encore plus grand mort que vivant*".

Mais quelles furent les destinées des protagonistes de cette affaire.

Jean-François de Vidomne, malgré ses hautes recommandations n'obtint rien. Lors de la visite de Mgr de Granier, le 23 août 1581, il est encore simplement curé de Minzier et Jonzier. Pierre Pinget en avait toujours l'administration spirituelle. Vivant dans son château solitaire de Folliet, sur les bords du Fier, à Alex, le protonotaire mourra en juin 1587. Il ne semble pas avoir été jamais prêtre, jamais non plus il n'eut d'autre titre que celui de curé.

Sa famille, les Vidomne de Chaumont, fut illustrée par la femme de l'un d'eux, Louise Duchâtel. Elle épousa en 1600 le neveu du protonotaire, Claude de Charmoisy et fut "*la Phiiothée*", la destinataire de l'Introduction à la Vie dévoie de saint François de Sales.

Le cardinal Gui Ferrero fut possesseur du bénéfice de Peillonx dès l'année 1372. Mais il ne parait pas en avoir joui jusqu'à sa mort. Car lorsque Mgr de Granier fit la visite du prieuré, le 28 août 1580, il constata que le commendataire n'est plus le Cardinal de Verceil, mais bien Louis de Bourouges dont nous ignorons tout.

Le cardinal mourut à Rome, le 26 mai 1585. C'est la date donnée par les actes du

Concile de Trente où il siègea. Son tombeau est à Sainte-Marie-Majeure.

Enfin Anne d'Este, la protectrice des gentilshommes de la famille Vidomne de Chaumont, les Charmoisy, si dévouée aux de Nemours, mourut à Paris. Ses funérailles eurent lieu avec la plus grande solennité à N.-D. d'Annecy, le 5 août 1607. Saint François de Sales prononça l'oraison funèbre.

Celle qui s'était trouvée mêlée à tant d'événements tragiques, qui avait été contemporaine de la Ligue, vu tant d'intrigues se nouer et se dénouer autour d'elle, s'en vint, selon sa volonté, dormir son dernier sommeil auprès de son second époux, Jacques de Savoie.



François de Guise



Claude de Lorraine

Noël Rochon du Verdier
d'après Notes de l'abbé Gavard

